

Christine Lajoie

*Analyse de politiques  
familiales municipales  
adoptées par les municipalités  
en date du 1<sup>er</sup> septembre 2006*



Christine Lajoie

*Analyse de politiques  
familiales municipales  
adoptées par les municipalités  
en date du 1<sup>er</sup> septembre 2006*

Dans le cadre du programme de soutien aux municipalités  
et aux municipalités régionales de comté désireuses de se  
doter d'une politique familiale ou de mettre à jour une  
politique existante

Direction de la recherche  
et du développement des politiques

14 novembre 2008

ISBN 978-2-550-54827-0 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009

Bibliothèque et Archives Canada, 2009

© Gouvernement du Québec

## COLLABORATION À LA CONCEPTION ET À LA RÉDACTION

CHARGÉE DE PROJET	Christine Lajoie Direction de la recherche et du développement des politiques
CONCEPTION DE L'ANALYSE	Christine Lajoie Direction de la recherche et du développement des politiques Paul Marchand Direction de l'évaluation et de la statistique Johanne Delisle Direction de l'évaluation et de la statistique Julie Roberge Étudiante et contractuelle
EXAMEN DES POLITIQUES FAMILIALES	Christine Lajoie Direction de la recherche et du développement des politiques Julie Roberge Étudiante et contractuelle
ANALYSES QUANTITATIVES	Paul Marchand Direction de l'évaluation et de la statistique
COLLABORATION	Gilles Meunier Direction du développement des programmes et de l'action intersectorielle
ASSISTANCE TECHNIQUE	Ginette Tremblay Direction de la recherche et du développement des politiques Francine Talbot Direction de la recherche et du développement des politiques
COMITÉ DE LECTURE	Gilles Meunier Direction du développement des programmes et de l'action intersectorielle Lucie Dumas Direction du développement des programmes et de l'action intersectorielle

## REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui de près ou de loin ont contribué à cette analyse durant les années antérieures.



## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	9
1 LE CONTEXTE DE L'ANALYSE.....	13
1.1 Le portrait de l'organisation municipale au Québec.....	13
1.1.1 Les pouvoirs des municipalités locales.....	14
1.1.2 Les pouvoirs des municipalités régionales de comté (MRC) .....	14
1.2 L'analyse des politiques familiales municipales.....	18
1.2.1 La base conceptuelle de l'analyse : quelques objectifs d'une politique familiale selon le programme d'aide du Ministère publié en août 2003.....	18
1.2.2 Le modèle référentiel de l'analyse : la démarche proposée dans le programme d'aide du Ministère.....	19
1.2.3 Le profil des municipalités dont les politiques familiales sont analysées .....	22
1.2.4 Les paramètres de l'analyse .....	25
1.2.5 L'analyse de chaque paramètre et de ses variables.....	26
1.2.6 La composition de chacune des sections relatives à un paramètre et à ses variables.....	27
L'appréciation générale des politiques familiales municipales .....	27
2 LE CONTEXTE MUNICIPAL .....	29
2.1 Le développement du milieu social .....	30
2.1.1 Les réseaux de partenaires .....	30
2.1.2 Les intervenants du milieu social.....	31
2.1.3 La distinction des genres.....	31
2.1.4 L'aspect culturel.....	32
2.1.5 Le contexte sociohistorique .....	32
2.2 Le développement de l'économie .....	32
2.3 L'amélioration de l'environnement .....	32
2.4 La présence des trois grands domaines d'intervention dans une même politique familiale .....	34
3 LE CONCEPT DE FAMILLE .....	35
3.1 La reconnaissance de la diversité des familles .....	37
3.2 La description des familles .....	38
3.2.1 Les types de familles.....	38
3.2.2 La taille des familles .....	39
3.2.3 Le nombre de familles dans la municipalité .....	40
3.2.4 La situation financière des familles .....	40
3.2.5 La stabilité résidentielle .....	41

4	LE DIAGNOSTIC DES BESOINS ET DES ATTENTES DES FAMILLES .....	43
4.1	Les composantes sociales de diagnostic .....	43
4.2	Les composantes associées au développement de l'économie .....	44
4.3	Les composantes relatives à l'amélioration de l'environnement.....	44
4.4	Les trois domaines de l'intervention municipale dans une même politique familiale .....	45
5	LES VALEURS .....	46
5.1	Le respect associé au civisme et à la civilité.....	46
5.2	L'équité sociale.....	47
5.3	La fierté associée au sentiment d'appartenance et à la solidarité .....	48
5.4	L'honnêteté .....	48
5.5	L'harmonie associée à la qualité de l'environnement des milieux de vie.....	49
5.6	La présence des cinq valeurs dans une même politique familiale .....	50
	D'autres valeurs .....	50
6	LES PRINCIPES.....	51
6.1	La participation, le partenariat et la collaboration .....	51
6.2	L'accessibilité .....	52
6.3	La démarche évolutive, durable et viable .....	53
6.4	La prévention .....	54
6.5	La transparence .....	54
6.6	La présence des cinq principes dans une même politique familiale .....	55
	D'autres principes .....	55
7	LES AXES D'INTERVENTION.....	56
7.1	L'amélioration de l'environnement .....	57
7.1.1	L'environnement physique valorisé par l'aménagement du territoire et par l'urbanisme en fonction des familles .....	57
7.1.2	Le transport et les déplacements .....	59
7.1.3	L'habitation.....	60
7.2	Le développement du milieu social .....	61
7.2.1	Les loisirs .....	61
7.2.2	Les sports .....	62
7.2.3	La santé .....	63
7.2.4	La culture .....	64
7.2.5	L'éducation .....	65
7.2.6	La sécurité.....	66
7.2.7	La vie communautaire.....	67
7.2.8	La gouvernance.....	68
7.3	Le développement de l'économie .....	68
7.3.1	L'économie .....	69



7.3.2	L'emploi.....	70
7.4	Les autres thèmes.....	70
7.5	Les commentaires sur la fréquence de mention des thèmes constitutifs des axes d'intervention .....	72
8	LES OBJECTIFS DES AXES D'INTERVENTION.....	74
9	LES CONDITIONS DE L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE .....	75
9.1	La définition des rôles.....	75
9.1.1	L'actrice.....	75
9.1.2	L'animatrice.....	76
9.1.3	La collaboratrice .....	76
9.1.4	L'ambassadrice .....	77
9.1.5	Les quatre rôles dans une même politique familiale.....	77
9.2	La définition des responsabilités.....	77
9.3	La désignation des partenaires .....	79
9.3.1	Les partenaires à l'interne.....	80
9.3.2	Les partenaires du milieu local .....	80
9.4	Les mécanismes de collaboration .....	82
9.5	Les modes de consultation .....	83
9.6	Le mécanisme d'élaboration ou de mise à jour de la politique familiale .....	84
9.7	Les autres politiques et mécanismes pertinents .....	85
10	LES INTENTIONS À L'ÉGARD DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION.....	87
	BILAN DE L'ANALYSE.....	89
	CONCLUSION .....	100
ANNEXE I	- LES TABLEAUX	
ANNEXE II	- LISTE DES 61 MUNICIPALITÉS LOCALES ET DES 5 MRC ÉTUDIÉES, SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, LA MRC ET LA POPULATION	
ANNEXE III	- LES SYNTHÈSES DE CINQ POLITIQUES FAMILIALES ET LEURS AXES D'INTERVENTION	



## INTRODUCTION

Cela fait déjà plus de 15 ans que les municipalités ont entrepris de se donner des politiques familiales municipales. L'élaboration d'une politique familiale est un processus qui vise l'amélioration de la qualité de la vie des familles. Cette démarche, faite de concert avec les partenaires du milieu local, permet de déterminer les axes d'intervention qui déboucheront éventuellement sur des plans d'action. Une politique familiale municipale, c'est à la fois un contenu et un processus qui, dans une certaine mesure, relaient sur le plan local les orientations de la politique familiale gouvernementale.

Les politiques familiales municipales ont pris leur essor en 1988, date à laquelle les deux unions municipales, l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales (UMRCQ)<sup>1</sup> et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), ainsi que le ministère des Affaires municipales et le Secrétariat à la famille se sont engagés à inciter les municipalités « à penser et à agir davantage en fonction des familles<sup>2</sup> ».

Le gouvernement, en reconnaissant l'importance du rôle qu'il devait jouer à l'égard des familles, soulignait aussi la nécessité pour celles-ci d'évoluer dans des milieux de vie de qualité. Conscient que la municipalité constitue le palier le plus près des citoyens, il l'a désignée comme partenaire la plus apte à intervenir pour créer et maintenir un milieu propice à l'évolution des activités familiales.

En 2002, le ministère de la Famille et de l'Enfance<sup>3</sup>, constatant l'intérêt grandissant et la mobilisation du milieu local, mettait en place le programme de soutien financier et technique aux municipalités et aux municipalités régionales de comté (MRC) pour l'implantation ou la mise à jour d'une politique familiale.

Au moyen de ce programme d'aide, le Ministère incite donc ses partenaires à créer des conditions adaptées aux réalités des familles d'aujourd'hui, à favoriser la pleine contribution des personnes âgées au développement du Québec et à contribuer au mieux-être et à l'épanouissement des familles, en collaboration avec le milieu<sup>4</sup>.

En adoptant une politique familiale, la municipalité se dote d'un cadre de référence et d'intervention favorable aux familles. Elle recherche ainsi un milieu de vie où les familles peuvent s'épanouir et encourage le partenariat dans la mise en place d'actions ayant un seul grand objectif : le mieux-être des familles.

---

1. L'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec est actuellement désignée sous le nom de Fédération québécoise des municipalités (FQM).

2. UNION DES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ ET DES MUNICIPALITÉS LOCALES DU QUÉBEC, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC et SECRÉTARIAT À LA FAMILLE, *Agir pour les familles dans les municipalités*, Québec, Ministère des Affaires municipales, octobre 1988, 7 p.

3. Présentement le ministère de la Famille et des Aînés (MFA).

4. MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE, *Rapport annuel de gestion 2005-2006*, Québec, Le Ministère, 2006, p. 11.

L'instauration de ce programme a donné une impulsion nouvelle aux politiques familiales, puisqu'elle a permis de tripler leur nombre sur le territoire québécois. Avant son avènement, une soixantaine de municipalités, totalisant 20 % de la population du Québec, avaient adopté une politique familiale. Le 1<sup>er</sup> septembre 2006, 179 municipalités, touchant 74,2 % de la population du Québec, avaient participé au programme. Toutes les villes de plus de 100 000 habitants ont été rejointes par celui-ci, incluant la Ville de Montréal, qui a entrepris sa démarche au cours de l'été 2006.

#### Note au lecteur

Le document porte exclusivement sur les politiques disponibles en septembre 2006, au début de l'analyse. En 2008, le programme d'aide a été reconduit et ses modalités actualisées tel qu'il apparaît dans le document intitulé « Programme de soutien aux politiques familiales municipales »<sup>5</sup>.

Les références et les descriptions des pouvoirs des municipalités et des MRC portent sur ceux en vigueur en 2006 et ont subi depuis quelques ajustements et un certain nombre d'ajouts législatifs<sup>6</sup>.

#### LES OBJECTIFS DU PROGRAMME

À l'origine, les objectifs de la mesure de soutien destinée aux municipalités ont été déterminés à partir des recommandations des partenaires de la politique familiale, soit la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi que le Carrefour action municipale et famille (CAMF), notamment. Voici ces objectifs<sup>7</sup> :

- soutenir le développement de la dimension familiale dans la gestion des municipalités;
- encourager l'élaboration et l'adoption de politiques familiales au Québec.

Cet outil permet :

- « d'instaurer et de développer la culture du « penser et agir famille »;
- d'accroître le sentiment d'appartenance à la communauté;
- de stimuler l'interaction avec la collectivité;
- d'améliorer la qualité des milieux de vie des familles. »<sup>8</sup>

#### LES MODALITÉS D'APPLICATION DU PROGRAMME

- de 2003 à 2007, le ministère finance 50 % des coûts admissibles des projets en fonction du nombre d'habitants sur le territoire, soit jusqu'à :
- 12 000 \$ pour une population de moins de 35 000 habitants;

5. Ce document peut être consulté sous la rubrique « publications et formulaires » du site Internet du ministère de la Famille et des Aînés, à l'adresse suivante : [www.mfa.gouv.qc.ca](http://www.mfa.gouv.qc.ca).

6. Le site Internet du ministère des Affaires municipales et des régions.

7. MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE, *Implantation ou mise à jour d'une politique familiale municipale. Soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC*, Québec, Le Ministère, août 2003, 20 p.

8. MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS, *Regard sur la démarche relative à l'élaboration ou à la mise à jour d'une politique familiale municipale. Le programme de soutien financier et technique aux municipalités et aux municipalités régionales de comté*, Québec, Le Ministère, septembre 2007, p.7.

- 25 000 \$ pour une population entre 35 000 et 100 000 habitants;
- 50 000 \$ pour une population entre 100 000 et 350 000 habitants;
- 100 000 \$ pour une population de 350 000 habitants ou plus.

Pour les MRC, ces maxima sont haussés de 1 000 \$ par municipalité constituante qui participe au projet.

- La municipalité ou la MRC dispose d'une période de 18 à 24 mois après la date de signature du protocole d'entente avec le Ministère pour réaliser son projet. Si nécessaire, une convention de modification au protocole original permet de prolonger son échéance. Déjà, en juillet 2007, une vingtaine de municipalités et de MRC ont demandé et obtenu un tel report.
- De plus, le Ministère a signé une entente avec le Carrefour action municipale et famille afin que ce dernier fournisse un accompagnement de démarrage à chacune des municipalités participant au programme.
- Chaque municipalité qui le désire peut bénéficier de 15 heures d'accompagnement, offertes en blocs de 3 à 5 heures. Le nombre d'heures a été augmenté à 30 pour les villes de plus de 350 000 habitants. L'équipe de formateurs mise en place par le Carrefour possède l'expertise et la connaissance du monde municipal nécessaires à l'exécution d'un tel mandat. Même si les sessions d'accompagnement données par le Carrefour n'ont pas fait l'objet d'une évaluation formelle, elles se sont avérées utiles pour fournir aux municipalités et aux MRC les renseignements et les outils pour bien entreprendre leur démarche.
- En outre, plusieurs municipalités ont recours à une personne-ressource, généralement rattachée au service des loisirs de la municipalité.

## LES OBJECTIFS DE L'ANALYSE

L'analyse vise :

- à mettre en lumière la nature d'une politique familiale municipale tant dans la démarche que dans les préoccupations qu'elle aborde;
- à constituer un instrument de comparaison entre les différentes politiques adoptées à ce jour ainsi qu'un outil de référence pour celles qui sont au stade de l'élaboration;
- à apporter un premier éclairage sur le contenu comme indice d'engagement des municipalités à l'égard des familles;
- à fournir au Ministère des éléments relatifs à la manière de poursuivre le programme d'aide au milieu, à ajuster, s'il y a lieu, les paramètres du programme et à le faire évoluer pour qu'il réponde encore mieux aux attentes des municipalités.

Le plan d'action de la politique n'est pas pris en considération dans la présente analyse.

La première partie présente l'analyse des 66 politiques familiales adoptées et publiées au

1<sup>er</sup> septembre 2006 en vue d'établir un état de situation d'ensemble. Elle porte sur le contenu des politiques ainsi que sur les éléments du processus organisationnel qui les sous-tendent. Chacune des politiques familiales est étudiée au regard de paramètres établis pour les besoins de l'étude, ce qui contribue à une analyse de fréquence comparative selon la taille des municipalités. Des constats sont mis en relief pour chacun des paramètres et sont appuyés par des exemples tirés des politiques familiales étudiées.

En deuxième partie, un bilan de l'analyse fait ressortir les aspects les plus significatifs des composantes et du processus des politiques. Ce bilan met en lumière des enjeux pour les municipalités et pour le gouvernement.

L'annexe I contient les tableaux montrant les résultats de l'analyse des neuf paramètres retenus pour les besoins de l'étude.

À l'annexe II, un tableau d'ensemble répartit les 66 municipalités locales selon leur région administrative respective, la MRC d'appartenance ainsi que leur taille<sup>9</sup>, et complète l'étude.

L'annexe III présente une synthèse de cinq politiques familiales municipales – celles des villes de Québec, de Sherbrooke et de Gatineau, d'une municipalité régionale de comté, la MRC de La Matapédia, et de la Municipalité de Saint-Ubalde, qui fait partie de la MRC de Portneuf – ainsi qu'un tableau montrant les axes d'intervention de chacune d'elles.

---

9. Selon le décret concernant la population des municipalités et des arrondissements paru dans la Gazette officielle du Québec en 2005.

# 1 LE CONTEXTE DE L'ANALYSE

## 1.1 LE PORTRAIT DE L'ORGANISATION MUNICIPALE AU QUÉBEC

Un bref portrait de l'organisation municipale au Québec donne un éclairage sur le contexte de l'offre du programme d'aide du Ministère.

L'arrivée du programme en 2002-2003 a coïncidé avec les regroupements municipaux. La réforme municipale invitait à une nouvelle solidarité du milieu local, et les dispositions législatives incitaient les municipalités à agir en matière d'action sociale, par exemple par l'élaboration de plans de développement social.

Depuis quelques décennies, les municipalités ont été amenées à satisfaire les attentes des citoyens qui réclamaient des services à la personne dans les domaines suivants : les loisirs sportifs et culturels, les bibliothèques, les transports, le logement et l'habitation ainsi que la sécurité. C'est précisément aussi dans ces domaines que le gouvernement a voulu interpeller les municipalités pour qu'elles ajustent leurs interventions à l'avantage des familles et qu'elles élaborent éventuellement des politiques familiales.

Autrefois plus préoccupées par les services à la propriété, les municipalités s'engagent aujourd'hui à jouer des rôles à caractère social qui répondent d'emblée aux attentes des citoyens et des familles.

La Loi sur l'organisation territoriale adoptée en 2002 a eu pour effet de réduire de façon importante le nombre de municipalités au Québec.

Au début de l'analyse, en septembre 2006, on comptait 1 130 municipalités locales, dont 9 villes de plus de 100 000 habitants. À quelques exceptions près, toutes les municipalités du Québec se trouvaient au sein d'une des 86 MRC créées en 1980 avec comme principal mandat l'élaboration des schémas d'aménagement et de développement régionaux.

De plus, certains territoires de MRC recouvraient désormais l'ensemble des territoires des municipalités qui les composaient antérieurement. On parle alors de villes-MRC. Celles-ci assument de réels pouvoirs de MRC.

Enfin, il existe deux communautés métropolitaines, Montréal et Québec, qui sont des entités territoriales de plus grande envergure qui disposent de pouvoirs plus extensifs, comme ceux relatifs à la promotion économique et internationale.

Des modifications législatives ont en outre permis de préciser certaines compétences des municipalités et d'ajuster en conséquence les pouvoirs et les attributions des 86 MRC. Ces pouvoirs élargissent les champs d'initiative de ces dernières dans les domaines social, communautaire, culturel, économique et environnemental.

### 1.1.1 Les pouvoirs des municipalités locales<sup>10</sup>

Une vue schématique des principales compétences<sup>11</sup> des municipalités locales permet de mieux saisir le contexte du milieu local :

- l'élaboration du plan d'urbanisme et du programme particulier d'urbanisme (PPU);
- la réglementation :
- sur le zonage et la construction;
- sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE);
- sur les usages conditionnels et la démolition d'immeubles ainsi que sur les dérogations mineures;
- sur les ententes relatives à des travaux municipaux et sur la contribution aux fins de parc ainsi que sur les plans particuliers;
- l'intervention sur la revitalisation, sur le développement du logement social, sur la réhabilitation de l'environnement et sur le soutien au développement économique;
- le réseau routier local;
- le transport en commun;
- l'eau potable, l'assainissement des eaux usées;
- la gestion des matières résiduelles;
- le développement communautaire, les loisirs et la culture;
- l'évaluation foncière<sup>12</sup>;
- la cour municipale;
- l'habitation et logement social;
- la police, protection contre les incendies et les mesures d'urgence.

### 1.1.2 Les pouvoirs des municipalités régionales de comté (MRC)

Les MRC<sup>13</sup> ont comme premier mandat d'élaborer et de réviser les schémas d'aménagement auxquels sont assujetties les municipalités de leur territoire. Ces schémas intègrent les orientations émanant des différents ministères et organismes du gouvernement du Québec. À cette fin, les MRC doivent exercer certains pouvoirs que leur confère la loi en matière d'aménagement du territoire et, plus récemment, en matière d'économie et de développement social. Elles exercent en outre des pouvoirs que peuvent leur déléguer leurs municipalités. C'est à ce titre que certaines d'entre elles ont reçu de leurs municipalités constituantes le mandat d'élaborer une politique familiale.

---

10. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS (MAMR) (2008), *Les outils d'urbanisme municipaux au service du développement durable*, MAMR, Québec, p.11.

11. Les compétences ne sont pas les mêmes pour les municipalités d'agglomération ([www.mamr.gouv.qc.ca](http://www.mamr.gouv.qc.ca)).

12. Pour les municipalités régies par la Loi sur les cités et villes ([www.mamr.gouv.qc.ca](http://www.mamr.gouv.qc.ca)).

13. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, *La municipalité régionale de comté. Compétences et responsabilités. Guide explicatif*, Québec, Direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, 2007, 76 p. Accessible en ligne : [www.mamr.gouv.qc.ca/publications/aménagement/conséquences\\_mrc.pdf](http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/aménagement/conséquences_mrc.pdf)



Les compétences obligatoires<sup>14</sup> des MRC en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme sont les suivantes :

- l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de développement (SAD)<sup>15</sup> et la prise en compte des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire. Ces orientations s'inscrivent dans le contexte économique, social, administratif et politique d'aujourd'hui et sont regroupées en trois volets : la gestion de l'urbanisation, la mise en valeur intégrée des ressources et le renforcement des structures municipales;
- la révision du schéma d'aménagement et de développement;
- l'application de la règle de conformité au schéma ou au Règlement de contrôle intérimaire à l'égard des plans et règlements d'urbanisme locaux et des interventions gouvernementales;
- l'élaboration des règlements d'urbanisme pour les territoires non organisés (TNO).

Les compétences obligatoires en vertu d'autres lois sont les suivantes :

- l'établissement d'un plan de gestion des matières résiduelles, d'un schéma de couverture de risque (sécurité incendie);
- la préparation des rôles de l'évaluation foncière<sup>16</sup>, l'administration des territoires non organisés (TNO) et la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;
- la constitution ou la désignation ainsi que le soutien financier des centres locaux de développement (CLD);
- la gestion des cours d'eau à débit régulier et intermittent (y compris ceux qui ont été créés ou modifiés par une intervention humaine)<sup>17</sup>;
- la gestion du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées;
- la nomination d'un médiateur en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);
- l'établissement d'indicateurs de gestion et de suivi relatifs à l'administration des organismes municipaux.

Les compétences facultatives en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire et de l'urbanisme sont :

- la modification du schéma d'aménagement et de développement et l'application des mesures de contrôle intérimaire pendant sa modification ou sa révision;
- l'adoption de plans relatifs au développement du territoire<sup>18</sup>, l'examen de l'opportunité de certains travaux publics, la réglementation sur la plantation et l'abattage d'arbres<sup>19</sup>;

---

14. *Ibid.*

15. Sauf pour les MRC situées sur le territoire des communautés métropolitaines.

16. L'évaluation foncière est de compétence municipale. Certaines MRC en sont responsables sur l'ensemble de leur territoire; d'autres le sont seulement sur une partie de celui-ci, excluant notamment certaines villes.

17. La Loi sur les compétences municipales établit les cours d'eau sur lesquels la MRC a compétence.

18. Sauf pour les MRC de la Communauté métropolitaine de Montréal.

19. Sauf pour les MRC situées en totalité ou en partie sur le territoire des communautés métropolitaines.

- l'obligation pour les municipalités de son territoire à adopter, pour tout ou en partie de territoire, le règlement relatif à certaines conditions de délivrance du permis de construction;
- l'élaboration de règlements d'urbanisme à caractère discrétionnaire pour les TNO et, au préalable, la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme.

Les compétences facultatives en vertu d'autres lois sont :

- la Réglementation de toute matière de nature régionale relative à la population de son territoire qui n'est pas autrement régie;
- la délégation de certains pouvoirs par des municipalités locales;
- l'exploitation seule ou avec toute personne d'une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'éoliennes ou d'une centrale hydroélectrique;
- la réalisation dans un lac des travaux de régularisation du niveau de l'eau ou de l'aménagement du lit;
- la détermination de l'emplacement d'un parc régional;
- la gestion des matières résiduelles, de la voirie locale, du transport collectif des personnes et du logement social;
- la demande d'exclusion d'un lot de la zone agricole pour ses propres fins ou pour un projet dont elle se fait le promoteur;
- la constitution d'un fonds de développement du logement social afin de soutenir la réalisation de tout projet qui s'y rapporte;
- le dépôt d'une requête en vue de constituer un Office municipal d'habitation lorsque la MRC a déclaré sa compétence dans les domaines prévus par la Loi sur la Société d'habitation;
- la prévision d'assumer le financement des montants qui, en application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, doivent être versés par une municipalité locale à son office municipal d'habitation (OMH) à l'égard des logements à loyer modique visés à l'article 1984 du Code civil et administrés par cet office;
- la désignation d'un équipement à caractère supralocal et l'établissement de ses modalités de gestion et de financement ainsi que le partage des revenus qui en découlent;
- l'offre d'une aide technique à une entreprise du secteur privé en la faisant profiter des activités d'un agent de développement économique; la constitution et le maintien d'un organisme sans but lucratif dont l'objectif est de fournir de l'aide technique à une entreprise située sur son territoire;
- le don ou le prêt d'argent à un fonds d'investissement destiné à soutenir financièrement des entreprises en phase de démarrage;
- la constitution d'un fonds destiné à soutenir financièrement des opérations de mise en valeur des terres ou des ressources forestières du domaine public ou des terres privées;
- la création au profit de l'ensemble du territoire d'une réserve financière pour les dépenses de fonctionnement ou d'immobilisation.

Enfin, les compétences facultatives avec droit de retrait des municipalités locales sont :

- l'aide à des organismes de développement économique;
- l'acquisition de compétences des municipalités locales.

## 1.2 L'ANALYSE DES POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

### 1.2.1 La base conceptuelle de l'analyse : quelques objectifs d'une politique familiale selon le programme d'aide du Ministère publié en août 2003

#### Le « penser famille » en milieu local

Le but ultime du programme du Ministère est de faire de la politique familiale le lieu de convergence des préoccupations familiales vers le mieux-être des familles. Ainsi, elle pourra guider le conseil municipal dans ses décisions relatives à tout ce qui peut influencer sur la qualité de vie des familles.

De plus, la politique assure la cohérence et la permanence des orientations relatives à la famille. Elle permet également à la municipalité ou à la MRC de jouer un rôle de catalyseur auprès des autres acteurs concernés par les questions familiales<sup>20</sup>.

Comme il a été dit précédemment, trois partenaires majeurs, soit l'Union des municipalités du Québec (UMQ), l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec (UMRCQ)<sup>21</sup> et le Secrétariat à la famille<sup>22</sup>, se sont unis en 1988 afin de proposer au milieu local un guide<sup>23</sup> pour concrétiser leur engagement en faveur des familles. En 1989, le document *Penser et agir famille*<sup>24</sup> du Conseil de la famille, maintenant le Conseil de la famille et de l'enfance (CFE), encourageait les intervenants « à penser et agir famille » dans leurs sphères d'activité.

En 1990, le concept « penser famille » se retrouvait dans les actes du deuxième colloque du Carrefour action municipale et famille « informant les municipalités sur des façons de "penser famille" dans des domaines comme le loisir, la sécurité publique ou les services de garde<sup>25</sup> ».

Ce concept implique la prise en compte des préoccupations familiales dans les champs d'intervention habituels de la municipalité. Depuis les premières politiques familiales, le « penser famille » permet de situer les actions en relation avec les facteurs identifiés lors de la formation offerte par le Carrefour action municipale et famille.

#### L'amélioration de la qualité de vie des familles

Afin de conforter la municipalité comme lieu de convergence des préoccupations familiales, il importe d'améliorer la qualité du cadre de vie des familles par des actions concertées dans les champs d'intervention municipaux : l'habitat, le transport et les

---

20. MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE, *Implantation ou mise à jour d'une politique familiale. Soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC*, Québec, Le Ministère, 2003, p.14-15.

21. Voir la note 1.

22. Le Secrétariat à la famille est actuellement désigné sous le nom de ministère de la Famille et des Aînés (MFA).

23. L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, L'UNION DES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ ET DES MUNICIPALITÉS LOCALES DU QUÉBEC et LE SECRÉTARIAT À LA FAMILLE, *Agir pour les familles dans les municipalités*, Québec, Ministère des Affaires municipales, octobre 1988, 7 p.

24. CONSEIL DE LA FAMILLE DU QUÉBEC, *Penser et agir famille. Guide à l'intention des intervenants publics et privés*, [avis du Conseil de la famille à la ministre déléguée à la Condition féminine et responsable de la famille, avis no 89.2], Québec, Le Conseil, 1989, 65 p.

25. LE CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE, *La municipalité, un cadre de vie pour les familles. Les actes du deuxième colloque sur l'action municipale et les familles*, Montréal, Fédération des unions de familles, 1990, p. 46.

déplacements, les loisirs et la culture ainsi que la sécurité notamment. Cette vision établit le « penser famille » comme thème intégrateur de la municipalité. Le cadre de la vie quotidienne des familles acquiert ainsi un nouvel éclairage, qu'il s'agisse du logement, des loisirs, du travail ou de vaquer aux occupations de la journée.

En aménagement et en urbanisme, cette manière de penser s'inscrit dans une vision d'ensemble que l'on peut retrouver dans le document officiel portant sur les orientations du gouvernement en matière d'aménagement : « Aussi est-on généralement porté à considérer que, pour contribuer véritablement à l'amélioration de la qualité de vie, le développement des activités économiques et l'implantation des équipements et des infrastructures qu'il requiert doivent nécessairement s'inscrire dans une perspective de développement durable [...]. C'est dans ce contexte que le gouvernement énonce des orientations concernant les services collectifs, l'habitation, le cadre bâti, les espaces publics et les éléments du milieu naturel, les espaces commerciaux et industriels, la santé et la sécurité publique et les équipements et les infrastructures<sup>26</sup>. »

L'apprentissage de la citoyenneté et le sentiment d'appartenance à son milieu par la famille

La famille est considérée comme le lieu de développement de l'individu, de socialisation et plus précisément d'apprentissage de la participation à la vie communautaire. Le sentiment d'appartenance renvoie à la capacité pour la famille de s'approprier les lieux privés et publics : de la résidence à la rue, du quartier ou du village, de la municipalité à la MRC.

La municipalité, partenaire principal du milieu local

La municipalité assume le leadership du milieu local par les pouvoirs qu'elle exerce dans ses domaines d'intervention, par ses rôles de gouvernance, de lieu de rassemblement, de pourvoyeuse de services et, de façon générale, par son implication dans la prise en charge des besoins et des attentes des familles. La participation des familles devient un vecteur du sentiment d'appartenance par sa capacité à améliorer la sécurité et la perception de la sécurité, à contribuer à l'ajustement des services municipaux aux attentes des familles et à permettre l'établissement des relations d'entraide. La municipalité tend à innover afin de s'adapter à la mouvance et à la diversité des familles.

### 1.2.2 Le modèle référentiel de l'analyse : la démarche proposée dans le programme d'aide du Ministère

L'objectif principal de cette étude est de dresser un état de situation de l'élaboration d'une politique familiale municipale ou de sa mise à jour et de vérifier le degré de corrélation avec la démarche proposée dans le document du programme d'aide<sup>27</sup> du Ministère. La démarche proposée se présente ainsi :

---

26. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement*. Pour un aménagement concerté du territoire, Québec, Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, avec la collaboration des ministères et organismes concernés, 1994, p. 24.

27. MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE, *Implantation ou mise à jour d'une politique familiale. Soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC*, Québec, Le Ministère, 2003, p. 14-15.

#### PRISE DE POSITION DE LA MUNICIPALITÉ EN FAVEUR DES FAMILLES :

- amener le conseil municipal à se prononcer sur les questions familiales;
- nommer un ou des responsables des questions familiales parmi les élus du conseil municipal;
- former un comité famille.

#### RÉFLEXION PRÉALABLE :

- établir le profil des familles de la municipalité;
- préciser leurs besoins;
- définir ce qui est propre aux familles;
- faire le point sur les services et les actions en faveur des familles vivant dans la municipalité.

#### APPEL LANCÉ AUX PARTENAIRES :

- déterminer les partenaires susceptibles d'intervenir en faveur des familles;
- inviter certains partenaires à se joindre à la municipalité dans la démarche devant conduire à l'adoption d'une politique familiale municipale et de son plan d'action.

#### DÉFINITION DES PARAMÈTRES D'INTERVENTION ET DES RÔLES DE CHACUN :

- définir les objectifs principaux de la politique;
- définir les orientations;
- définir le rôle de la municipalité et de ses partenaires;
- choisir les champs (axes) d'intervention.

#### TENUE DES CONSULTATIONS :

- établir une démarche de consultation de la population, des groupes d'intérêts et des partenaires sur le projet de politique familiale municipale;
- tenir compte des résultats de la consultation dans l'élaboration de la politique.

#### ÉLABORATION DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE :

- expliquer l'origine de la politique familiale municipale;
- définir la notion de famille qui a été retenue;
- énoncer des principes d'intervention;
- fixer des objectifs que l'on veut atteindre grâce à la politique;
- préciser les champs d'intervention retenus;
- définir le rôle de la municipalité et de ses partenaires;
- indiquer les actions envisagées et prévoir un mécanisme de suivi.

#### PLAN D'ACTION FAMILLE :

- préciser les champs d'intervention;
- rappeler les objectifs formulés dans la politique;
- présenter les actions retenues en fonction des objectifs;

- présenter les responsables des actions et leurs partenaires et en définir les rôles;
- définir un échéancier;
- présenter les mécanismes de suivi et d'évaluation.

SUIVI, ÉVALUATION ET MISE À JOUR :

- effectuer le suivi et l'évaluation selon les paramètres retenus dans le plan d'action;
- adapter et mettre à jour la politique familiale municipale et élaborer un nouveau plan d'action (habituellement après trois ans).

### 1.2.3 Le profil des municipalités dont les politiques familiales sont analysées

Les 66 politiques familiales analysées viennent de municipalités de toutes tailles, de 500 à 500 000 habitants, soit 61 politiques de municipalités locales et 5 politiques de MRC. La liste des 66 municipalités, de leur région administrative, de leur MRC d'appartenance ainsi que de la taille de leur population selon la Gazette officielle du Québec 2005 se trouve à l'annexe II. Le tableau I ci-dessous offre une vue d'ensemble selon les six classes de population établies pour les besoins de l'analyse.

**TABLEAU I**  
**PROFIL GÉNÉRAL DE TOUTES LES MUNICIPALITÉS ET DES 66 MUNICIPALITÉS ANALYSÉES**

Classe de population selon la taille	Nombre de municipalités	Poids des municipalités	Population selon la taille	Pourcentage de la population totale selon la taille	Politiques familiales municipales adoptées par les conseils municipaux et publiées au 1 <sup>er</sup> septembre 2006
moins de 3 000 habitants	874	77,4 %	948 562 habitants	12,7 %	14
3 000 - 4 999 habitants	91	8,0 %	340 679 habitants	4,6 %	7
5 000 - 24 999 habitants	125	11,1 %	1 324 793 habitants	17,7 %	29
25 000 - 49 999 habitants	22	2,0 %	760 227 habitants	10,1 %	9
50 000 - 99 999 habitants	9	0,8 %	603 739 habitants	8,1 %	1
100 000 ou plus habitants	9	0,8 %	3 515 699 habitants	46,9 %	6
<b>Total</b>	<b>1 130</b>	<b>100 %</b>	<b>7 493 699 habitants</b>	<b>100 %</b>	<b>66</b>

Source : Compilation de la Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique (DGARES) établie à partir de la banque de données du ministère des Affaires municipales et des Régions selon le décret de population adopté par l'Assemblée nationale en décembre 2005, en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2006, les 66 politiques familiales étudiées comprenaient 53 politiques adoptées dans le cadre du programme et 13 mises à jour de politiques adoptées avant l'entrée en vigueur du programme. En décembre 2007, 28 nouvelles politiques familiales s'étaient ajoutées aux 66 analysées.

Le tableau II ci-après présente les municipalités ayant adopté une politique familiale au 1<sup>er</sup> septembre 2006, selon la région administrative et selon la taille de chacune des municipalités.



**TABLEAU II**  
**LES POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES SELON LA RÉGION D'APPARTENANCE ET LA TAILLE DES MUNICIPALITÉS**

Région administrative	Moins de 3 000 habitants	De 3 000 à 4 999 habitants	De 5 000 à 24 999 habitants	De 25 000 à 49 999 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	100 000 habitants ou plus
<b>Région 01</b> Bas-Saint-Laurent	Municipalité du Bic Paroisse de Saint-Eugène-de-Ladrière Paroisse de Saint-Valérien Municipalité de Rivière-Bloue	Ville de Trois-Pistoles Ville de Dégeles Ville de Saint-Pascal	MRC de La Matapédia Ville de Rivière-du-Loup	Ville de Rimouski		
<b>Région 02</b> Saguenay – Lac-Saint-Jean	Municipalité de Péribonka					
<b>Région 03</b> Capitale-Nationale	Municipalité de Saint-Ubalde					Ville de Québec
<b>Région 04</b> Mauricie			Ville de La Tuque			Ville de Trois-Rivières
<b>Région 05</b> Estrie	Municipalité du canton de Hatley		Ville de Lac-Mégantic Ville d'Asbestos MRC du Haut-Saint-François			Ville de Sherbrooke
<b>Région 07</b> Outaouais			Municipalité de Val-des-Monts			Ville de Gatineau
<b>Région 08</b> Abitibi-Témiscamingue	Municipalité de Laverlochère Municipalité du canton de Trécesson			Ville de Val-d'Or Ville de Rouyn-Noranda		
<b>Région 09</b> Côte-Nord	MRC de Caniapiscau Paroisse de Ragueneau		Ville de Baie-Comeau			
<b>Région 11</b> Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine		Ville de Paspébiac				
<b>Région 12</b> Chaudière-Appalaches	Municipalité de Saint-Magloire Municipalité d'East Broughton	Municipalité de Sainte-Claire Municipalité de Lac-Etchemin	Ville de Montmagny Ville de Sainte-Marie	MRC de Lotbinière		Ville de Lévis
<b>Région 14</b> Lanaudière	Paroisse de Saint-Barthélémy	Municipalité de Lanoraie	Ville de Notre-Dame-des- Prairies Municipalité de Rawdon	Ville de Mascouche		
<b>Région 15</b> Laurentides			Ville de Deux-Montagnes Municipalité de Pointe-Calumet Ville de Lorraine Ville de Rosemère Ville de Prévost Ville de Mont-Tremblant	Ville de Saint-Eustache Ville de Blainville	Ville de Saint-Jérôme	
<b>Région 16</b> Montérégie			Ville de Cowansville Ville de Bromont Ville de Mont-Saint-Hilaire Ville d'Otterburn Park Ville de Saint-Basile-le-Grand	Ville de Sorel-Tracy		Ville de Longueuil

Région administrative	Moins de 3 000 habitants	De 3 000 à 4 999 habitants	De 5 000 à 24 999 habitants	De 25 000 à 49 999 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	100 000 habitants ou plus
			Ville de Contreccœur Ville de Varennes Ville de La Prairie Ville de Saint-Constant Municipalité de Coteau-du-Lac			
<b>Région 17</b> Centre-du-Québec			MRC de Nicolet-Yamaska	Ville de Victoriaville		

Source : Compilation de la Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique établie à partir de la banque de données du ministère des Affaires municipales et des Régions, août 2007.

#### 1.2.4 Les paramètres de l'analyse

L'analyse du ministère s'est inspirée partiellement d'une nomenclature établie dans un projet d'étude des politiques familiales municipales amorcée par Michel de la Durantaye, de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Une première lecture des politiques a permis d'y découvrir huit éléments récurrents qui révèlent une ossature commune. Ces éléments découlent des attentes exprimées par le Ministère à l'égard des politiques qu'il proposait de soutenir par le programme. Elles émanent également des sessions de formation, prévues par le programme de soutien auprès des municipalités. À ces 8 éléments s'ajoute celui de l'appréciation générale du document.

#### 1 L'APPRÉCIATION GÉNÉRALE DU DOCUMENT DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

#### 2 LE CONTEXTE MUNICIPAL :

- le développement du milieu social;
- le développement de l'économie;
- l'amélioration de l'environnement physique.

#### 3 LA DÉFINITION DU CONCEPT DE FAMILLE :

- définition de la famille;
- reconnaissance de la diversité des familles;
- portrait descriptif des familles :

- les types de familles;
- la taille des familles;
- le nombre de familles dans la municipalité;
- la situation financière des familles;
- la stabilité résidentielle.

#### 4 LE DIAGNOSTIC ASSOCIÉ À LA SITUATION DES FAMILLES :

- les composantes du développement du milieu social;
- les composantes associées au développement de l'économie;
- les composantes relatives à l'amélioration de l'environnement physique.

#### 5 LES VALEURS :

- le respect associé au civisme et à la civilité;
- l'équité sociale;
- la fierté associée au sentiment d'appartenance et à la solidarité;
- l'honnêteté;
- l'harmonie associée à la qualité;
- d'autres valeurs;
- la présence des cinq valeurs dans une même politique familiale.

#### 6 LES PRINCIPES :

- la participation, le partenariat et la collaboration;
- l'accessibilité;
- le développement continu;
- la prévention;
- la transparence;
- d'autres principes;
- la présence des cinq principes dans une même politique familiale.

## 7 LES TROIS GRANDS DOMAINES DES AXES D'INTERVENTION :

1. L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE	2. LE DÉVELOPPEMENT DU MILIEU SOCIAL	3. LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE
1.1 L'environnement physique valorisé par l'aménagement du territoire et par l'urbanisme en fonction des familles	2.1 Les loisirs	3.1 L'économie
1.2 Les transports et les déplacements	2.2 Le sport	3.2 L'emploi
1.3 L'habitation	2.3 La santé 2.4 La culture 2.5 L'éducation 2.6 La sécurité 2.7 La vie communautaire 2.8 La gouvernance	Les autres thèmes

### LES OBJECTIFS (INCLUS DANS LES AXES D'INTERVENTION)

## 8 LES CONDITIONS DE L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE :

- la définition des rôles;
- la définition des responsabilités;
- la désignation des partenaires;
- les mécanismes de collaboration;
- les modes de consultation;
- le mécanisme d'élaboration ou de mise à jour de la politique familiale;
- les autres politiques et mécanismes pertinents.

## 9 LES INTENTIONS À L'ÉGARD DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION

### 1.2.5 L'analyse de chaque paramètre et de ses variables

Les 66 politiques familiales ont été étudiées à l'aide d'une grille structurée selon les 9 paramètres et leurs variables. Pour ce faire ont été répertoriés les énoncés et les actions qui correspondaient aux composantes de chaque paramètre.

Par ailleurs, on a établi la fréquence de mention de chacune des variables thématiques constituant les axes d'intervention et on a compilé ces mentions afin d'obtenir une mesure comparative des politiques familiales. La fréquence de mention est révélatrice de l'importance des questions familiales abordées par chacune des politiques ainsi que des politiques vues dans leur ensemble.

Par exemple, si une variable d'un axe d'intervention, disons la sécurité, est mentionnée par la plupart des municipalités, son omission par l'une d'entre elles devient d'autant plus significative. À l'inverse, la faible présence d'un thème, ou le peu de précision à son sujet, par exemple la santé, signifie parfois que la municipalité accorde son appui à un partenaire qui en est responsable. Ainsi, si la santé est davantage de compétence nationale, la sécurité, elle, relève davantage du milieu local.

Des tableaux ont été effectués à partir de cette recension, laquelle s'est avérée assez complexe en raison de la grande diversité des formulations utilisées dans les différentes politiques.

### 1.2.6 La composition de chacune des sections relatives à un paramètre et à ses variables

Pour chacune des sections, on retrouve les fréquences de mentions relatives aux paramètres et à leurs variables. Ces fréquences de mention sont ensuite commentées et comparées pour en faire ressortir les points saillants. Enfin, des exemples viennent illustrer certains aspects des politiques familiales.

#### L'appréciation générale des politiques familiales municipales

Notons que quelques facteurs ont assuré une certaine similarité de la démarche d'élaboration des politiques étudiées et de leur contenu :

- la démarche proposée dans le programme d'aide du Ministère;
- l'aide technique offerte dans le cadre du programme par l'intervention du mandataire du Ministère, le Carrefour action municipale et famille<sup>28</sup>;
- les politiques familiales déjà réalisées qui ont été diffusées auprès des municipalités nouvellement inscrites;
- les outils de référence disponibles au fil des ans, les guides, etc.

On remarque en outre que certaines politiques familiales sont plus articulées et présentent plus de profondeur, notamment en raison de la taille de la municipalité concernée, des ressources et des moyens déployés pour leur élaboration.

L'appréciation générale consiste maintenant à vérifier la présence de sections consacrées aux paramètres exposés dans le programme et à leurs variables.

En ce qui concerne la ressemblance avec la démarche préconisée dans le programme, elle est facilement perceptible. Tel qu'il est présenté au tableau 1.1 de l'annexe I, toutes les politiques familiales étudiées sont rédigées avec cohérence et dans un langage simple et accessible.

Dans une première section, consacrée au premier paramètre, on trace une esquisse des attraits du territoire selon trois volets interreliés : le milieu social, le dynamisme économique et la mise en valeur de l'environnement physique.

Une section réservée au concept de famille et au portrait des familles est une constante. Les consultations et les collectes de données sur les caractéristiques, les attentes et les besoins des familles constituent la toile de fond utilisée pour établir un consensus sur un concept de la famille.

Un diagnostic est posé à partir des renseignements recueillis sur les familles et sur la municipalité ainsi qu'à partir des échanges au comité famille.

28. CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE (CAMF), *Guide d'information sur l'action municipale en faveur des familles*, 3<sup>e</sup> édition, 2006, Montréal, Le CAMF, p. 1-1 à 6-48.

En ce qui a trait aux valeurs, elles sont souvent formulées de manière plus implicite qu'explicite. À peine le sixième des municipalités ont créé une section qui en traite de manière particulière. En effet, tel qu'il est montré au tableau 1.2 de l'annexe I, 11 des 66 politiques familiales municipales ont une section réservée aux valeurs. Parmi les 14 municipalités de moins de 3 000 habitants, 2 ont une politique comprenant une section particulière à ce sujet.

On trouve une section réservée aux principes trois fois plus fréquemment qu'une section consacrée aux valeurs, tel qu'il est montré au tableau 1.3 de l'annexe I. Ce concept semble plus près des champs d'intervention des municipalités; or, celles-ci établissent plus facilement des relations entre leurs domaines habituels d'action et la prise en compte des familles. Au total, 36 des 66 municipalités ont intégré une section concernant les principes dans leur politique familiale. Toutes les villes de plus de 100 000 habitants, mais à peine le tiers des municipalités de moins de 3 000 habitants, ont réservé une section aux principes.

Tel qu'il est montré au tableau 1.7 de l'annexe I, 56 des 66 municipalités étudiées ont consacré une section de leur politique familiale aux axes d'intervention; les orientations et les objectifs généraux et spécifiques s'y trouvent généralement. Les objectifs généraux et spécifiques servent à préciser et à illustrer les axes d'intervention. La détermination d'axes d'intervention articulés par des objectifs facilite l'élaboration de plans d'action, lesquels constituent une étape majeure d'une politique.

De plus, on constate dans certaines politiques étudiées que l'énoncé des axes d'intervention est élaboré directement à partir des besoins et des attentes des familles. Le tableau 1.4 de l'annexe I montre que c'est le cas dans 14 des 66 politiques. La moitié des villes de plus de 100 000 habitants formulent l'énoncé de leurs axes d'intervention de cette façon, par exemple l'axe « Des familles bien logées » ou encore l'axe « Familles et loisirs » – et non « Loisirs » seulement. Le tiers seulement des municipalités de 5 000 à 24 999 habitants conçoivent leurs axes de cette manière.

Par ailleurs, on constate dans certaines politiques la présence d'une mention relative au suivi et à l'évaluation, tel qu'il est montré au tableau 1.6 de l'annexe I, ainsi que d'une mention relative à une structure de mise en œuvre des plans d'action, tel que le présente le tableau 1.5 de l'annexe I.

La présence d'une section réservée aux intentions à l'égard du suivi et de l'évaluation permet une transition vers les plans d'action. Ces mécanismes visent à prévoir des suivis réguliers au cours de l'année et à maintenir une volonté constamment réaffirmée du conseil de la municipalité de prendre en compte les familles dans les champs d'intervention municipale habituels. Au tableau 1.6 de l'annexe I, il est montré qu'un total de 26 des 66 municipalités locales ont mentionné l'organisation du suivi et de l'évaluation de leur politique familiale.

Peu de municipalités font mention de la structure de mise en œuvre de leur politique : on voit au tableau 1.5 de l'annexe I que seulement 9 des 66 municipalités l'ont fait. À la lecture des politiques, on peut déceler trois aspects qui ont trait à la structure de mise en œuvre : l'association d'objectifs aux axes d'intervention, la désignation des responsables et l'établissement d'un échéancier de réalisation. Elle se retrouve dans la presque totalité des villes de 100 000 habitants ou plus; par contre, elle ne se retrouve que rarement dans les politiques des autres municipalités, puisque liée davantage à la rédaction de leur plan d'action.

## 2 LE CONTEXTE MUNICIPAL

Le contexte municipal est le cadre dans lequel se déroule la démarche d'élaboration de la politique familiale municipale, qui a pour but de mobiliser le milieu local et ses partenaires relativement aux attentes et aux besoins des familles.

Prendre en compte le contexte municipal est essentiel pour comprendre les interrelations susceptibles d'influencer l'élaboration de la politique. Elles se manifestent sous trois modes interreliés : le développement du milieu social, le développement de l'économie et l'amélioration de l'environnement selon les préceptes du développement durable. L'amélioration de l'environnement se révèle en deux aspects : d'une part, la qualité et la protection des milieux et des composantes bio-physiques et, d'autre part, les préoccupations relatives à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme.

La définition du développement durable rejoint les questions familiales, car c'est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs<sup>29</sup> ». Vu dans une perspective familiale, le développement durable permet un questionnement sur des défis de permanence et de renouvellement. De plus, cette vision s'accorde avec l'objectif du Ministère de « soutenir le développement de la dimension familiale dans la gestion des municipalités<sup>30</sup> ». Présent à l'échelle nationale, le programme Agenda 21 est aussi présent au palier de gouvernance local.

L'Agenda 21<sup>31</sup> (21 pour XXI<sup>e</sup> siècle) est un programme d'action établi selon les principes énoncés lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, nommé également Sommet de la Terre, tenue à Rio de Janeiro, au Brésil, en 1992, à l'initiative de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'Agenda 21 est une référence non seulement pour les États, mais aussi pour les collectivités organisées, indépendamment des États dont elles relèvent, du territoire local au territoire régional : « Ce projet vise à répondre aux besoins de toute la population, avec le souci de préserver l'environnement, d'assurer l'accès de tous aux services essentiels, de développer des activités économiques soutenables. Impulsé par un élu municipal, il est élaboré et mis en œuvre en concertation avec les forces vives de la collectivité (services municipaux, habitants, associations, entreprises, structures déconcentrées de l'État, réseaux de l'éducation et de la recherche...). Il vise à lutter contre la dégradation de la planète, la pauvreté et les inégalités<sup>32</sup>. »

La politique familiale municipale est parfois précurseuse en matière de développement durable en faisant un lien entre les préoccupations à l'égard de la qualité de vie des familles et celles relatives au développement durable, sous les trois aspects environnemental, social et économique. Ainsi la Ville de Sorel-Tracy a-t-elle adopté une politique familiale en 2004, un plan d'action en 2005 et un Agenda 21 à l'été 2006.

29. VILLE DE SOREL-TRACY, *Agenda 21 local – Un plan d'action pour relever les défis du 21<sup>e</sup> siècle*, Sorel-Tracy, La Ville, 2006, 36 p. Accessible en ligne : [www.ville.sorel-tracy.qc.ca](http://www.ville.sorel-tracy.qc.ca) (site consulté le 4 juillet 2007).

30. MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE, *Implantation ou mise à jour d'une politique familiale. Soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC*, Québec, Le Ministère, 2003, p. 6.

31. Jean-Pierre DUFAU et Émile BLESSIG, *Rapport d'information fait au nom de la délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire, sur les instruments de la Politique du développement durable*, France, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 13 avril 2005, p. 15. Accessible en ligne : [www.assemblee-nationale.fr/12/rap-info/i2248.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/12/rap-info/i2248.asp) (site consulté le 8 décembre 2007).

32. [www.agenda21france.org](http://www.agenda21france.org) (site consulté le 30 novembre 2007).

À la Ville de Baie-Saint-Paul, on a établi aussi des liens entre les aspects environnemental, social et économique du développement durable et fait sienne la définition du Sommet de la Terre, à Rio de Janeiro, en 1992.

« Un processus global de changement social dont les sociétés sont responsables qui vise l'amélioration autant des aspects matériels (économie et environnement) d'une société que de ses aspects plus humains comme l'égalité, la liberté, et les valeurs partagées par une population (Rogers, 1976, p. 133)<sup>33</sup>. »  
(Agenda 21 de la Ville de Baie-Saint-Paul)

## 2.1 LE DÉVELOPPEMENT DU MILIEU SOCIAL

La description du milieu social est constituée d'information générale relative aux réseaux des partenaires, à la taille de la municipalité et à son histoire ainsi que d'autres renseignements susceptibles de mieux cerner le portrait général de la municipalité.

Le Conseil de la famille et de l'enfance (CFE) propose une articulation entre les milieux social et familial selon les recommandations des partenaires des divers paliers d'intervention au soutien des familles et des parents : « Créer avec les familles des environnements propices pose le défi d'articuler le familial et le social. Il s'agit d'une part de composer avec la grande diversité des structures, des trajectoires et des modes de vie des familles<sup>34</sup>. »

Tel qu'il apparaît au tableau 2.1 de l'annexe I, le milieu social est mentionné par 42 des 66 municipalités, soit dans 38 des 61 politiques familiales des municipalités locales et dans 4 des 5 politiques familiales des MRC.

### 2.1.1 Les réseaux de partenaires

Les réseaux de partenaires demeurent des atouts au moment de la prise en compte des préoccupations familiales dans les champs d'intervention habituels des municipalités, autant à l'échelle nationale qu'à l'échelle locale. On peut retrouver le profil des partenaires à l'échelle nationale dans le Rapport annuel de gestion 2005-2006<sup>35</sup> du Ministère, qui les décrit ainsi :

- les partenaires en lien direct avec le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine : associations, regroupements, organismes et groupes aux niveaux local, régional et national (la famille, les aînés ainsi que les services de garde);
- les partenaires municipaux : municipalités locales et MRC;
- les conférences régionales des élus (CRE);
- les organismes du réseau de la santé et des services sociaux et du réseau de l'éducation;
- les associations syndicales et patronales ainsi que les ordres professionnels;

33. VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL, *Agenda 21 – Stratégie de développement durable*, Baie-Saint-Paul, La Ville, p. 6. Accessible en ligne : [www.baiestpaul.com/polidev.php](http://www.baiestpaul.com/polidev.php).

34. CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE, *Créer des environnements propices avec les familles. Le défi des politiques familiales*, Québec, Le Conseil, 2006, p. 14.

35. MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE, *Rapport annuel de gestion 2005-2006*, Québec, Le Ministère, 2006, p. 12.



- les centres d'étude et de recherche universitaires.
- Selon le programme d'aide, plusieurs acteurs peuvent contribuer à l'élaboration et à l'instauration d'une politique familiale municipale. Parmi les partenaires du milieu local, on trouve, notamment :
  - les conseils d'établissement et les commissions scolaires;
  - les corps policiers et les chambres de commerce;
  - les centres locaux de développement (CLD);
  - les centres de santé et de services sociaux (CSSS), les organismes communautaires (les intervenants auprès des familles, des aînés, des personnes handicapées, etc.);
  - les centres de la petite enfance (CPE), les garderies et les autres services de garde;
  - les centres locaux d'emploi (CLE);
  - les centres jeunesse;
  - les ministères et les organismes publics;
  - les entreprises et les clubs sociaux, etc.<sup>36</sup>

### 2.1.2 Les intervenants du milieu social

Les plus petites municipalités mentionnent leurs organismes et partenaires associés aux préoccupations familiales, comme le centre de santé et de services sociaux, le Cercle de fermières, etc. Elles le font parfois dans la lettre de présentation de la politique par le maire et le conseiller municipal, lettre qui apporte souvent un éclairage sur le contexte municipal et sur les attentes envers la politique familiale.

Ainsi, dans la politique familiale de la MRC de La Matapédia, il est mentionné que des représentants du milieu scolaire, de la santé, de la sécurité publique, du développement économique et communautaire, du loisir et de la culture, du transport collectif et municipal sont présents dans des comités famille de ses municipalités constituantes.

Parfois, la municipalité situe ses interventions dans la modernité ou à l'avant-garde, comme à la Ville de Québec, afin de tenter d'attirer et de retenir les familles, plus particulièrement les jeunes familles, sur son territoire. Quant aux municipalités plus peuplées, si elles ne tracent pas de portrait exhaustif de leurs partenaires, on peut trouver ce dernier dans d'autres documents. Elles mentionnent cependant l'importance de consolider les réseaux de solidarité sociale : « Les acteurs jouent des rôles appropriés à leur échelle de représentation, que ce soit à l'échelle du voisinage, du quartier puis à l'échelle municipale et à l'échelle de la MRC<sup>37</sup>. »

### 2.1.3 La distinction des genres

Dans cette première étape de description du milieu social des municipalités, il est à noter que 6

36. MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE, *Implantation ou mise à jour d'une politique familiale. Soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC*, Québec, Le Ministère, 2003, p. 19.

37. Julie FORTIER, « Concertation et politiques municipales : du quartier à la région », Montréal, édité par le réseau interuniversitaire Villes Régions Monde, [communication présentée lors du troisième Colloque de la relève, Les nouveaux enjeux urbains, une question d'échelle : du quartier à la région, organisé par le réseau Villes Régions Monde (RVM) les 11 et 12 mai 2006], 2007, 6 p.

des 38 politiques mentionnent des statistiques sociales en y incluant des variables socioéconomiques pour les femmes et les hommes. Au tableau 2.1.3 de l'annexe I, on constate que deux municipalités de moins de 3 000 habitants, une de 3 000 à 4 999 habitants, une ville ainsi qu'une MRC entre 5 000 et 24 999 habitants et une ville entre 25 000 et 49 999 habitants présentent des données statistiques distinctes selon le genre.

#### 2.1.4 L'aspect culturel

Une municipalité de 5 000 à 24 999 habitants note exclusivement l'aspect culturel dans le contexte social, sans mention des autres dimensions de la grille d'analyse, par exemple les loisirs et les sports, la santé et les services ou la vie communautaire.

#### 2.1.5 Le contexte sociohistorique

La présence de données de nature sociohistorique est liée au principe de développement continu des préoccupations familiales. Ainsi, la Municipalité de Lanoraie, la Ville de Paspébiac et la paroisse de Saint-Eugène-de-Ladrière présentent une perspective historique du territoire de leur municipalité respective en parallèle avec leur politique familiale. Elles évoquent à leur manière la présence d'un sentiment d'appartenance au territoire ainsi que de repères valorisés par leurs citoyens et leurs familles.

### 2.2 LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE

Dans la description du contexte municipal, l'aspect relatif au développement de l'économie est somme toute peu élaboré. Au tableau 2.2 de l'annexe I, il est montré que, parmi les 66 politiques analysées, 26 mentionnent cet aspect, dont celles de 22 municipalités locales et de 4 des 5 MRC. Notons cependant qu'il fera surface dans le diagnostic, où 50 des 66 politiques familiales en font état, dont celles de 46 municipalités locales et de 4 des 5 MRC. Ces données se trouvent au tableau 4.2 de l'annexe I. Le développement de l'économie est aussi traité dans des phases ultérieures, plus particulièrement au moment de l'élaboration des plans d'action et de leur mise en œuvre. Il fera alors partie intégrante d'une nouvelle approche de gestion intégrée des ressources municipales au regard des besoins et des attentes des familles.

En préambule, certaines grandes villes mentionnent leur intention d'associer de plus en plus leurs citoyens et leurs partenaires à la mise en valeur des ressources et à une gestion intégrée. Elles emploient les termes « performance de l'organisation municipale centrée sur l'excellence », « gestion efficiente ». Ces termes s'apparentent à ceux du développement durable à valeur familiale. Les aspects social, économique, environnemental et démographique sont maintenant plus fréquemment évoqués par les municipalités.

### 2.3 L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT

La salubrité, la santé et la sécurité ainsi que le bon aménagement du milieu ambiant demeurent

des facteurs essentiels à la qualité du cadre de vie des familles. Le document d'appui technique au programme d'aide au milieu local<sup>38</sup> fait état des diverses composantes de l'amélioration de l'environnement et des champs d'action habituels qui s'y rattachent, tels l'environnement physique, l'urbanisme et l'aménagement du territoire, le transport et l'habitation. D'autres documents et modes de transfert de connaissances servent de soutien technique pour ce domaine d'intervention : le guide *Les municipalités et les familles*<sup>39</sup>, élaboré par le ministère des Affaires municipales et des Régions, l'avis *Prendre en compte la diversité des familles* (2005) et l'avis *Créer des environnements propices avec les familles. Le défi des politiques municipales* (Conseil de la famille et de l'enfance, 2006).

Au tableau 2.3 de l'annexe I, il est noté que 32 des 66 politiques familiales de municipalités, y compris 4 des 5 politiques familiales de MRC, situent les questions familiales dans un contexte environnemental. Plus de la moitié des municipalités de moins de 3 000 habitants le mentionnent.

Aucune des villes de 50 000 habitants ou plus ne mentionne de manière explicite le contexte général relatif à l'amélioration de l'environnement physique par rapport aux besoins et aux attentes des familles. Cette variable est plutôt traitée dans des dossiers connexes. Même aux étapes ultérieures du diagnostic et des axes d'intervention, ces villes associent plutôt leur politique familiale à leur politique de l'habitation ainsi qu'à d'autres politiques traitant de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Dès les premières données contextuelles qu'elle présente, la Ville de Mont-Saint-Hilaire, ville de plus de 15 000 habitants, mentionne quelques atouts de ses milieux de vie pour les familles :

- qualité de conservation du cadre champêtre et du patrimoine historique;
- présence de composantes territoriales de qualité, comme le mont Saint-Hilaire et la rivière Richelieu;
- désignation de la Réserve de la biosphère du Mont-Saint-Hilaire par l'Unesco ainsi que par le Québec à titre de première réserve naturelle en milieu privé. La Ville spécifie qu'une partie du mont Saint-Hilaire demeure accessible aux citoyens et à leur famille;
- proximité de services utilisés par les familles aux paliers local et régional (santé, éducation, commerces, divertissements, etc.);
- service de transport en commun incluant un train de banlieue.

Aussi, le Conseil de la famille et de l'enfance met en lumière l'importance de la connaissance du milieu physique dans l'élaboration de mesures municipales liées aux familles :

Créer des environnements propices aux familles pose aussi le défi d'articuler le familial et le territorial et d'en tirer les conclusions qui s'imposent. Il s'agit de faire en sorte que les territoires correspondent bien aux réalités des familles qui les habitent ou qui pourraient le faire si les barrières sociales ou spatiales ne les en empêchaient. Il faut donc prendre la mesure par territoire [...] de la diversité et des inégalités sociales qui caractérisent les familles<sup>40</sup>

---

38. MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE, *La municipalité : un lieu de qualité pour les familles*, Québec, Le Ministère, 2003, 23 p.

39. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, *Les municipalités et les familles*, Québec, Le Ministère, 1993, 42 p.

40. CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE, *Créer des environnements propices avec les familles. Le défi des politiques municipales*, Québec, Le Conseil, 2006, p. 14.

## 2.4 LA PRÉSENCE DES TROIS GRANDS DOMAINES D'INTERVENTION DANS UNE MÊME POLITIQUE FAMILIALE

Les trois grands domaines d'intervention (le développement du milieu social, le développement de l'économie et l'amélioration de l'environnement physique) sont nommés par le tiers des municipalités, soit par 22 des 66 municipalités, y compris 4 des 5 MRC, tel qu'il est présenté au tableau 2.4 de l'annexe I. Le fait que ces trois domaines du développement durable soient couverts par 4 des 5 MRC met en lumière leur volonté et leur capacité de brosser un portrait du contexte de leur territoire, mais aussi leur compétence à le faire.

Parmi les municipalités de 5 000 à 24 999 habitants, la Ville de Lac-Mégantic (près de 6 000 habitants) se démarque par sa présentation plus précise des trois aspects :

- elle trace un portrait socioéconomique des familles;
- elle trace un portrait des caractéristiques du logement;
- elle fait une description géographique du milieu;
- elle fait un survol des infrastructures économiques (commerces et secteurs industriels);
- elle donne un aperçu des services (services de garde, maisons d'enseignement, organismes communautaires, service de police, service d'incendie, etc.);
- elle fait une description des équipements de loisir et de culture.

Des mentions de chacun des trois domaines d'intervention sont présentes dans quatre des neuf politiques de municipalités de 25 000 à 49 999 habitants.

Les villes de 50 000 à 99 999 habitants et de 100 000 habitants ou plus font état du développement du milieu social, mais n'incluent ni le développement de l'économie ni l'amélioration de l'environnement dans le contexte municipal. Par contre, ces trois composantes, si elles ne se trouvent pas dans la politique familiale, peuvent être évoquées dans d'autres documents de la municipalité, comme dans les plans de développement ou dans la vision stratégique<sup>41</sup>.

Par exemple, le contexte d'ensemble lié aux préoccupations familiales de la Ville de Québec est mis en lumière dans les étapes subséquentes de la politique, plus précisément dans les plans d'action. Pour chacun des axes se côtoient les interventions directement liées à la politique familiale et celles rattachées aux autres politiques publiques.

---

41. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, *La vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social*, Québec, septembre 2005, p. 5.

### 3 LE CONCEPT DE FAMILLE

Il importe, dans le cadre du programme, de bien définir le concept de famille de manière à mieux cibler les interventions et à préciser les objectifs.

Pour une municipalité, ce concept se définit par une vision d'ensemble de tous les aspects se rapportant à la famille. Cette vision globale comprend la détermination des types de famille, des fonctions familiales et des réseaux intergénérationnels.

À la suggestion du Ministère dans le document *Implantation ou mise à jour d'une politique familiale. Soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC*<sup>42</sup>, une conception ou une vision globale de la famille peut prendre plusieurs formes, comporter plusieurs composantes et remplir plusieurs fonctions.

Les formes et les attributions :

- les modèles familiaux (biparental, monoparental, recomposé, etc.);
- les statuts socioéconomiques (revenu, scolarité, profession, etc.);
- les cycles de vie de la famille (jeune famille, famille avec enfants aux études, etc.);
- la dynamique de dépendance intergénérationnelle (relation parent-enfant mineur, relation parent-parent âgé ou inapte, etc.).

Les fonctions relatives à l'éducation et aux soins :

- l'éducation, la socialisation (solidarité, engagement civique, équité, etc.);
- la vie affective;
- l'organisation (alimentation, habitat, sécurité, transport, loisirs et culture, etc.).

Les municipalités ont puisé à diverses sources pour établir leur concept de famille, telles que Statistique Canada, l'Institut Vanier de la famille ainsi que plusieurs recherches québécoises. Elles se sont aussi inspirées du modèle présenté dans le programme du Ministère et des politiques familiales élaborées depuis une vingtaine d'années au Québec. Le résultat est une conception plurielle de la famille qui répond à de multiples réalités.

En 2006, selon les données de Statistique Canada, deux millions de familles (2 121 610) habitaient le Québec. Parmi ces familles, 59,8 % avaient des enfants à la maison et 40,2 % n'en avaient pas. Les familles formées de deux parents étaient en baisse (72,2 %), et elles se composaient de plus en plus d'un seul parent à la maison (27,8 %) <sup>43</sup>. En outre, « dans les familles biparentales, avec au moins un enfant mineur, les deux conjoints du couple étaient actifs dans 76,5 % des cas en 2006 <sup>44</sup> ».

---

42. MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE, *Implantation ou mise à jour d'une politique familiale. Soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC*, Québec, Le Ministère, 2003, p. 14-15.

43. Statistique Canada, Recensement du Canada de 2006, compilation effectuée par le MFA à partir des données du tableau B2 de la commande spéciale CO-0985 (pour 2006).

44. Statistique Canada, Recensement du Canada de 2006, compilation effectuée par le MFA à partir des données du tableau C10 de la commande spéciale CO-1031 (pour 2006).

## STATISTIQUE CANADA

Pour cet organisme, « une famille de recensement comprend les conjoints avec ou sans enfants, les parents seuls qui ont la charge d'enfants et les enfants. Toutefois, les changements suivants [ont été] apportés à la notion de “famille” en 2001 : les familles formées d'un couple en union libre incluent maintenant les couples de même sexe et leurs enfants, s'ils en ont.

[...]

Les “enfants”, dans une famille de recensement, incluent :

- Les petits-enfants vivant dans le ménage d'au moins un de leurs grands-parents, en l'absence des parents;
- Les fils et les filles qui ont été mariés, à condition qu'ils n'aient pas d'époux, d'épouse, de partenaire en union libre ou d'enfant vivant dans le ménage. Auparavant, il s'agissait d'enfants qui n'avaient jamais été mariés et vivaient à la maison<sup>45</sup> ».

## L'INSTITUT VANIER DE LA FAMILLE

Cet organisme définit la famille comme « toute association de deux personnes ou plus liées entre elles par des liens de consentement mutuel, la naissance, l'adoption ou le placement et qui, ensemble, assument la responsabilité de diverses combinaisons de certains des éléments suivants :

- Entretien matériel et soins des membres du groupe;
- Ajout de nouveaux membres par le biais de la procréation ou de l'adoption;
- Socialisation des enfants;
- Contrôle social des membres;
- Production, consommation et distribution de biens et de services;
- Satisfaction des besoins affectifs – amour<sup>46</sup> ».

## ÉLÉMENTS CONSTITUANTS DU CONCEPT DE FAMILLE

Dans les politiques familiales, les conceptions de la famille intègrent trois types de données : celles relatives à la typologie biparentale ou monoparentale, celles associées aux fonctions (premier lieu d'apprentissage et de socialisation) et celles liées aux relations, soit les liens parents-enfants, les liens intergénérationnels et les liens des familles élargies.

Les municipalités semblent privilégier et prioriser les données associées aux fonctions ainsi que les données relationnelles. Lorsqu'elles décrivent les données liées à la typologie, certaines municipalités vont jusqu'à ajouter de nouveaux types de familles, comme les familles reconstituées et même les familles en devenir.

En effet, à la Ville de Saint-Eustache, le concept de famille s'élargit à la préfamille, c'est-à-dire

45. MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE, *Un portrait statistique des familles au Québec*, Québec, Le Ministère, 2005, p. 263.

46. INSTITUT VANIER DE LA FAMILLE, [En ligne], 2006, [www.ivfamille.ca](http://www.ivfamille.ca) (site consulté le 9 février 2007).

aux « familles en devenir ». Elle vise à prévoir à long terme l'installation de ses jeunes adultes dans des lieux de vie de qualité, où ils se sentiront soutenus pour réaliser leur désir d'enfant.

Les politiques familiales en milieu municipal renferment différentes conceptions de la famille, qui découlent généralement d'un consensus du comité famille obtenu à la suite de consultations de la population et entériné par le conseil municipal. Elles offrent un aperçu de ses multiples facettes et permettent de mieux cerner ce concept actuel.

Définitions du concept de famille :

« [...] toute entité sociale qui comporte au moins un lien parent-enfant, auquel peuvent s'ajouter d'autres liens entre proches – ceux que partagent les conjoints et la fratrie par exemple. Le lien familial peut être biologique ou social et s'exercer ou non en coresidence. Il fonde une relation de responsabilité qui se concrétise dans la prise en charge et le soutien réciproque des membres de la famille, à divers âges de la vie.» (Ville de Québec)

« [...] un milieu de vie composé d'adultes et d'enfants évoluant au quotidien, unis par des liens génétiques, légaux ou affectifs, et partageant des principes, des valeurs, des projets, une histoire et une culture. Au cœur de cette cellule : les enfants. La famille est un lieu privilégié d'apprentissage et de développement sur les plans tant affectif que cognitif et social.» (Ville de Mont-Saint-Hilaire)

« [...] toute association de deux personnes ou plus liées entre elles par les liens de consentement mutuel, par la naissance, par l'adoption, par la recombinaison familiale ou par le placement et qui, ensemble, assument la responsabilité familiale de diverses fonctions tout au long du jour.» (Ville de Gatineau)

« [...] une cellule qui favorise les relations parents-enfants, que les enfants soient mineurs ou majeurs. La dimension intergénérationnelle fait partie intégrante [...] » de cette vision élargie de la famille. (MRC de Lotbinière)

### 3.1 LA RECONNAISSANCE DE LA DIVERSITÉ DES FAMILLES

Parmi l'ensemble des variables étudiées, la reconnaissance de la diversité des familles est la seule à être mentionnée de manière explicite dans toutes les politiques étudiées. Elles en font état selon différents degrés de précision.

Ainsi, la Municipalité du Bic, dans la région du Bas-Saint-Laurent, a élaboré une politique familiale afin d'améliorer la qualité de vie de ses familles selon leurs réalités et leurs besoins.

La Ville de Contrecoeur, en Montérégie, mentionne l'emploi du temps des familles et cite une étude sociologique datant de 1998 afin de marquer l'importance de cette dimension temporelle et sociale.

La Ville de Baie-Comeau, sur la Côte-Nord, mentionne que la famille « évolue sans cesse, au gré des époques et des courants, influencée par les aléas de la vie moderne où tout se bouscule »,

alors que la Ville de Blainville met plutôt l'accent sur les liens intergénérationnels.

La Ville de La Tuque, en Mauricie, adopte un point de vue semblable par sa conception multiple de la vie familiale, selon les âges de la vie.

Les municipalités de Lac-Etchemin et de Lanoraie, comme la Ville de La Tuque, font mention des cycles de vie des familles. La Ville de Rimouski, ville centre de l'agglomération, se penche sur la conciliation travail-famille ainsi que sur la conciliation famille-études. Enfin, la Ville de Québec aborde le concept des temps sociaux.

### 3.2 LA DESCRIPTION DES FAMILLES

Selon la démarche proposée dans le programme, il s'agit, à l'étape de la réflexion préalable, d'établir un premier diagnostic de la situation des familles<sup>47</sup> de la municipalité, en tenant compte, entre autres, des caractéristiques socioéconomiques ainsi que des milieux de vie, d'indiquer les activités et les mesures actualisées qui touchent les familles et de préciser si la municipalité manifeste déjà une préoccupation à l'égard des familles. Ce dernier élément se traduit par une politique existante, par des actions, par la présence d'une personne responsable de ce dossier ou encore par l'existence d'un comité famille.

Le portrait des familles se compose de plusieurs aspects. D'abord, le type, la taille et le nombre des familles sont précisés, tel qu'il est illustré au tableau 3.2 de l'annexe I; puis deux autres variables, soit la situation financière de la famille, présentée au tableau 3.3, et la stabilité résidentielle, présentée au tableau 3.4, sont prises en considération. Cette dernière est abordée à l'aide des changements démographiques.

#### 3.2.1 Les types de familles

Les types de familles se complexifient au cours des ans : famille biparentale, famille monoparentale, famille reconstituée. Cette question introduit une réflexion sur les cycles de vie des familles et de leurs membres.

Parmi les six villes de 100 000 habitants ou plus, deux abordent notamment les types de familles dans leur politique familiale; l'ensemble d'entre elles les détaillent de manière particulière dans d'autres documents. Elles s'attardent davantage aux fonctions et aux relations entre les membres de la famille dite « élargie ».

Parmi les autres municipalités, le type de famille demeure généralement un constat inscrit dans la politique, qu'elles précisent en combinaison avec d'autres facteurs, comme la taille des familles ainsi que le nombre de familles dans la municipalité.

Tel qu'il est illustré à la colonne 3.2.1 du tableau 3.2 de l'annexe I, les politiques familiales de 53 des 66 municipalités, soit 49 des 61 municipalités locales et 4 des 5 MRC, font mention des différents types de familles : biparentale, monoparentale et autres.

---

47. MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE, *Implantation ou mise à jour d'une politique familiale. Soutien financier et technique aux municipalités et aux MRC*, Québec, Le Ministère, 2003, p. 17.



### 3.2.2 La taille des familles

À la colonne 3.2.2 du tableau 3.2 de l'annexe I, la taille des familles renvoie au nombre de personnes qui les composent, et cet aspect est abordé en relation avec les types de familles par les municipalités de 5 000 à 49 999 habitants.

Quant aux municipalités de moins de 5 000 habitants, la moitié de celles qui traitent de la taille des familles puisent leur information à plusieurs sources, souvent à la MRC, à partir des bases de données statistiques habituelles et au moyen de consultations auprès de groupes particuliers et auprès de la population.

Notons que 45 des 66 politiques familiales, soit celles de 42 des 61 municipalités locales et de 3 des 5 MRC, traitent ce facteur selon, par exemple, le nombre et l'âge des enfants à la maison, le type de famille et le genre du parent dans la famille monoparentale.

Encore une fois, le peu de mentions de la part des villes de plus de 100 000 habitants ne traduit pas leur désintéressement à l'égard de cette variable. Leur politique s'appuie sur des études complémentaires.

La Ville de Longueuil annexe deux documents à la politique familiale afin de présenter le portrait détaillé des familles. Le premier document traite de la population et des familles longueuilloises et le deuxième concerne le milieu, ses interventions et ses acquis. Elle associe la présence plus grande de la pauvreté sur son territoire à celle de familles de plus grande taille, plus précisément chez les familles de trois enfants ou plus.

« La famille d'aujourd'hui affiche plusieurs visages. Elle peut être traditionnelle, monoparentale, homoparentale, recomposée, d'adoption, en garde partagée ou d'accueil. Les cycles de vie, quant à eux, font référence aux diverses étapes de vie familiale. Cela présente le défi d'adapter les services aux situations qui se transforment au fil des années. Ainsi, du couple en attente d'un premier bébé à un parent soutenant sa mère âgée en perte d'autonomie en passant par une multitude de situations familiales, voilà autant de réalités qui commandent soutien et reconnaissance de la famille. » (Ville de Baie-Comeau)

« À Saint-Valérien, on retrouve en grande partie des familles traditionnelles. Selon Statistique Canada, au recensement 2001, sur 240 familles, 130 sont formées d'un couple avec enfants, soit 54 %. Le nombre de familles monoparentales est de 10, où le parent est de sexe masculin. Le nombre moyen d'enfants par famille est de 1,4. » (Ville de Saint-Valérien)

« Saint-Pascal démontre, en 2001, que mille quarante-cinq (1 045) familles se répartissent comme suit : 715 d'entre elles comptent un couple marié, 210 vivent en union libre et 120 autres sont qualifiées de familles monoparentales. [...] Il y a là une masse critique qui légitime bien la démarche actuelle. Rappelons-nous : la municipalité va bien si les familles vont bien!

« En comptabilisant le nombre d'inscriptions, tant au niveau primaire que secondaire, en plus des naissances des quatre dernières années, on peut projeter que 663 enfants âgés entre 0 et 17 ans vivent dans les familles de Saint-Pascal. » (Ville de Saint-Pascal)

### 3.2.3 Le nombre de familles dans la municipalité

Le nombre de familles est généralement abordé de pair avec les types de familles, sauf par quatre des six villes de 100 000 habitants ou plus. Dans les petites municipalités, encore une fois, cette variable est traitée et relayée par la MRC. À cette variable s'en greffent d'autres de nature socioéconomique.

Tel qu'il est présenté à la colonne 3.2.3 du tableau 3.2 de l'annexe I, 53 des 66 politiques familiales, soit celles de 50 municipalités locales et de 3 MRC, mentionnent cet aspect. Le décompte s'effectue en fonction des divers types de familles. Ainsi en est-il pour la Ville de Saint-Pascal.

Dans les documents complémentaires à la politique familiale, la Ville de Longueuil détaille le nombre de familles selon le nombre d'enfants à la maison, en 2001. Entre 1996 et 2001, une constatation s'impose : l'âge des enfants est pris en compte jusqu'à 25 ans. Ainsi, 10 % des jeunes de 25 ans et plus demeurent chez leurs parents. Ce nombre est en croissance à la Ville de Longueuil (4 %) comme au Québec, où il a augmenté de 6 % dans la même période. En comparaison, le nombre d'enfants de 6 ans ou moins a diminué de 20 %.

La Ville de Rouyn-Noranda (25 000 habitants à 49 999 habitants) est la seule à aborder cette composante de manière précise à l'intérieur du document de la politique familiale. D'autres municipalités mentionnent le nombre d'habitants et n'ajoutent pas d'explications supplémentaires.

### 3.2.4 La situation financière des familles

Selon la taille des municipalités, la situation financière des familles est traitée de façon différente. Au tableau 3.2.4 de l'annexe I, il est montré que 30 des 66 municipalités, soit 27 municipalités locales et 3 des 5 MRC, mentionnent des données relatives à la situation financière des familles. Très peu de municipalités de moins de 3 000 habitants le font. Chez les municipalités de trois classes, soit de 3 000 à 49 999 habitants, la moitié qui en traitent le font habituellement par des comparaisons statistiques avec la moyenne des municipalités de leur MRC, de leur région administrative et du Québec. Même si seulement la moitié des municipalités en traite, il n'en découle pas un intérêt moindre de leur part. Elles en font état généralement dans d'autres études.

La Ville de Rouyn-Noranda (25 000 à 49 999 habitants) aborde cet aspect de la famille en incluant une explication claire et précise dans sa politique familiale municipale.

« Les revenus étant généralement légèrement plus élevés à Rouyn-Noranda que dans le reste de la région, le taux de pauvreté y aurait donc été un peu plus faible.

[...]

« C'est dans un tel contexte que de plus en plus de parents par le biais de leurs organisations syndicales ou professionnelles se tournent vers les gouvernements ou leurs employeurs pour demander des mesures de conciliation famille-travail. Les problèmes de disponibilité, de répit, de support et de valorisation du rôle de parent et d'aidant naturel sont liés en grande partie à

l'absence de mesures spécifiques. Le besoin est réel tant pour les familles qui ont la charge de jeunes enfants que pour celles qui ont à s'occuper de personnes handicapées ou d'ânés en perte d'autonomie.

[...]

« À ces phénomènes s'ajoutent les contraintes du travail évoquées précédemment, de sorte que les familles se sentent épuisées et bousculées par le temps. » (Ville de Rouyn-Noranda)

Plusieurs politiques abordent spécialement la question financière, comme celle de la Municipalité de Rawdon.

« Le revenu moyen des familles de Rawdon s'élève à 48 000 \$ annuellement, ce qui est inférieur de 18 % à la moyenne provinciale de 59 000 \$. Le taux de chômage était évalué à 10,3 % lors du dernier recensement, comparativement à 8,2 % pour le Québec et 6,7 % pour Lanaudière. » (Municipalité de Rawdon)

### 3.2.5 La stabilité résidentielle

Par stabilité résidentielle, on entend la capacité de rétention et d'attraction des familles par une municipalité. La politique s'appuie en général sur des données statistiques sur une période donnée. En région, on constate la mobilisation des municipalités de moins de 25 000 habitants à l'égard du problème de l'exode des jeunes, qui comptent pour la grande majorité de la migration vers les grands centres urbains, particulièrement Montréal et Québec. Ce constat rejoint l'importance pour les municipalités de moins de 5 000 habitants de faire face à ce problème, importance qui a été soulevée dans le rapport de 2002 de l'enquête menée pour l'Union des municipalités du Québec<sup>48</sup>.

Les changements démographiques liés à la migration des jeunes touchent plus de 70 % des municipalités de moins de 3 000 habitants, tel qu'il est montré au tableau 3.4 de l'annexe I. Cet enjeu est prioritaire pour ces municipalités. Pour elles, il dépasse même en intérêt l'enjeu relatif à la situation socioéconomique des familles et à la richesse de la municipalité elle-même.

Les villes de 50 000 habitants ou plus ne mentionnent pas cette variable. Cependant, elles se disent intéressées à accueillir et à retenir les familles sur leur territoire. La stabilité résidentielle est abordée dans d'autres politiques. Par exemple, elle paraît avec plus de précision dans la politique d'habitation de la Ville de Québec. D'ailleurs, cette dernière dresse, dans sa politique familiale, une liste non exhaustive de politiques, dont la politique d'habitation, et de plans de développement faisant référence aux familles. La moitié des municipalités, soit 34 des 66 municipalités, y compris 3 MRC, mentionnent la stabilité résidentielle. Parmi celles qui abordent ce thème, plusieurs le font sous l'angle de l'exode des jeunes.

48. GROUPE CONSEIL I.D.E., *Résultats de la consultation auprès du milieu municipal québécois. Questionnement stratégique sur le devenir de la municipalité dans le cadre de la démarche de planification stratégique 2002-2007 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)*, Québec, Groupe conseil I.D.E., 2002, 100 p.

La MRC de La Matapédia reconnaît le phénomène de l'exode des jeunes : « La migration des jeunes se fait de plus en plus criante : de fait, La Matapédia est la MRC dans le Bas-Saint-Laurent qui a perdu le plus grand pourcentage de sa jeune population. Elle est la troisième en ce qui concerne le nombre de jeunes ayant quitté sa région. On remarque également que la variation de la population totale est de 963 personnes pour les périodes de recensement 1996 et 2001. Si on compare cette donnée avec le nombre de jeunes ayant quitté la MRC, on peut estimer que les jeunes représentent 94,8 % du total des personnes qui ont quitté la région. Cette donnée est représentative de la situation matapédienne et justifie en elle-même la mise en œuvre d'une politique familiale, car majoritairement les nouvelles familles seront fondées par des jeunes. »  
(MRC de La Matapédia)

« Le phénomène de l'exode vers les grands centres, tant pour les études que pour le travail, touche particulièrement les jeunes de 15 à 24 ans. [...] La diversité du marché de l'emploi dans la municipalité est limitée, ce qui contribue certainement à l'exode vers les grandes villes des jeunes en recherche d'emplois plus spécialisés ou désirant poursuivre des études supérieures. »  
(Municipalité de Rawdon)

## 4 LE DIAGNOSTIC DES BESOINS ET DES ATTENTES DES FAMILLES

Le diagnostic fait état des préoccupations familiales des municipalités. Les résultats qui découlent de l'analyse rejoignent ceux du rapport de l'Union des municipalités du Québec<sup>49</sup> en 2002 déjà cité, plus particulièrement en ce qui a trait aux défis d'« adapter les municipalités à la nouvelle sociodémographie » et de « faire de la municipalité le lieu de la personne et de la citoyenneté ».

Les municipalités ont des préoccupations familiales semblables aux priorités mises en lumière dans l'enquête de l'Union des municipalités du Québec, comme le développement des activités socioéconomiques et de la richesse, le développement durable et l'exode des jeunes, sans oublier le vieillissement de la population. La qualité des milieux de vie demeure un enjeu majeur. Les villes de taille moyenne, de 10 000 à 25 000 habitants, favorisent les questions associées au développement durable. Les municipalités de moins de 5 000 habitants privilégient les actions visant à lutter contre l'exode des jeunes et des jeunes familles. Elles s'appuient aussi sur les pressions et les contraintes exercées par les composantes du développement du milieu social, du développement de l'économie et de l'amélioration de l'environnement physique.

### 4.1 LES COMPOSANTES SOCIALES DE DIAGNOSTIC

L'analyse distingue trois types de préoccupations assez larges pour englober les préoccupations sociales mentionnées par les municipalités :

- la diversité des familles et les changements démographiques;
- la multiplication et la dispersion des activités des membres de la famille sur le territoire;
- la gestion des temps sociaux des familles par la municipalité.

Si l'on se reporte au tableau 4.1 de l'annexe I, on voit que 44 des 66 politiques familiales analysées mentionnent le développement du milieu social dans leur diagnostic, soit celles de 41 municipalités locales et de 3 MRC : les MRC de Lotbinière, de La Matapédia et de Caniapiscau.

Comme défi, la Ville de Gatineau veut s'adapter aux changements démographiques. Elle souligne, en outre, le manque de temps des familles, en relation avec la dispersion sur le territoire des lieux de travail, de loisir, d'éducation et de garde.

À la Ville de Saint-Jérôme, la politique prend en compte les changements survenus dans le vécu des familles ainsi que la préoccupation d'assurer un mieux-être aux familles dans leur cycle de vie et celui de leurs membres.

---

49. *Ibid.*, p. 32 et 37.

## 4.2 LES COMPOSANTES ASSOCIÉES AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE

Cet aspect est abordé dans 50 des 66 politiques familiales, dont celles de 4 MRC (tableau 4.2 de l'annexe I).

Les municipalités semblent prendre en compte dans leur diagnostic les préoccupations familiales autant pour le volet économique que pour le volet social.

La Ville de Trois-Rivières a pour mission en matière de développement économique d'« initier la mise en réseau des acteurs et des informations essentielles aux familles dans le cadre du développement de l'entrepreneuriat, de la création et de l'accès à l'emploi ».  
(Ville de Trois-Rivières)

## 4.3 LES COMPOSANTES RELATIVES À L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT

Pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des familles, les municipalités prennent davantage en compte les aspects relatifs à la qualité de l'environnement physique des milieux de vie des familles. Les préoccupations concernant l'environnement physique touchent :

- l'aménagement qualitatif du territoire en fonction des préoccupations familiales;
- le développement des infrastructures, des équipements, des services et des activités en fonction des familles;
- la prise en compte des aspects relatifs aux familles en développement durable : transport en commun, etc.

La moitié des politiques familiales abordent l'aspect de l'amélioration de l'environnement à l'étape du diagnostic. Tel qu'il est présenté au tableau 4.3 de l'annexe I, 31 des 66 politiques familiales comprennent cet aspect, dont celles de 30 des 61 municipalités locales et de la MRC de Lotbinière.

Presque 55 % des municipalités de 5 000 à 24 999 habitants et de 25 000 à 49 999 habitants font part de leurs préoccupations environnementales en relation avec la qualité des milieux de vie des familles.

Pour les municipalités de moins de 3 000 habitants, cet exercice relationnel entre les préoccupations environnementales et la qualité de vie des familles devient de plus en plus manifeste.

Il est à souligner que cinq politiques familiales abordent l'aspect de l'amélioration de l'environnement par le logement et, de manière plus large, par l'habitation.

Plusieurs municipalités, dont les villes de Québec, de Blainville et de Saint-Jérôme, lient de manière explicite la nouvelle approche du développement durable à la qualité de vie des familles, comme la complexité de l'organisation de la vie familiale, la dispersion des espaces au quotidien et l'éclatement des temps sociaux.

D'autres municipalités, sans le mentionner de manière explicite, en énumèrent les principales composantes et leurs relations complexes et conflictuelles, comme l'accessibilité physique à des lieux de loisir adaptés à l'évolution des réalités des familles.

#### 4.4 LES TROIS DOMAINES DE L'INTERVENTION MUNICIPALE DANS UNE MÊME POLITIQUE FAMILIALE

Alors que la mention des trois domaines, environnemental, social et économique était abordée par 22 des 66 municipalités dans le contexte, ce sont 27 municipalités qui abordent ces trois domaines dans le diagnostic.

Pour les municipalités de moins de 3 000 habitants, 6 des 14 municipalités mentionnent les trois domaines dans leur contexte et 2 des 14 les évoquent dans leur diagnostic. À l'inverse, pour les municipalités de 3 000 à 4 999 habitants, une seule municipalité mentionne les trois domaines dans son contexte, et quatre y réfèrent dans leur diagnostic.

Dans le groupe de 5 000 à 24 999 habitants, 11 des 29 municipalités mentionnent les trois domaines dans le contexte et 14 dans le diagnostic. Dans le groupe de 25 000 à 49 999 habitants, on en retrouve 4 des 9 municipalités pour le contexte et 5 des 9 pour le diagnostic. Enfin, parmi les 7 villes de 50 000 ou plus, aucune n'aborde les trois domaines pour leur contexte, alors que deux mentionnent les trois domaines pour leur diagnostic.

Les municipalités se familiarisent donc graduellement avec les trois grands domaines du développement durable.

## 5 LES VALEURS

La valeur est comprise comme ce que les individus ou les membres d'une collectivité ou d'une organisation considèrent beau, bon et souhaitable. La valeur est donc un élément moralement positif (jamais négatif), qui contient sa propre raison d'être et qui vaut par elle-même. Les valeurs constituent des croyances fondamentales, qui dirigent et même, pourrait-on dire, qui stimulent l'action de l'individu ou de l'organisation, en lui donnant son sens, son orientation et sa raison d'être. D'un point de vue organisationnel, la valeur est un phare sur lequel on oriente l'action.

Le respect, l'équité sociale, la fierté, l'honnêteté et l'harmonie sont les principales valeurs retracées dans les politiques familiales municipales. Ces valeurs inspirent notamment les politiques familiales des villes de Québec et de Gatineau.

Certaines municipalités ont mentionné d'autres valeurs que celles de la grille d'analyse de contenu : citons l'écoute, qui peut contribuer à lier les pratiques municipales aux besoins et aux attentes des familles.

Toutefois, ce ne sont pas la majorité des politiques qui mettent clairement en relief l'importance qu'elles accordent aux valeurs comme fondement de leurs actions à l'égard des familles. C'est souvent en décodant certains énoncés que l'on a pu retracer dans les politiques la prise en compte de valeurs proposées dans l'analyse.

Voyons plus en détail les cinq valeurs relevées au sein des politiques familiales et qui ont fait l'objet de l'analyse.

### 5.1 LE RESPECT ASSOCIÉ AU CIVISME ET À LA CIVILITÉ

Le respect est une valeur associée au civisme et à la civilité. Il fait référence tant à la capacité du milieu local de soutenir un écosystème qu'à sa capacité d'appuyer par un leadership dynamique les services municipaux et les divers partenaires du territoire. Si l'on se reporte au tableau 5.1 de l'annexe I, on constate que les deux tiers des politiques familiales, soit celles de 40 municipalités locales et des 5 MRC, mentionnent ce paramètre fondamental. Toutes les MRC abordent la valeur du respect dans leur politique, selon différents degrés de précision.

Plus de 80 % des politiques familiales des municipalités de 25 000 habitants ou plus ainsi que celles de plusieurs autres municipalités mentionnent la relation entre leurs axes d'intervention et le respect. Plus de 70 % des municipalités de moins de 3 000 habitants font état de ce lien. En raison de leurs délégations de pouvoirs, les cinq MRC ont développé une capacité et une habileté à traiter de concepts comme le respect de la population, de leur territoire et de leur interrelation.



« La politique familiale prend appui sur des valeurs communes aux familles et à l'administration municipale [...] respect de la personne, respect de l'environnement. » (Ville de Lac-Mégantic)

« Indispensable, combattante et si loyale [...] la famille transmet de génération en génération la liberté, le respect. » (Municipalité du canton de Hatley)

« La Ville de Rimouski reconnaît l'importance de véhiculer les valeurs fondamentales suivantes : la fraternité, la tolérance, le respect de la personne, la non-violence, l'esprit communautaire, l'entraide, l'engagement social et la solidarité. » (Ville de Rimouski)

« La politique familiale se doit d'être mise en place dans le respect des différences. » (Municipalité du Bic)

## 5.2 L'ÉQUITÉ SOCIALE

L'équité sociale vise la solidarité entre les gens de même génération; elle vise de plus la solidarité sociale entre les générations.

« L'équité réfère à un juste partage des ressources, des services et des biens publics, de manière à ce que chacune et chacun y trouve sa juste part. » (Ville de Longueuil)

Tel qu'il est montré au tableau 5.2 de l'annexe I, plus de la moitié des politiques familiales, soit celles de 31 des 61 municipalités locales et des 5 MRC, abordent la valeur d'équité. Non seulement toutes les MRC, mais aussi toutes les grandes villes des régions métropolitaines, sauf une, ainsi que la Ville de Saint-Jérôme, en font mention, soit les deux classes de villes de 50 000 habitants ou plus. Le nombre de municipalités en faisant part est établi en fonction du nombre d'habitants, indépendamment du degré de précision.

Encore une fois, la présence de cette valeur dans les politiques de toutes les MRC met en relief leur habileté à établir des liens entre l'action municipale et l'équité sociale pour une offre de services de proximité à l'égard des familles. La plupart des villes de plus de 100 000 habitants en font état, mais la proportion des municipalités qui la mentionnent décroît à mesure que diminue leur taille. Ainsi, les municipalités de 3 000 habitants ou moins ne sont plus que la moitié à faire référence de manière explicite à l'équité sociale.

« L'équité et la tolérance, en termes de justice sociale dans la distribution des services, sont des valeurs fondamentales qui conduisent à une approche ouverte, inclusive et compréhensive des services municipaux dans leurs décisions et leurs interventions envers la famille. » (Ville de Trois-Rivières)

« La politique familiale se doit d'être mise en place dans le respect des différences, la solidarité sociale et l'équité envers tous les citoyens. » (Municipalité du Bic)

« Ces partenaires doivent s'établir sur la base de l'efficacité et de l'équité dans la dispensation des services, de l'optimisation des ressources. » (Ville de Saint-Constant)

### 5.3 LA FIERTÉ ASSOCIÉE AU SENTIMENT D'APPARTENANCE ET À LA SOLIDARITÉ

La fierté est liée au sentiment d'appartenance ainsi qu'à la solidarité et à la cohésion qui peuvent exister entre les familles. Tel qu'il est présenté au tableau 5.3 de l'annexe I, 60 municipalités, soit 55 municipalités locales et les 5 MRC, abordent ce paramètre. Toutes les villes de plus de 25 000 habitants y adhèrent.

Des 60 municipalités qui mentionnent la notion de fierté, de solidarité ou de sentiment d'appartenance, les 5 MRC se démarquent par une description de la fierté liée à la notion d'appartenance.

« La fierté et le sentiment d'appartenance. Fière de ses familles comme une de ses composantes sociales les plus importantes, la Ville de Trois-Rivières souhaite développer et entretenir le sentiment d'appartenance de la famille à son environnement. La Ville s'engage à faciliter l'implication et l'engagement de la famille en ce sens. » (Ville de Trois-Rivières)

« La mise sur pied d'infrastructures adéquates et sécuritaires influence la santé de la famille méganticoise, son sentiment d'appartenance et son esprit communautaire. »  
(Ville de Lac-Mégantic)

« C'est pourquoi la Ville s'engage à : [...] cultiver le sentiment d'appartenance entre les familles, le réseau familial et les autres membres de la communauté contrecœuroise. »  
(Ville de Contrecœur)

Les MRC étendent ce concept à l'ensemble de leur territoire afin de créer une cohésion sociale autour des enjeux liés à la famille qui leur sont propres.

« Nous voulons construire autour d'une fierté matapédienne, autour d'un sentiment d'appartenance à notre région. » (MRC de La Matapédia)

### 5.4 L'HONNÊTÉTÉ

La valeur de l'honnêteté rejoint la transparence de la municipalité dans ses actions autant entre les services municipaux qu'envers ses partenaires et les familles de son territoire, au Québec comme en France. Depuis 50 ans, les unions départementales des associations familiales (UDAF) représentent en France l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics et sont en contact avec les intervenants concernés par les politiques familiales. En 1999, selon une enquête menée

en France auprès des familles de l'Orne par l'Observatoire départemental de la famille<sup>50</sup>, l'honnêteté demeure en tête des valeurs transmises quelle que soit la génération.

Notons, tel qu'il est montré au tableau 5.4 de l'annexe I, que 16 des 66 politiques familiales, soit celles de 14 des 61 municipalités locales et de 2 des 5 MRC, abordent l'honnêteté. Cette valeur se trouve sous le terme « transparence » entre les services concernés et envers les partenaires du milieu local et de la MRC.

« Ces partenaires doivent s'établir sur la base de l'efficacité et de l'équité dans la dispensation des services, de l'optimisation des ressources, de la transparence et de l'imputabilité. »  
(Ville de Saint-Constant)

« Ainsi, la politique familiale de la Ville de Trois-Rivières se fait le véhicule des valeurs suivantes : [...] la transparence. La Ville veillera à faciliter la circulation de l'information et la réponse aux besoins des familles dans un souci de transparence et d'efficacité des services rendus à l'égard de la population et des familles. » (Ville de Trois-Rivières)

« La politique familiale prend appui sur les valeurs communes aux familles et à l'administration municipale : la transparence, pour planifier le développement de la communauté et de la ville en accord avec les ambitions et les intérêts des familles. La transparence est associée à l'honnêteté. » (Ville de Bromont)

« C'est d'abord et avant tout choisir de faire partie de façon intégrante d'une communauté et faire preuve de loyauté et d'authenticité dans des rapports avec les partenaires pour la poursuite et l'atteinte des résultats convenus. » (MRC de La Matapédia)

## 5.5 L'HARMONIE ASSOCIÉE À LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DES MILIEUX DE VIE

L'harmonie fait référence autant à la mutuelle cohérence des politiques et des plans de développement qu'à l'harmonie des milieux de vie et de la vie communautaire. Cette valeur rejoint le bon aménagement du territoire et l'urbanisme, qui contribuent au sentiment d'appartenance des familles à des lieux de vie. Toute échelle est ici prise en compte, que ce soit celle de la municipalité, du quartier, de la rue ou encore de la petite agglomération et du village.

Si l'on se reporte au tableau 5.5 de l'annexe I, on voit que 60 des 66 politiques familiales, soit celles de 55 des 61 municipalités locales et des 5 MRC, abordent le paramètre de l'harmonie et d'une bonne structuration physique du territoire.

« À cette fin, la Ville de Lac-Mégantic règle le développement harmonieux de son territoire afin de créer un cadre de vie de qualité pour ses familles. » (Ville de Lac-Mégantic)

---

50. [www.unaf.fr/article.php?id\\_article=221](http://www.unaf.fr/article.php?id_article=221) (site consulté le 7 novembre 2007).

« Ainsi, aujourd’hui plus que jamais, les familles doivent pouvoir compter sur un soutien social et municipal afin de les aider à parvenir à un bien-être global, dans un milieu harmonieux et épanouissant. » (MRC du Haut-Saint-François)

« C’est pourquoi, à l’hiver 2004, un processus d’harmonisation des politiques et des pratiques familiales existantes sur le territoire a été amorcé. » (Ville de Rimouski)

## 5.6 LA PRÉSENCE DES CINQ VALEURS DANS UNE MÊME POLITIQUE FAMILIALE

La fierté et l’harmonie dans la vie communautaire sont des valeurs véhiculées par la majorité des politiques familiales municipales, soit par 60 des 66 analysées. Le respect est ensuite retenu comme une valeur importante par 45 des 66 municipalités. Enfin, l’équité sociale est présente dans 36 des 66 politiques familiales.

Les politiques familiales des cinq MRC déterminent clairement les valeurs de respect, d’équité, de fierté ainsi que d’harmonie dans la vie communautaire, et ce message est véhiculé dans celles de leurs municipalités constituantes.

Toutes ces valeurs se trouvent avec constance dans les politiques familiales municipales. Ainsi, les politiques des villes de Québec et de Gatineau, entre autres, s’inspirent des valeurs d’équité sociale et d’harmonie dans la vie communautaire.

Au tableau 5.6 de l’annexe I, il est montré qu’une douzaine de municipalités, incluant deux villes de 100 000 habitants ou plus et deux MRC, manifestent leur volonté de lier leurs orientations aux cinq valeurs citées dans l’analyse.

### D’autres valeurs

Certaines municipalités ont nommé d’autres valeurs que celles retenues dans la grille d’analyse, entre autres le sens des responsabilités et de la citoyenneté, la débrouillardise, la liberté ainsi que l’écoute.

« Le sens des responsabilités et de la citoyenneté. Il s’agit de la volonté de prendre à son compte et d’assumer, dans la mesure de ses moyens, ce qui peut et doit être fait pour le mieux-être de la collectivité. » (MRC de La Matapédia)

« Indispensable, combattante et loyale aux valeurs de notre société, la famille transmet de génération en génération la liberté. » (Municipalité du canton de Hatley)

« [...] La politique familiale prend appui sur les valeurs communes aux familles et à l’administration municipale : » par exemple, « l’écoute : pour développer et maintenir une sensibilité aux besoins et aux aspirations des familles ». (Ville de Bromont)

## 6 LES PRINCIPES

Le principe se définit comme une règle d'action s'appuyant sur un jugement de valeur et constituant un modèle, une règle ou un but<sup>51</sup>. Selon *Le Petit Robert*, il trace une ligne générale de référence.

Les principes les plus courants qui ressortent de l'analyse comprennent : la participation, y compris le partenariat et la collaboration, l'accessibilité, la démarche évolutive, la prévention et la transparence. Ils servent de guides ou de balises aux choix des orientations des municipalités.

### 6.1 LA PARTICIPATION, LE PARTENARIAT ET LA COLLABORATION

La très grande majorité des municipalités intègrent des principes à respecter dans la démarche d'élaboration de leur politique familiale. Tel qu'il est présenté au tableau 6.1 de l'annexe I, la participation, le partenariat et la collaboration sont retenus dans la plupart des politiques (63 des 66), soit celles de 58 des 61 municipalités locales et des 5 MRC.

Les cinq MRC mentionnent le principe de participation et le principe d'accessibilité. De plus, quatre des cinq MRC traitent de la démarche évolutive d'une politique familiale, les cinq MRC traitent de prévention, et une seule MRC parle de transparence. Les MRC ont acquis de nouvelles compétences au cours des ans, et ce changement transparaît dans leur capacité plus adaptée et plus importante de soutenir leurs municipalités constituantes. Il faut rappeler que celles-ci délèguent aux MRC le pouvoir d'élaborer des politiques familiales et structurent des plans d'action avec leur appui.

La Ville de Rivière-du-Loup reconnaît qu'elle peut, dans ses champs d'intervention et en concertation avec les différentes ressources du milieu, améliorer la qualité de vie des familles, des quartiers et finalement de la ville elle-même.

La MRC du Haut-Saint-François favorise l'amélioration continue et durable de la qualité des conditions de vie des familles. De plus, elle encourage le partenariat dans la mise sur pied d'actions en leur faveur et favorise leur intégration et leur bien-être. Enfin, elle reconnaît l'importance du partenariat et de la concertation.

« Pour être mise en œuvre, cette politique devra compter sur la collaboration des partenaires [...] pour favoriser la participation des individus et des familles à la vie communautaire. »  
(MRC de La Matapédia)

« La Ville de Sherbrooke, étant constituée de ses arrondissements ainsi que des services municipaux et paramunicipaux, s'est donné comme mission, en plus de ses responsabilités traditionnelles, de contribuer au développement d'un cadre de vie de qualité en collaboration avec la population et ses mandataires et en concertation avec les partenaires du milieu. »  
« Optimiser la communication, la collaboration et la cohésion entre la Ville et ses partenaires. »  
(Ville de Sherbrooke)

51. *Le Petit Robert de la langue française*, Paris, Éditions Le Robert, 2003.

« Par ailleurs, elle favorise la mise en place de partenariats avec des institutions ou des organismes actifs sur son territoire mettant ainsi à profit leur expertise dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des familles. » (Ville de Saint-Constant)

Ce principe rejoint le principe de participation de la Loi sur le développement durable. Il reconnaît et encourage la participation des partenaires aux processus de décision et tend à habiliter les familles et leurs membres à participer aux décisions qui les concernent.

## 6.2 L'ACCESSIBILITÉ

Dans les politiques familiales, l'accessibilité se définit généralement par la facilité d'accès aux services municipaux ainsi qu'aux services de proximité. Elle se décline en plusieurs aspects, soit l'accessibilité<sup>52</sup> sociale, financière et environnementale et même l'accessibilité temporelle et spatiale.

Au tableau 6.2 de l'annexe I, il est montré que presque toutes les politiques, soit celles de 57 des 66 municipalités, incluant les 5 MRC, abordent ce principe.

« La Ville de Rivière-du-Loup, par l'entremise de son Service des loisirs, préconise de privilégier le loisir familial et son intégration à la vie de quartier : [...] En rendant les activités accessibles financièrement à l'ensemble des familles, ceci incluant les équipements. » (Ville de Rivière-du-Loup)

« Ces orientations sont : ... Faciliter l'accessibilité, pour les familles, aux services, aux activités et aux infrastructures disponibles sur le territoire de la Ville de Sherbrooke. » (Ville de Sherbrooke)

« La Ville fixe des objectifs sectoriels à atteindre pour chacun de ses services » par exemple, « Offrir des mesures de tarification ou de paiement facilitant l'accès à toutes les familles; favoriser l'accès aux services municipaux. » (Ville de Saint-Constant)

« L'accessibilité est fondamentale. Il est essentiel de la favoriser en planifiant des activités sportives et culturelles selon la capacité de payer des familles, en adaptant les horaires aux divers groupes d'âge et en tenant compte des particularités physiques ou intellectuelles des personnes handicapées. » (Ville de Lac-Mégantic)

« La politique familiale exige une approche transversale et une accessibilité à l'ensemble des intervenants : elle engage l'ensemble des services municipaux et d'arrondissements, qui doivent travailler en étroite collaboration. » (Ville de Québec)

52. Lucie FRÉCHETTE, « Le piège à caméléon. Réflexion sur l'accessibilité dans les politiques et les services municipaux », *Municipalité et famille*, vol. 4, n° 2, avril 2007, p. 9.

### 6.3 LA DÉMARCHE ÉVOLUTIVE, DURABLE ET VIABLE

La démarche évolutive fait référence au cycle de vie d'une politique familiale, qui s'adapte constamment aux réalités des familles, des municipalités, des partenaires ainsi qu'au paysage de référence de la municipalité et de ses familles. La Convention européenne des paysages le définit ainsi :

« ... le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations<sup>53</sup>. »

Si on se reporte au tableau 6.3 de l'annexe I, on constate que presque 75 % des politiques, soit celles de 45 des 61 municipalités locales ainsi que de 4 des 5 MRC, abordent ce principe.

Par conséquent, la ville de Sherbrooke s'engage à : « Sensibiliser et soutenir les familles à adopter des pratiques responsables en matière de développement durable. » (Ville de Sherbrooke)

« La famille est un groupe d'au moins un parent et d'au moins un enfant, issus de deux générations, et entretenant des liens variés et multiples dans une certaine continuité afin de favoriser le développement personnel et social des individus qui la composent. » (Ville de Lac-Mégantic)

« Cela implique que chacun est disposé à revoir ses façons de faire dans le but d'améliorer de manière continue les résultats et les processus liés au développement. » (MRC de La Matapédia)

« But visé par la politique familiale : Favoriser l'amélioration continue et durable de la qualité et des conditions de vie des familles du Haut-Saint-François. » (MRC du Haut-Saint-François)

Parmi les 49 municipalités abordant ce principe, 22 municipalités locales et 3 des 5 MRC le font de manière élaborée, c'est-à-dire en apportant une explication complémentaire sur ce qu'elles entendent de ce paramètre. De plus, certaines municipalités et MRC abordent de manière explicite le principe du développement durable dans leur politique.

« La Municipalité du Bic adhère aux principes fondamentaux qui sous-tendent le développement durable et s'engage à agir en ayant comme priorités la préservation et le respect du bien commun. » (Municipalité du Bic)

« La politique familiale prend appui sur les valeurs communes aux familles et à l'administration municipale : [...] par exemple « Le développement durable : pour construire une communauté dont l'équilibre tient compte de la préservation de l'environnement, de la consolidation du tissu social et d'un sain développement économique. » (Ville de Bromont)

53. *Urbanité*, Revue de l'Ordre des urbanistes du Québec et des urbanistes, dossier, « Les paysages québécois 16 ans après les premiers États généraux », David Belgue, urbaniste, Plein la vue, juin 2008, p. 19

## 6.4 LA PRÉVENTION

La prévention est un des 14 principes inclus dans la Loi sur le développement durable. Il y est ainsi précisé qu'« en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source<sup>54</sup> ». Enrichi de la préoccupation du Ministère de soutenir le développement de la dimension familiale, le principe de prévention encourage la municipalité à établir le maillage des partenaires afin de préconiser des actions responsables au regard de risques de fractures sociale, financière et environnementale courus par la famille et par sa communauté. Ces actions peuvent contribuer à atténuer, à corriger ou carrément à prévenir des dommages prévisibles.

Tel qu'il est montré au tableau 6.4 de l'annexe I, 53 des 66 politiques familiales, soit celles de 48 municipalités locales et des 5 MRC, dont 5 des 6 villes de 100 000 habitants ou plus, abordent le principe de prévention. Dans certains cas, l'approche préventive est dite susceptible d'alléger le recours à une approche curative, qui peut alors s'articuler de manière plus pertinente comme composante de dernier recours, après qu'on a épuisé l'éventail de gestes préventifs innovants.

« La Municipalité du Bic s'engage à agir en ayant comme priorité la préservation et le respect du bien commun. »  
(Municipalité du Bic)

« [...] il s'agit donc de sensibiliser, conscientiser et responsabiliser la population des impacts des actions diverses sur l'environnement et de s'assurer du respect des normes existantes. »  
(Ville d'Asbestos)

« La politique familiale s'inscrit dans sept créneaux où la Ville de Lac-Mégantic compte s'investir en priorité [...] par exemple, le deuxième créneau, « Famille et sécurité, en prévention et intervention ». [...] La sécurité constitue un élément indispensable au bien-être de toutes les familles. »  
(Ville de Lac-Mégantic)

## 6.5 LA TRANSPARENCE

Le principe de transparence est associé à une bonne communication entre les services municipaux eux-mêmes ainsi qu'entre la municipalité et les divers intervenants du milieu afin d'offrir des services de qualité cohérents. Au tableau 6.5 de l'annexe I, il est montré que 32 des 66 municipalités, soit 31 des 61 municipalités locales et 1 des 5 MRC (la MRC de Lotbinière) abordent le paramètre de la transparence dans leur politique familiale. Parmi ces municipalités, sept abordent ce paramètre dans leur politique en incluant une explication plus élaborée. Deux exemples d'énoncés de ce principe sont cités ici.

---

54. QUÉBEC, Loi sur le développement durable, Québec, Éditeur officiel du Québec, 2006, p. 7.



« Ces partenariats doivent s'établir sur la base de l'efficacité et de l'équité dans la dispensation des services, de l'optimisation des ressources, de « la transparence » et de l'imputabilité. »  
(Ville de Saint-Constant)

« [...] une meilleure compréhension des raisons qui motivent les choix des mesures adoptées est le reflet de la détermination toujours constante de la Municipalité de faire preuve de transparence dans ses décisions. Cette transparence facilite le travail de tous, tout en créant un sentiment d'appartenance et de mobilisation. » (Ville de La Prairie)

## 6.6 LA PRÉSENCE DES CINQ PRINCIPES DANS UNE MÊME POLITIQUE FAMILIALE

Parmi les 66 politiques familiales étudiées, 17 abordent les 5 principes dans leur politique familiale :

- les politiques de 3 des 14 municipalités de moins de 3 000 habitants ainsi que de 1 municipalité de 3 000 à 4 999 habitants mentionnent tous les principes; parmi celles-ci, la Ville de Trois-Pistoles y inscrit les 5 principes et les 5 valeurs;
- parmi 9 des 29 municipalités de 5 000 à 24 999 habitants qui mentionnent tous les principes, on trouve la Ville de Bromont;
- trois des neuf municipalités entre 25 000 et 49 999 habitants, dont une MRC, les mentionnent aussi dans leur politique; la Ville de Victoriaville cite également les cinq valeurs et les cinq principes relevés ici;
- une ville parmi les municipalités de plus de 50 000 habitants, soit la Ville de Longueuil, cite les cinq principes et les cinq valeurs.

### D'autres principes

Voici deux exemples de politiques familiales parmi celles étudiées qui ont mentionné d'autres principes que ceux habituellement trouvés dans les politiques et retenus comme composantes de la grille d'analyse : le principe « penser et agir famille » et le principe de la responsabilité (« imputabilité »).

« À l'aide d'actions concrètes, cette politique permettra entre autres de contribuer à l'amélioration de la qualité des services offerts aux familles, de sensibiliser et impliquer les divers acteurs du milieu à l'importance de "penser et agir famille" au quotidien et d'encourager le partenariat dans la mise sur pied d'actions en faveur des familles. » (MRC du Haut-Saint-François)

« Ces partenariats doivent s'établir sur la base de l'efficacité et de l'équité dans la dispensation des services, de l'optimisation des ressources, de la transparence et de « l'imputabilité ». »  
(Ville de Saint-Constant)

## 7 LES AXES D'INTERVENTION

Les axes d'intervention constituent les grands domaines de l'intervention municipale dans lesquels la politique familiale déploiera son action.

L'étude des axes d'intervention constitue un point crucial de l'analyse du contenu des politiques familiales municipales. Chacun des axes d'intervention est un indicateur assez précis du contenu ainsi que des modalités d'action établies par la municipalité pour mettre en œuvre sa politique.

Pour une meilleure compréhension des axes d'intervention, ceux-ci sont regroupés selon les trois grands domaines d'action déjà cités dans le chapitre portant sur le contexte municipal : le développement du milieu social, le développement de l'économie et l'amélioration de l'environnement. Ce regroupement de thèmes rejoint la nouvelle approche du développement durable sanctionnée par la Loi sur le développement durable.

Des municipalités utilisent elles-mêmes le terme « axe d'intervention » pour désigner un thème précis (par exemple, les loisirs) ou plusieurs thèmes qui forment un seul axe d'intervention selon leurs perspectives d'action (par exemple, les loisirs, la culture et l'éducation).

Parfois, des municipalités désignent comme axes d'intervention des secteurs de leur activité traditionnelle, comme l'habitation, les transports ou les loisirs. Pour d'autres municipalités, les axes d'intervention renvoient aux besoins de la famille : un accès à un logement décent, une organisation familiale quotidienne facilitée ou des activités pour maintenir la forme et la santé.

Les axes d'intervention sont énoncés à partir des besoins et des attentes des familles, lesquels sont :

- un environnement économique favorable aux familles;
- des familles bien logées;
- une organisation familiale quotidienne facilitée;
- des familles en forme et en santé;
- des familles qui se savent en sécurité;
- des familles informées;
- des familles ouvertes sur le milieu et le monde.

(Ville de Québec)

Les axes d'intervention reprennent les énoncés des secteurs d'activité traditionnels, soit :

- l'urbanisme et la mise en valeur du territoire;
- l'habitation;
- les services de garde à l'enfance;
- les loisirs et la culture;
- la santé et la sécurité;
- l'environnement et la qualité de vie;
- les transports;
- le soutien aux organismes communautaires et familiaux;
- l'administration municipale.

(MRC de Nicolet-Yamaska)

Chacune des politiques familiales structure les axes d'intervention selon des thèmes communs à l'intervention locale. Dans leur politique familiale, des municipalités ne font que nommer leurs axes et ne les décrivent qu'à l'intérieur du plan d'action. Quelques municipalités n'abordent pas les axes dans la politique familiale, à la suite de l'élaboration des valeurs et des principes, et ne les inscrivent aussi qu'à l'étape du plan d'action.

## 7.1 L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT

Ce domaine inclut l'aménagement du territoire, l'urbanisme, la qualité des milieux de vie ainsi que la nouvelle approche du développement durable. Il se rattache plus particulièrement au principe d'une démarche évolutive.

L'environnement physique reflète la qualité de vie des familles par l'aménagement du territoire à l'échelle des MRC et par l'urbanisme à l'échelle des municipalités locales.

### 7.1.1 L'environnement physique valorisé par l'aménagement du territoire et par l'urbanisme en fonction des familles

Notons, selon les données du tableau 7.1.1 de l'annexe I, que 59 des 66 politiques familiales, soit celles de 54 des 61 municipalités locales et des 5 MRC, abordent cet axe. Toutes les villes de 50 000 habitants ou plus le mentionnent.

Dans les axes d'intervention des politiques familiales, la forte présence de la composante de l'environnement physique permet de la définir comme un repère pour une bonne compréhension des compétences des MRC et des schémas d'aménagement par les municipalités locales. En effet, en urbanisme, les municipalités locales ont l'obligation de se conformer aux orientations contenues dans ces instruments de planification et de développement à long terme. Elles perçoivent la politique familiale comme un outil de prise en compte des besoins et des attentes des familles et de leur territoire, par exemple envers les déplacements des familles comme résidents et usagers des lieux de vie de leur territoire.

La présence de services de proximité et la mixité des usages se trouvent parmi les facteurs susceptibles de créer et de maintenir un bon environnement pour les familles. La qualité des milieux de vie des familles apparaît ainsi comme une orientation majeure pour les municipalités qui ont plus d'expérience au regard des services à la personne.

### L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ASSOCIÉ AU PRINCIPE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET VIABLE

Au tableau 7.1.1.1 de l'annexe I, il est montré que 59 des 66 municipalités, soit 54 municipalités locales et les 5 MRC, mentionnent la composante de l'environnement physique. De plus, 8 municipalités parmi les 59, soit 7 municipalités locales et 1 MRC, abordent la notion de développement durable à l'intérieur de ce paramètre dans leur politique familiale.

Cette nouvelle approche associe à la perception traditionnelle des problèmes de l'environnement des préoccupations économiques et sociales.

La plupart des grandes villes adhèrent à la notion de développement durable au moyen d'une approche intégrée de plusieurs secteurs : transport collectif, sécurité et habitation. Les MRC ne les mentionnent pas de manière explicite, mais elles souscrivent à la notion en entreprenant les mêmes initiatives au regard des transports collectifs, de la gestion des ressources, etc. De plus en plus, le terme « développement durable » devient usité dans les milieux urbains et ruraux.

Ainsi, la Ville de Gatineau mentionne le développement de communautés solidaires et durables comme une grande orientation. Elle tend à favoriser un environnement urbain à l'échelle humaine.

La Ville de Sorel-Tracy a adopté une politique familiale et a créé en parallèle un agenda 21 local, projet en rapport avec le développement durable.

Un des axes d'intervention de la Municipalité de Saint-Ubalde inclut même le tourisme et l'aménagement de berges de lacs ou de rivières pour les rendre accessibles à tous et pour conserver un lieu de pêche gratuit pour toute la famille.

Entre autres, les politiques familiales des villes de Lac-Mégantic et de La Tuque précisent respectivement les deux composantes du volet environnemental mentionnées précédemment.

« Le respect de l'environnement s'impose comme préoccupation importante de la vie méganticoise. » La Ville de Lac-Mégantic, chef de file en matière environnementale, reconnaît que toute action liée à la salubrité publique et à la protection de l'environnement favorise la qualité du milieu et le bien-être des familles.

Les parcs et espaces verts constituent « [...] une richesse inestimable pour les familles méganticoises qui les considèrent comme des lieux de détente, de rencontre et d'échange [...] ».

« Plusieurs mesures entreprises par les services municipaux et par les partenaires de la Ville de Lac-Mégantic contribuent à protéger notre environnement et à restaurer la qualité de notre milieu de vie. Toutefois, le maintien de la qualité de l'eau et de l'air, le traitement des eaux usées, la gestion des matières résiduelles, la lutte à la pollution lumineuse et sonore, la protection de Lac-Mégantic et des cours d'eau nécessitent la participation active des familles. »

(Ville de Lac-Mégantic)

« Ce dernier champ d'intervention, et non le moindre, touche le développement durable, soit eau potable, gestion des matières résiduelles, traitement des eaux usées, horticulture, etc.

[...]

« Ainsi, l'environnement, l'aménagement du territoire, l'habitation, l'urbanisme et le transport forment une espèce de bloc opérationnel et préventif pour les familles ayant le souci de préserver leur entourage immédiat. Le territoire permettra donc que le noyau familial ait un cadre de vie agréable et sécuritaire en préservant l'environnement et permettra aussi aux familles de s'épanouir, grandir et demeurer actives dans leur collectivité. » (Ville de La Tuque)

### 7.1.2 Le transport et les déplacements

Leur responsabilité s'étant accrue dans ce domaine, les municipalités attachent de plus en plus d'importance à la manière d'appréhender le transport et les déplacements des familles. L'engouement pour le programme d'aide aux transports collectifs chez les partenaires du milieu local en est un exemple. Ainsi, le tableau 7.1.2 de l'annexe I montre que 50 des 66 municipalités, soit 46 des 61 municipalités locales et 4 MRC, abordent les transports et les déplacements dans leur politique familiale.

Les grandes villes s'investissent aussi dans ce champ d'intervention. Par exemple, depuis 2003, le transport en commun est devenu gratuit pour les étudiants de l'Université de Sherbrooke<sup>55</sup> à la suite d'une entente entre l'Université, la Ville et l'organisme public responsable du transport en commun.

Le transport en commun est reconnu pour ses effets structurants sur l'accessibilité des services et par sa contribution à la satisfaction des attentes des familles dispersées sur le territoire. En milieu urbain, une tarification de plus en plus diversifiée selon le type d'usager ainsi que la gratuité pour certains membres de la famille et pour la famille entière sont offertes à des occasions particulières et au moment de certaines activités.

Ainsi, le Réseau de transport de la Capitale (RTC) offre L'abonne BUS à tous les employeurs du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) qui désirent l'offrir à leurs employés. Les employés détenteurs d'une carte d'abonnement bénéficient d'une réduction équivalant à six semaines de congé et d'un crédit d'impôt pour les abonnements des membres de leur famille. Le samedi et le dimanche ainsi que les jours fériés, la personne ainsi que les enfants de 12 ans et moins qui accompagnent les détenteurs d'une carte d'abonnement et de laissez-passer d'un jour peuvent circuler gratuitement en autobus.

En milieu rural, même avec les mesures d'encouragement aujourd'hui offertes, les municipalités de 5 000 habitants ou moins n'ont pas autant de possibilités qu'en milieu urbain pour organiser le transport collectif. Néanmoins, plusieurs d'entre elles reconnaissent le rapport entre ces services et la qualité de vie des familles habitant sur leur territoire.

Le transport collectif se traduit par un effort de mise en commun des ressources présentes sur le territoire (ententes de transport adapté, transport scolaire, transport des établissements de santé, transport interurbain), par la présence d'un transport collectif d'appoint comme le taxibus et par des modes d'administration innovateurs (contrats, horaires, réservations, tarifs, circuits, clientèles visées, etc.).

Au tableau 7.1.2 de l'annexe I, il est montré que 50 des 66 municipalités, soit 46 municipalités locales et 4 MRC, ont inclus la composante du transport et des déplacements dans leur politique familiale.

---

55. [www.quebecurbain.qc.ca](http://www.quebecurbain.qc.ca) (site consulté le 9 novembre 2007).

« L'entretien des chemins, été comme hiver, est la principale préoccupation de la Municipalité, en matière de transport. Le déneigement en dehors des heures d'entrée et de sortie des élèves est une action que la Municipalité a entreprise depuis quelques années. Une mention de cette directive devrait être incluse dans la politique salariale et les contrats des employés sur appel afin de s'assurer du suivi de celle-ci. Le transport en commun fait présentement l'objet d'un projet à la MRC. » (Municipalité de Saint-Valérien)

« L'accessibilité aux activités et aux équipements de la Ville et de ses organismes reconnus doit s'avérer pour l'administration municipale une préoccupation constante. Cette condition doit être rencontrée si nous voulons que les citoyens participent à la vie municipale et "prennent possession" de leur milieu de vie.

« L'étalement urbain et notre situation géographique nous ont amenés à privilégier l'utilisation massive de la voiture comme premier moyen de déplacement. Tant les habitudes de vie de nos concitoyens que les exigences imposées par le travail viennent aussi conditionner cet état de fait. » (Ville de Baie-Comeau)

### 7.1.3 L'habitation

Les municipalités étudiées présentent l'habitation comme un élément inhérent aux préoccupations familiales. Outre leur offre d'habitations diversifiées et de qualité, elles tentent d'inciter les familles à s'implanter sur leur territoire par des programmes d'accès à la propriété et à la rénovation. À ces mesures s'ajoutent des propositions concernant la facilité des déplacements.

Les MRC sont ouvertes au contexte social de leurs municipalités constituantes. Investies de nouveaux pouvoirs de financement du logement social, elles sont chargées de la perception de la contribution des municipalités.

Tel qu'il est présenté au tableau 7.1.3 de l'annexe I, plus de 80 % des municipalités étudiées, soit 51 des 61 municipalités locales ainsi que 3 des 5 MRC, abordent le thème de l'habitation dans leur politique familiale.

« Un environnement sain et sécuritaire est essentiel au mieux-être des familles. Si le logement est un bien essentiel pour l'ensemble de la population, il revêt une importance particulière pour les familles. Pourtant, en matière d'habitation, la présence d'enfants est motif de discrimination. Cela est encore plus vrai dans un contexte où les logements sont rares et où un nombre important de familles ont des revenus insuffisants.

« Sur le marché de l'habitation, certaines familles sont doublement stigmatisées : les familles monoparentales dirigées par des femmes, celles dont une personne vit une situation de handicap, les très jeunes parents ou les familles immigrantes, notamment celles des minorités visibles.

« Les mauvaises conditions de logement sur le plan de la salubrité, de l'isolation et de l'insonorisation peuvent avoir des conséquences importantes sur la santé ainsi que sur l'harmonie au sein des familles et entre voisins. » (Ville de Québec)

« Via son service d'urbanisme, la Ville d'Asbestos contribue et adhère aux programmes gouvernementaux qui soutiennent les organismes qui offrent des logements à prix abordables (HLM). De même, les exigences de la réglementation municipale (en matière de construction, de lotissement, de zonage, d'affichage, etc.) doivent être respectées. [Les] permis de construction et de lotissement et [les] certificats d'autorisation sont émis par ce service. Le personnel joue un rôle important d'informateur auprès des citoyens. » (Ville d'Asbestos)

## 7.2 LE DÉVELOPPEMENT DU MILIEU SOCIAL

Pour les fins de l'analyse, les champs du loisir et des sports, de la santé, de la culture, de l'éducation, de la sécurité, de la vie communautaire et de la gouvernance sont regroupés sous le volet social. Les politiques familiales montrent que les municipalités reconnaissent bien leur rôle en matière de loisir et de vie communautaire ainsi que de culture. Elles constituent également un outil qui peut faciliter l'appropriation par les familles et les partenaires locaux de leur milieu physique.

L'élaboration d'une politique familiale démontre que la municipalité reconnaît clairement son implication sociale. En effet « la politique familiale à l'échelle municipale ne prend sens que si elle est une affaire collective. [...] Les politiques familiales municipales qui traversent avec succès l'épreuve du temps sont celles qui évoluent dans ce que le Carrefour action municipale et famille nomme la communauté agissante<sup>56</sup> ».

### 7.2.1 Les loisirs

Dans le tableau 7.2.1 de l'annexe I, il est montré que près de 95 % des municipalités étudiées, soit 57 municipalités locales ainsi que les 5 MRC, mentionnent le thème des loisirs dans leur politique familiale, car ce domaine d'intervention est depuis quelques décennies la porte d'entrée des familles vers les services à la personne.

Ce domaine facilite l'accès aux services de proximité, aux équipements et aux infrastructures et constitue un lieu de ralliement, d'entraide et d'engagement dans la vie communautaire.

Les municipalités tendent à associer le thème des loisirs à d'autres thèmes, comme la vie communautaire ainsi que la santé. Par exemple, la Ville de Québec inscrit parmi ses axes d'intervention dans sa politique familiale « Des familles en forme et en santé » et fait ainsi référence à l'exercice physique dans la sphère traditionnelle des loisirs et dans les déplacements quotidiens des familles. Ces déplacements acquièrent le nom de « transport actif ». La marche et le vélo deviennent des modes de transport intégrés à d'autres moyens de transport. Dans certaines politiques, les préoccupations relatives à une saine alimentation font partie de l'encadrement des activités physiques.

---

56. Lucie FRÉCHETTE, « Le développement social à l'échelle municipale : le cas des politiques familiales municipales », dans *Le développement social : un enjeu pour l'économie sociale*, sous la dir. de Marielle Tremblay, Pierre-André Tremblay et Suzanne Tremblay, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2006, p. 142.

Toutes les MRC manifestent un intérêt pour ce thème, qui incite à développer et à maintenir un sentiment d'appartenance des familles envers leur territoire. Par leurs compétences déléguées, elles sont investies du pouvoir de décider des équipements, des infrastructures, des services et des activités de loisir et de sport à l'échelle régionale ainsi que leurs modalités. Ainsi, les municipalités constituantes des MRC bénéficient d'actions et d'initiatives à portée régionale, comme une bibliothèque, un aréna et une piscine intérieure. Les municipalités de moins de 3 000 habitants considèrent les loisirs comme un domaine majeur pour créer un sentiment d'appartenance chez leurs familles, et la plupart d'entre elles le mentionnent. Cette mobilisation en faveur des loisirs est palpable, même si en raison de leur petite taille elles ne peuvent offrir de services sur leur territoire et établissent des ententes avec des municipalités pourvues d'équipements et de services sportifs et culturels.

Au même tableau, il est montré que des 62 municipalités qui abordent le thème des loisirs, 16 municipalités locales et 3 des 5 MRC, soit la MRC de Caniapiscau, la MRC de La Matapédia et la MRC de Nicolet-Yamaska, le font avec précision.

« [...]

- Aménager des parcs municipaux dans les municipalités de la MRC de La Matapédia;
- Installer des terrains de jeux dans les municipalités;
- Aménager des pistes cyclables et des sentiers pédestres dans les municipalités locales et sur le territoire de la MRC (Route verte);

[...]

- Diffuser l'information sur les activités culturelles et de loisir qui ont lieu sur le territoire et en faciliter l'accès par un service de transport collectif adéquat permettant à un plus grand nombre de citoyennes et citoyens de participer aux événements suggérés [...]. »  
(MRC de La Matapédia)

### 7.2.2 Les sports

Si on se reporte au tableau 7.2.2 de l'annexe I, on constate que 33 des 66 municipalités étudiées, soit 28 des 61 municipalités locales ainsi que 1 MRC, abordent le thème des sports dans leur politique familiale. Dans moins de la moitié des politiques, le sport n'est pas cité, car il peut aussi s'inscrire à l'intérieur du champ des loisirs. Une seule MRC mentionne ce thème de manière explicite.

L'offre municipale en matière de sport vise des activités plus conviviales qui favorisent une participation familiale, comme le soccer, les pistes cyclables, les activités de détente et utilitaires.

La tarification familiale va jusqu'à la gratuité dans certaines municipalités pour les loisirs libres, par exemple le patinage à l'aréna et la natation à la piscine sur le territoire de Saint-Basile-le-Grand.

À l'échelle de la MRC, un des partenaires du milieu local en assume la responsabilité principale, soit les unités régionales de loisir et de sport du Québec (URLSQ). Celles-ci se démarquent par leur action de promotion du loisir et du sport avec les partenaires du milieu et favorisent l'accessibilité à l'ensemble de la population.



« L'évolution des modes de vie tend à favoriser l'inactivité physique. Les jeunes pratiquent de plus en plus d'activités sédentaires. Les parents, pressés, ont tendance à diminuer leurs activités physiques. L'aménagement des villes, depuis plusieurs décennies, a privilégié les déplacements motorisés au détriment des modes de transport actif comme la marche, le vélo. Des efforts comme l'aménagement d'un réseau de pistes cyclables visent actuellement à renverser cette tendance. » (Ville de Québec)

« L'offre généreuse d'activités physiques, sportives et de plein air constitue une caractéristique marquée du dynamisme de Baie-Comeau. La Municipalité dispose pour ce faire d'atouts qui font envie : des infrastructures et des équipements de loisir dont la quantité et la diversité permettent de répondre à toutes les clientèles, des parcs et des espaces verts répartis dans tous les quartiers, de même qu'une vitalité soutenue par les actions de plus d'une centaine d'organisations sportives et de plein air. » (Ville de Baie-Comeau)

### 7.2.3 La santé

Au tableau 7.2.3 de l'annexe I, il est montré que 41 % des municipalités étudiées, soit 23 des 61 municipalités locales et 4 des 5 MRC, mentionnent cet aspect dans leur politique familiale, puisque la responsabilité première en matière de santé relève du réseau de la santé, partenaire majeur de la municipalité. Parmi les partenaires du milieu local, on trouve les 95 centres de santé et de services sociaux. Par ailleurs, 4 des 5 MRC désignent la santé de manière explicite comme secteur d'intervention à l'intérieur d'un axe, comme il est présenté au même tableau.

Par exemple, la préoccupation pour la santé préventive par l'exercice physique amène des municipalités à rendre plus sûrs le parcours des enfants entre la résidence et l'école et celui des usagers des transports en commun. La Ville de Sherbrooke et sa commission scolaire se perçoivent comme des pionnières quant à l'amélioration du parcours des écoliers et des élèves du secondaire entre la résidence et l'établissement scolaire.

Les grandes villes adoptent la santé comme élément porteur de plusieurs bénéfices, comme champ d'activité. Elles y rattachent la fréquentation des espaces verts et des plans d'eau, ou encore l'accessibilité et l'aménagement de lieux de rencontre adaptés aux familles.

Le domaine de la santé est présenté sous deux aspects : le curatif et le préventif. À la Municipalité de Saint-Ubalde, on a le souci d'assurer la présence d'un médecin résident sur le territoire. À la Ville de Québec et dans les autres grandes villes, on considère la santé comme un champ qui englobe le bien-être physique et mental des familles. C'est pourquoi on trouve l'axe « Des familles en forme et en santé ».

« La population vieillissant, il est important de développer des échanges intergénérationnels, afin de garder vivante notre mémoire collective. De plus, nous avons besoin de nouveaux médecins pour combler les demandes grandissantes en soins de santé. » (Ville de Paspébiac)

« L'Agence régionale de développement de réseaux locaux de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent œuvre dans les axes suivants :

- Améliorer l'information relative aux services offerts en santé;
- Développer une approche préventive globale en santé, incluant la santé mentale; [...]. »

(MRC de La Matapédia)

#### 7.2.4 La culture

Le domaine de la culture englobe les loisirs culturels, la protection et la mise en valeur du patrimoine, l'offre d'équipements, particulièrement les bibliothèques et leurs composantes, ainsi que des ententes au regard des services de bibliothèques entre les municipalités et les commissions scolaires. La culture accueille aussi les nouvelles technologies de communications pour rejoindre les familles, souvent en leur offrant un accès privilégié aux services de bibliothèque.

Les bibliothèques deviennent des lieux de rencontre, des lieux de convergence dans les grandes villes et même dans les autres municipalités. La gratuité des services de la bibliothèque pour les familles devient plus courante.

Les chercheurs reconnaissent que la recherche et le développement ne peuvent émerger et se maintenir que si l'accès à la culture est facilité dès le plus jeune âge. La Ville de Lévis offre à tous les résidents la gratuité aux services de bibliothèque dans les 11 succursales de son territoire. Dans la MRC de Nicolet-Yamaska, la Ville de Nicolet assure à tous les élèves de l'école secondaire, quelle que soit leur municipalité d'origine sur le territoire de la MRC, la gratuité de ses services de bibliothèque.

Tel que le montre le tableau 7.2.4 de l'annexe I, le thème de la culture est abordé par plus de 80 % des 66 municipalités étudiées, soit 49 des 61 municipalités locales et les 5 MRC.

« Pour s'épanouir, les familles doivent d'abord sentir qu'elles ont toute leur place dans la société. Elles doivent également s'ouvrir sur les autres, sur leur milieu et sur le monde en général.

« L'accès à la culture est un moyen privilégié d'inciter les familles à s'ouvrir. Offrir des activités culturelles soutient cette ouverture, mais il faut parfois déployer des efforts supplémentaires afin de lever certaines barrières, qui ne sont pas que financières. L'accompagnement des enfants à la bibliothèque ne va pas toujours de soi pour un parent analphabète, par exemple.

« La culture offre de nombreuses occasions d'activités intergénérationnelles : visiter le musée, assister à une pièce de théâtre, fréquenter la bibliothèque, aller au cinéma. »

(Ville de Québec)

« Orientation :

- Contribuer à l'épanouissement des familles et des citoyennes et citoyens en leur assurant des activités culturelles et de loisir diversifiées qui répondent à leurs besoins.

[...]

Axes d'intervention :

- Soutenir la mise en œuvre de la politique culturelle de la MRC de La Matapédia sur l'ensemble du territoire et voir à son adaptation aux besoins et aux réalités des familles;
- Diffuser l'information sur les activités culturelles et de loisir qui ont lieu sur le territoire et en faciliter l'accès par un service de transport collectif adéquat permettant à un plus grand nombre de citoyennes et citoyens de participer aux événements suggérés;
- Soutenir le développement d'activités de loisir et de culture et favoriser la participation des familles. » (MRC de La Matapédia)

### 7.2.5 L'éducation

Par ailleurs, si on se réfère au tableau 7.2.5 de l'annexe I, on voit que le thème de l'éducation est présent dans moins de 40 % des politiques familiales. En effet, parmi les 66 politiques familiales, seulement 25 abordent ce thème, soit celles de 20 des 61 municipalités locales et des 5 MRC.

Ce domaine relève d'un partenaire majeur, le réseau de l'éducation, ce qui explique peut-être qu'il soit tenu pour acquis par le milieu local. Toutefois, il existe de nombreuses ententes entre les autorités scolaires et municipales, notamment en ce qui a trait aux services de bibliothèque.

Au tableau 7.2.5.1 de l'annexe I, il est montré que les services de garde éducatifs à l'enfance sont abordés dans le thème de l'éducation par neuf municipalités, dont huit municipalités locales et une MRC. « En 2005, 51,3 % des enfants d'âge préscolaire (4 ans ou moins) fréquentent les services de garde<sup>57</sup>. »

« La Ville entend favoriser la concertation et le partenariat entre tous les intervenants du milieu afin d'offrir aux familles lévisiennes des services de garde qui répondent à leurs besoins. »  
(Ville de Lévis)

« Considérant que les différents services de garde existant à Rivière-du-Loup représentent un soutien important pour les parents qui ont à concilier leurs responsabilités parentales et leur travail gagne-pain; qu'ils sont et doivent être des milieux dynamiques et compétents pour l'éducation et la socialisation des enfants et qu'ils ont besoin d'être reconnus et soutenus dans leur quotidienneté, la Ville de Rivière-du-Loup préconise de tenter de mettre en place, avec les organismes du milieu, des mécanismes de concertation afin de stimuler les différents milieux de garde... » (Ville de Rivière-du-Loup)

57. Lucie DUMAS, *Regard sur la démarche relative à l'élaboration ou à la mise à jour d'une politique familiale municipale*, Québec, Ministère de la Famille et des Aînés, 2007, p. 9.

« La Municipalité de Lac-Etchemin entend favoriser la concertation et le partenariat entre les intervenants du milieu afin d'offrir aux familles des services de garde qui répondent à leurs besoins.

« Pour la plupart des grandes villes et pour toutes les MRC, la culture et l'éducation sont des atouts majeurs et nécessaires au dynamisme de leur collectivité. » (Municipalité de Lac-Etchemin)

### 7.2.6 La sécurité

La sécurité et le sentiment de sécurité font partie des préoccupations de la presque totalité des politiques étudiées. Si l'on se reporte au tableau 7.2.6 de l'annexe I, on voit que c'est le cas de 63 des 66 municipalités étudiées, soit 59 municipalités locales et 4 MRC. Toutes les villes des classes de 25 000 habitants ou plus considèrent cette composante, et de manière explicite, comme un axe d'intervention majeur.

« La sécurité et la quiétude des familles préoccupent les municipalités. Elles exercent un rôle actif en matière de sécurité publique, de protection contre les incendies, de surveillance des animaux, etc.

« Outre son pouvoir d'intervention en cas de délits ou de désastres, la municipalité a la possibilité de jouer un rôle préventif et veut avec la collaboration des partenaires institutionnels et communautaires assumer ce mandat. Ainsi, le plan d'action permettra de renforcer le sentiment de sécurité des familles dans les lieux publics, la sécurité routière, etc.

« Ainsi longtemps cachée et considérée comme une affaire privée, on reconnaît maintenant la violence conjugale comme étant un problème de société sur lequel il nous faut intervenir.

« Qu'il s'agisse de comportements abusifs des parents à l'égard de leurs enfants ou d'un enfant à l'endroit d'un parent âgé, de violence exercée par un conjoint sur l'autre conjoint, qu'elle se manifeste par des abus physiques, psychologiques ou financiers, la municipalité et les partenaires associés à la politique familiale entendent refuser et dénoncer toute forme de violence. »  
(Ville de Saint-Pascal)

« Se sentir à l'abri des dangers chez soi et dans son quartier; savoir que les gens qu'on aime évoluent dans des environnements sûrs; avoir confiance dans les gens à qui on confie ses enfants; se déplacer en toute quiétude dans la ville à pied, en vélo, en autobus; avoir la certitude de recevoir du secours en cas de problème : la sécurité et le sentiment de sécurité sont au cœur de la qualité de vie, notamment pour les parents, qui sont très sensibles à tout ce qui peut mettre leurs enfants en danger. Un environnement sécuritaire et perçu comme tel est un gage d'autonomie pour tout le monde, en particulier pour les enfants et pour les personnes âgées.

« Par ailleurs, l'insécurité trouve parfois sa source à l'intérieur des familles, lorsqu'on y vit de la violence conjugale et familiale. » (Ville de Québec)

« C'est le directeur général qui agit à titre de coordonnateur des mesures d'urgence. Sous l'autorité du maire et des conseillers municipaux, il est le principal gestionnaire de l'organisation municipale de sécurité civile et des mesures d'urgence lors d'un sinistre. Il organise et contrôle les activités des services municipaux en vue de mettre fin aux effets du sinistre et établit la concertation avec les organismes extérieurs et les gouvernements supérieurs. »  
(Ville de Varennes)

Les politiques familiales municipales illustrent bien les liens qui existent avec d'autres politiques, comme celle de la police communautaire et celles des partenaires locaux.

Dans de grandes villes, les organismes Femmes et villes<sup>58</sup> œuvrent à la sensibilisation, à la formation et à l'amélioration de la sécurité, alors qu'en milieu rural, des partenariats communautaires locaux en matière de sécurité des familles, comme à la MRC de Bellechasse, veillent à cerner les lieux qui présentent des dangers potentiels. Des tables régionales de la sécurité réunissent les acteurs du milieu local afin d'établir une concertation. De plus, les agences de transport urbain, par exemple, autorisent des arrêts sur certains parcours et à la demande du passager entre les lieux d'arrêt prescrits en soirée ou lorsque la prudence le commande.

#### 7.2.7 La vie communautaire

Ce champ d'action inclut les sphères d'intervention relatives à la participation, à la consultation, à la concertation et à la communication. Il est lié au principe dont les municipalités reconnaissent l'importance vitale, soit la fierté et le sentiment d'appartenance. Les compétences et les attributions des MRC les amènent à traiter du domaine de la vie communautaire dans leur politique familiale régionale. Chez deux d'entre elles, cette préoccupation est traitée de manière explicite, comme il est indiqué au tableau 7.2.7 de l'annexe I.

Si l'on se reporte au même tableau, on voit que ce thème se trouve dans 51 des 66 politiques familiales municipales, soit celles de 49 des 61 municipalités locales et de 2 des 5 MRC.

« Les organismes du milieu et les bénévoles sont une richesse inestimable qu'il faut protéger. Grâce à eux, la réalisation de la Politique familiale et de nombreux projets furent possibles. L'implication des familles dans leur communauté rehausse cette richesse sans compter le sentiment d'appartenance.

« Il faut intégrer les jeunes dans les projets de la Ville et les responsabiliser rapidement à l'importance de s'impliquer. Pour cela, les autorités municipales doivent leur faire une plus grande place.

« La Maison des jeunes KEKPAR et le milieu scolaire jouent un rôle important dans ce processus. La Ville et les organismes doivent travailler de concert avec eux.

« Il faut encourager les partenariats et les collaborations entre les organismes du milieu, la Ville et les familles. » (Ville de Paspébiac)

58. [www.femmesetvilles.org/français](http://www.femmesetvilles.org/français) (site consulté le 28 octobre 2006).

« Le dynamisme d'un milieu est le reflet de la contribution active des gens qui s'investissent à différents niveaux de la vie de la communauté. Par leurs actions, ils stimulent la fierté locale, l'entraide, la solidarité, éléments qui modèlent le développement d'un sentiment d'appartenance.

« Différents services publics et privés contribuent également à la vitalité du milieu. Par exemple, pensons au réseau scolaire, à celui des garderies, dont les centres de la petite enfance, aux maisons de jeunes ou aux organismes de soutien auprès des clientèles spécifiques que sont les femmes, les jeunes et les familles.

« La municipalité doit donc privilégier des actions qui aiguillonnent les liens intergénérationnels, encouragent la vie de quartier et valorisent le rôle de la famille au sein de la communauté. »  
(Ville de Baie-Comeau)

### 7.2.8 La gouvernance

Le rôle prépondérant de l'administration municipale, présenté de façon explicite par 47 des 66 municipalités, est mis en relief en raison de l'élaboration et du suivi de la politique qu'elle doit assurer, tel qu'il est montré au tableau 7.2.8 de l'annexe I. Ainsi, quatre des cinq MRC reconnaissent la valeur et l'importance d'une gouvernance qui permet d'intégrer les préoccupations relatives aux familles à tous les domaines d'intervention, notamment la conciliation travail-famille pour la municipalité à titre d'employeur.

Au tableau 7.2.8, il est montré que, parmi les 66 politiques familiales, 47 abordent le thème de la gouvernance, soit celles de 43 des 61 municipalités locales et de 4 des 5 MRC, alors que 21 décrivent de manière plus précise la gouvernance au regard des préoccupations familiales.

« La direction planifie, coordonne et gère l'ensemble des activités de la Ville. Son personnel assiste aux séances de travail et aux assemblées publiques du conseil municipal et recommande à celui-ci toutes les actions requises pour la gestion de la municipalité. Il voit également à la mise en application des décisions des élus en collaboration avec les différents services municipaux. »  
(Ville de Varennes)

« Il est essentiel d'associer les jeunes familles au développement collectif afin qu'elles s'impliquent dans leur communauté et qu'elles aient le goût de s'investir. Leur contribution est aussi essentielle pour assurer la qualité de vie et le dynamisme du milieu. Le champ d'intervention de l'administration générale a défini des orientations, notamment de favoriser la participation des citoyennes et citoyens à la vie municipale et communautaire en leur offrant la possibilité de participer activement au développement de la communauté locale et régionale. »  
(MRC de La Matapédia)

## 7.3 LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE

Même si ce thème n'est que peu présent dans les axes d'intervention, la vie économique demeure une préoccupation majeure dans le diagnostic des politiques familiales. Cette préoccupation ressurgit dans les plans d'action.

Rappelons que, parmi les compétences obligatoires de la MRC, on trouve l'élaboration de schémas d'aménagement et leur révision tous les cinq ans ainsi que la gestion des centres locaux de développement. Ces pouvoirs génèrent des effets sur l'économie d'une région.

Deux autres pouvoirs directement liés au volet économique font partie de ses compétences obligatoires :

- l'élaboration d'une vision stratégique du développement économique, social, culturel et environnemental (sauf pour les MRC situées sur le territoire des communautés métropolitaines);
- l'adoption d'un plan de développement dont la portée peut varier selon les problématiques de chaque MRC<sup>59</sup>. C'est une compétence facultative sans droit de retrait de la part des municipalités constituantes.

Selon des compétences facultatives avec droit de retrait des municipalités locales, la MRC est responsable de l'aide à des organismes de développement économique. De plus, elle est chargée de la création et de la gestion des fonds d'investissement locaux.

Quant aux communautés métropolitaines, elles sont responsables de :

- l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de développement du territoire;
- la planification du développement économique, social, culturel et environnemental;
- la promotion économique internationale.

### 7.3.1 L'économie

Tel qu'il est présenté au tableau 7.3.1 de l'annexe I, 20 des 66 municipalités mentionnent l'économie dans leur politique familiale, soit 18 des 61 municipalités locales et 2 des 5 MRC. Cette variable économique devient une préoccupation majeure au moment de la planification des coûts générés par la mise en œuvre des interventions visant les familles.

« Le dynamisme de l'activité économique de la Ville de Lac-Mégantic est un élément déterminant pour le maintien de sa population active, de ses familles et de ses jeunes. De plus, elle facilite et encourage l'établissement de nouvelles familles. C'est une force qui influence toute notre région.

« La multiplication des commerces, des services professionnels de même que l'accroissement de l'activité industrielle et touristique démontrent bien le dynamisme économique de Lac-Mégantic, une ville déterminée à accueillir de nouvelles entreprises dans une vision de développement durable. » (Ville de Lac-Mégantic)

59. Sauf pour les MRC de la Communauté métropolitaine de Montréal ([www.mamr.gouv.qc.ca](http://www.mamr.gouv.qc.ca)).

### 7.3.2 L'emploi

Au tableau 7.3.2 de l'annexe I, il est montré que 25 des 66 municipalités étudiées, soit 22 municipalités locales et 3 des 5 MRC, mentionnent l'emploi et la qualité de vie des familles inhérente à une stabilité en emploi, surtout en région, dans leur politique familiale.

« La MRC de Caniapiscau considère fondamental, dans notre contexte, que les employeurs de son territoire puissent contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des travailleurs et de celle de leur famille. » (MRC de Caniapiscau)

« Favoriser la création d'emplois, le démarrage d'entreprises, voilà des actions qui pourront contribuer au développement de l'économie de la Municipalité. »  
(Municipalité de Saint-Valérien)

La conciliation travail-famille pourra constituer un mécanisme avantageux en région en raison des difficultés qu'éprouvent les entreprises à attirer et à retenir les employés, en milieu rural plus particulièrement. Il est également intéressant de constater, au tableau 7.3.2.1 de l'annexe I, que 17 des 25 municipalités concernées, soit 13 municipalités locales et 4 des 5 MRC, abordent la conciliation travail-famille dans le thème de l'emploi.

### 7.4 LES AUTRES THÈMES

Si l'on se reporte au tableau 7.4 de l'annexe I, on constate que quelques municipalités parmi celles étudiées, soit 11 des 61 municipalités locales et 3 des 5 MRC, mentionnent un thème autre que ceux précédemment nommés.

Les autres thèmes abordés sont : la valorisation, la promotion, la communication, l'information, l'accueil des nouveaux arrivants, l'enfance préscolaire et l'intégration. Ils sont présentés par taille de population.

- Moins de 3 000 habitants : trois municipalités

- Dans la région du Bas-Saint-Laurent, la Municipalité de paroisse de Saint-Valérien mentionne la situation particulière des adolescents dans les axes d'intervention. En effet, elle se préoccupe des membres de la famille, comme les jeunes et les personnes âgées, ainsi que de la promotion de l'action bénévole.
- Dans la région de la Chaudière-Appalaches, la Municipalité d'East Broughton nomme la valorisation, la promotion, la communication et la famille dans ses axes d'intervention.
- Dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, la Municipalité du canton de Trécesson nomme l'importance de l'accueil des nouveaux arrivants dans ses axes d'intervention.



- De 3 000 à 4 999 habitants : deux municipalités

- Dans la région du Bas-Saint-Laurent, la Ville de Dégelis nomme la famille, la jeunesse et les personnes âgées dans ses axes d'intervention.
- Dans la région de la Chaudière-Appalaches, la Municipalité de Sainte-Claire nomme l'importance de l'accueil des nouveaux arrivants dans ses axes d'intervention.

- De 5 000 à 24 999 habitants : cinq municipalités

- Dans la région du Bas-Saint-Laurent, la MRC de La Matapédia aborde le thème de l'enfance préscolaire comme un axe d'intervention.
- Dans la région de la Montérégie, la Ville de Bromont aborde la communication au même titre que les autres axes d'intervention dans sa politique familiale.
- Dans la région de l'Estrie, la MRC du Haut-Saint-François nomme également l'information et la communication comme un axe d'intervention.
- Dans la région du Centre-du-Québec, la MRC de Nicolet-Yamaska mentionne les services de garde à l'enfance, le soutien aux personnes âgées, handicapées et en perte d'autonomie comme un axe d'intervention dans sa politique familiale.
- Dans la région de la Montérégie, la Ville de Saint-Constant nomme la communication comme un des axes d'intervention.

- De 25 000 à 49 999 habitants : trois municipalités

- Dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, la Ville de Val-d'Or nomme les travaux publics comme un des axes d'intervention.
- Dans la région de Lanaudière, la Ville de Mascouche mentionne la communication comme axe d'intervention.
- Dans la région de la Montérégie, la Ville de Sorel-Tracy nomme également les travaux publics dans ses axes d'intervention.

- 100 000 habitants ou plus : une municipalité

- Dans la région de la Mauricie, la Ville de Trois-Rivières aborde les familles, la valorisation et l'intégration comme l'un des axes d'intervention.

## 7.5 LES COMMENTAIRES SUR LA FRÉQUENCE DE MENTION DES THÈMES CONSTITUTIFS DES AXES D'INTERVENTION

Les municipalités présentent, en général, de 5 à 15 thèmes dans les axes d'intervention de leur politique familiale.

### LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE RELATIF À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET À L'URBANISME

Les thèmes liés à l'environnement physique sont mentionnés dans la plupart des politiques familiales des municipalités, y compris dans celles des villes de plus de 100 000 habitants et des MRC, soit dans 59 des 66 politiques. Ces données illustrent le lien qui existe entre la qualité des milieux de vie et l'aménagement du territoire.

Ensuite, le thème le plus nommé est celui de l'habitation, mentionné dans 54 des 66 politiques familiales. Par l'habitation, les municipalités tentent d'attirer les familles sur leur territoire, par exemple par des dégrèvements de taxes municipales proportionnels au nombre d'enfants de moins de 18 ans dans la famille.

L'aménagement du territoire est ce qui contribue le plus à l'amélioration de la qualité de vie. On demande aux promoteurs immobiliers de situer leurs ensembles résidentiels dans des lieux où se trouvent déjà des infrastructures et des équipements publics ainsi qu'à proximité des services afin d'en faire bénéficier les familles.

Le thème du transport et des déplacements est cité par 50 des 66 municipalités.

### LE MILIEU SOCIAL

On trouve ici cinq secteurs d'activité particuliers. Les villes de 100 000 habitants ou plus et la plupart des municipalités mentionnent les thèmes de ce deuxième grand domaine, ce qui contribue à confirmer l'intérêt grandissant pour les services à la personne.

Le thème de la sécurité s'avère le plus fréquemment nommé; il est présent dans 63 des 66 politiques familiales. Cet aspect, transversal par rapport à tous les domaines d'intervention du milieu municipal, est déterminant lorsqu'il s'agit d'attirer et de retenir des familles sur le territoire.

Le thème des loisirs suit avec 62 mentions. Les loisirs sont la porte d'entrée habituelle des familles dans la municipalité. Ce thème est maintenant associé au champ plus englobant de la vie communautaire, en particulier dans les grandes villes.

On compte 54 des 66 municipalités qui abordent le thème de la culture dans leur politique familiale et 51, le thème de la vie communautaire. Le thème de la gouvernance est mentionné par 47 des 66 municipalités.

Le sport est présenté comme axe d'intervention ou comme partie de l'axe d'intervention des loisirs par 33 des 66 municipalités. On peut s'étonner que les thèmes de la santé et de l'éducation soient peu mentionnés, soit respectivement par 27 et 25 des 66 municipalités. Ces aspects relèvent de partenaires habituels des comités famille.

## LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE

Dans le domaine du développement de l'économie, on trouve deux thèmes, soit l'économie et l'emploi, s'ouvrant sur la conciliation travail-famille. Ces thèmes sont présentés avec plus de retenue et sont décrits plus particulièrement dans les plans d'action des politiques. Presque 70 % des 25 municipalités qui mentionnent le thème de l'emploi, soit 17 des 25 municipalités, en traitent en parallèle avec la conciliation travail-famille.

Ce domaine demeure peu présent dans l'énoncé des politiques familiales, peu importe la taille des municipalités, sauf dans la partie de la politique traitant des plans d'action, où des modalités d'application sont suggérées : détermination d'échéanciers, de responsables à l'interne et à l'externe et de prévisions budgétaires associées à la mise en œuvre des plans d'action.

## LES TROIS GRANDS DOMAINES DU MILIEU MUNICIPAL

La fréquence de mention des thèmes sélectionnés pour former les axes d'intervention confirme que les municipalités assimilent maintenant des concepts relatifs aux trois grands domaines de l'action municipale : l'amélioration de l'environnement, le développement du milieu social et, enfin, le développement de l'économie.

La Ville de Sherbrooke se démarque par le fait qu'elle est l'une des municipalités qui touche le plus grand nombre de thèmes dans ses axes d'intervention. Notons que, pour cette ville pionnière en matière de politique familiale, il s'agit ici de la révision de sa politique familiale municipale.

Les MRC abordent aussi de multiples thèmes, ce qui s'explique probablement par la diversité des préoccupations de leurs municipalités constituantes et par leurs compétences respectives.

## 8 LES OBJECTIFS DES AXES D'INTERVENTION

L'objectif de l'axe d'intervention municipal consiste en un énoncé clair et explicite des résultats qu'il se propose d'atteindre et des effets qu'il vise à produire.

On y trouve une diversité d'initiatives selon la taille de la municipalité, taille qui va souvent de pair avec la capacité d'instaurer une nouvelle approche axée sur la personne et centrée sur la proximité de divers services aux familles.

Des 66 politiques familiales étudiées, très peu ne présentent aucun objectif, et toutes abordent les objectifs selon une démarche semblable. Aucune nuance ou distinction ne s'applique relativement au degré de précision, en raison du peu de différences observées entre les politiques. Notons néanmoins que la Ville de Gatineau formule les orientations et les objectifs de sa politique en fonction de l'approche du développement durable.

« Orientations :

- Créer des communautés solidaires et durables;
- Réduire les inégalités pour tendre vers une communauté participative et équitable.

[...]

« Objectifs :

- Encourager la construction de différents types d'habitations dans les "villages urbains" afin d'éviter la concentration de secteurs de pauvreté;
- Favoriser la présence de plusieurs générations dans tous les quartiers. »

(Ville de Gatineau)

« Orientation :

Se préoccuper de l'accès à des habitations répondant à la diversité des structures familiales et au changement des modes de vie.

[...]

« Objectif :

Collaborer au développement de logements locatifs ou sociaux, en partenariat avec les organismes concernés. »

« Orientation :

Maintenir la qualité et assurer la diversité des réseaux et des services de transport afin de répondre aux besoins propres aux familles;

[...]

« Objectif :

Assurer l'accès à des services de transport en commun sur l'ensemble du territoire de la Municipalité. »

« Orientation :

Contribuer à l'épanouissement des familles et de leurs membres en leur assurant l'accès à des activités culturelles, communautaires et de loisir.

[...]

« Objectif :

Assurer une répartition géographique des équipements et des ressources selon les besoins des familles dans l'offre d'activités culturelles, communautaires et de loisirs. »

(Ville de Rimouski)

En région rurale, la MRC de Lotbinière préconise la satisfaction des attentes des parents et des municipalités constituantes, et la Municipalité de Saint-Ubalde, quant à elle, propose d'instaurer « un esprit de clocher positif, [de] retenir ses familles et [de] susciter la venue de jeunes familles ».

## 9 LES CONDITIONS DE L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

Les conditions de l'élaboration d'une politique familiale municipale concernent les rôles de la municipalité, les responsabilités, les partenaires à l'interne et à l'externe, les mécanismes de collaboration, les modes de consultation, le processus d'élaboration ou de mise à jour ainsi que les autres politiques, programmes et instruments pertinents.

### 9.1 LA DÉFINITION DES RÔLES

Le rôle exprime la façon dont la municipalité entend procéder pour présenter une vision stratégique en fonction des réalités des familles et des aspects de la vie collective qui la concernent. Ce sont les moyens que la municipalité se donne pour faire l'attribution des tâches et des responsabilités qui assureront l'implantation de la politique.

Quatre formes de rôles ressortent clairement à la lecture des politiques familiales, soit celles d'actrice, d'animatrice, de collaboratrice et d'ambassadrice. Les municipalités adoptent l'une ou l'autre de ces formes. Cependant, certaines d'entre elles les abordent tous dans leur politique familiale.

#### 9.1.1 L'actrice

Le rôle d'actrice se définit par la volonté de se mobiliser afin d'entraîner le milieu local, les partenaires et les familles à participer à la vie communautaire et à appuyer la gouvernance, à mettre en place et à gérer des programmes et des mesures, etc.

Tel que le montre le tableau 9.1.1 de l'annexe I, 28 des 66 municipalités mentionnent ce rôle dans leur politique familiale, soit 25 des 61 municipalités locales et 3 des 5 MRC. Seulement 5 des 28 municipalités qui mentionnent ce rôle en parlent en détail, dont 4 des 6 grandes villes ainsi que 1 municipalité de moins de 3 000 habitants.

Certaines des municipalités présentent le rôle d'actrice en utilisant les termes « catalyseur », « maître d'œuvre », « associé », etc.

« La Municipalité a un rôle déterminant à jouer auprès des citoyens, parce qu'elle est le palier de gouvernement le plus près du quotidien des familles. Elle peut donc agir à l'intérieur de ses responsabilités et de ses compétences en faveur des familles, en modifiant son approche pour intégrer la dimension familiale dans la planification et dans la réalisation de ses interventions. » (Municipalité du canton de Hatley)

« À titre d'actrice, la Ville utilise ses pouvoirs et ses ressources pour renforcer ou mettre en place des programmes et des mesures qui répondent aux réalités des familles. » (Ville de Québec)

### 9.1.2 L'animatrice

Le rôle d'animatrice tient à la capacité d'exercer un leadership tant sur les partenaires du milieu que sur les familles. Les politiques familiales présentent en général le rôle d'animatrice comme la capacité à encourager les acteurs du milieu à agir en collaboration, en concertation, à aller dans la même direction, etc.

Tel qu'il est présenté au tableau 9.1.2 de l'annexe I, 22 des 66 municipalités étudiées, soit 21 des 61 municipalités locales et 1 des 5 MRC, soulignent le rôle d'animatrice dans leur politique familiale.

« Ainsi, la Municipalité du canton de Hatley souhaite, par sa politique familiale, intégrer la dimension famille dans la planification et dans la réalisation de ses interventions. Plus encore, elle veut offrir, d'une part, un leadership dans son milieu pour amener les familles et les organismes du milieu à participer au développement de la politique familiale et, d'autre part, pour encourager toute initiative locale répondant aux objectifs visés et aux recommandations retenues. La politique familiale doit s'appuyer sur des principes qui relèvent d'un choix de valeurs grâce auxquelles il sera possible de concevoir, d'évaluer et même de prioriser les programmes d'actions municipales qui interviennent sur le cadre de vie des familles. » (Municipalité du canton de Hatley)

« À titre d'animatrice, la Ville sensibilise l'ensemble des acteurs du milieu – ceux du domaine de la santé et des services sociaux, de l'éducation, des services de garde, du milieu communautaire ou des affaires – à la nécessité d'agir en concertation et en collaboration. De cette façon, toutes les dimensions du milieu de vie, même celles qui sortent du cadre municipal d'intervention, sont engagées dans la recherche du mieux-être des familles. » (Ville de Québec)

### 9.1.3 La collaboratrice

Le rôle de collaboratrice se définit comme la capacité de mettre à contribution ses propres ressources et de participer aux initiatives des divers acteurs.

Au total, selon le tableau 9.1.3 de l'annexe I, 26 des 66 municipalités s'attribuent le rôle de collaboratrice dans leur politique familiale, soit 25 des 61 municipalités locales et 1 des 5 MRC.

Seulement 5 de ces 26 municipalités le font avec plus de précision et détaillent leur rôle de collaboratrice. Certaines définissent ce rôle par les termes de « rôle consultatif », « mobilisateur », « déclencheur », « facilitant », « habilitant » et « contributeur ».

« Le présent document constitue une réflexion sur le rôle de la Ville de Mont-Saint-Hilaire comme facilitateur de la vie familiale dans notre communauté. » (Ville de Mont-Saint-Hilaire)

#### 9.1.4 L'ambassadrice

Selon quelques municipalités, le rôle d'ambassadrice est celui de porte-parole des familles auprès des paliers supérieurs de gouvernance ainsi qu'auprès d'autres organismes. Au tableau 9.1.4 de l'annexe I, on constate que 20 des 66 municipalités étudiées mentionnent le rôle d'ambassadrice dans leur politique familiale, soit 18 des 61 municipalités locales et 2 des 5 MRC. Mentionnons que 5 des 6 villes de 100 000 habitants ou plus abordent ce rôle.

« À titre d'ambassadrice, la Ville se fait la porte-parole des familles auprès des gouvernements provincial et fédéral ou de toute autre organisation pertinente. Elle les encourage à agir de manière à soutenir les familles et à appuyer le travail des municipalités dans leurs interventions pour un milieu de vie de qualité. » (Ville de Québec)

« [...] se préoccupent qu'on tienne compte des familles dans les politiques et les services municipaux; assurent le lien entre le conseil municipal et les organismes communautaires familles; [...] illustrent l'intérêt que porte la Municipalité au mieux-être des familles; sensibilisent les autres élus municipaux de leur conseil et des autres municipalités à la famille. » (Municipalité de Rivière-Bleue)

#### 9.1.5 Les quatre rôles dans une même politique familiale

Au tableau 9.1.5 de l'annexe I, il est montré que 8 des 66 municipalités abordent les quatre rôles dans leur politique familiale. Parmi les municipalités de 5 000 habitants ou moins, la Municipalité de Rivière-Bleue endosse les quatre rôles. Il en est de même pour les villes de Cowansville, de Rawdon et de Baie-Comeau parmi les municipalités de 5 000 à 24 999 habitants et pour la Ville de Rouyn-Noranda parmi celles de 25 000 à 49 999 habitants. Les villes de Québec, de Longueuil et de Lévis abordent également les quatre rôles.

## 9.2 LA DÉFINITION DES RESPONSABILITÉS

Un comité, une commission ou une autre entité de concertation sont constitués dans la plupart des municipalités pour élaborer la politique. Le comité est institué par le conseil municipal et est constitué, entre autres, de partenaires à l'interne, par exemple des élus, des fonctionnaires, des représentants de conseils, des commissions de la municipalité.

Le comité créé par la municipalité assume des tâches de concertation, de coordination et de consultation. La municipalité désigne une personne élue et un officier municipal, souvent le responsable des loisirs, pour la représenter à ce comité. Des représentants du milieu municipal, des organismes communautaires, des réseaux de la santé, de l'éducation et de la famille ainsi que du milieu des affaires y sont invités. La composition du comité revêt une grande importance pour assurer un consensus autour d'une vision et de principes communs.

Déjà en 1988, le projet proposé aux municipalités par l'Union des municipalités du Québec et l'Union des municipalités régionales de comté du Québec<sup>60</sup> ainsi que par le Secrétariat à la famille énonçait ceci : « Le comité a pour mandat de veiller à ce que les services et les interventions de la municipalité répondent aux besoins des familles de son territoire en travaillant ensemble à mieux soutenir les parents<sup>61</sup>. »

La Ville de Québec a constitué un large comité-conseil composé de seize membres réguliers et de sept membres issus du milieu municipal et des organismes communautaires et couvrant les champs d'intérêt locaux. Un comité de coordination est chargé de l'élaboration de la politique.

Le comité famille d'une MRC rassemble plusieurs représentants des questions familiales issus de municipalités afin qu'ils s'y concertent avec leurs partenaires. À la MRC du Haut-Saint-François, le comité est constitué de trois représentants de la MRC, dont le représentant des questions familiales de celle-ci, de sept représentants des questions familiales des municipalités constituantes ainsi que de cinq représentants de différents organismes du milieu.

L'expertise-conseil vient de l'aide apportée, d'une part, par le Carrefour action municipale et famille (CAMF) et, d'autre part, par une ressource qui prend en charge soit l'élaboration ou la rédaction du projet. Cette ressource est intégrée généralement au service des loisirs, afin de coordonner sa tâche avec les responsables municipaux.

Le mandat de la ressource engagée par la municipalité peut concerner autant l'élaboration de la politique que la mise sur pied des actions de sensibilisation, de consultation, de concertation et de diffusion.

Au tableau 9.2 de l'annexe I, il est montré que 36 des 66 municipalités étudiées, soit 31 des 61 municipalités locales ainsi que les 5 MRC, définissent leurs responsabilités dans leur politique familiale.

---

60. Voir la note 1.

61. UNION DES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ ET DES MUNICIPALITÉS LOCALES DU QUÉBEC, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC et SECRÉTARIAT À LA FAMILLE, *Agir pour les familles dans les municipalités*, Québec, Ministère des Affaires municipales, octobre 1988, 7 p.



« Une agente de projet de la politique familiale, à contrat pour la Ville, au Service des loisirs. » (Ville de Rimouski)

« Consultant privé au développement de la politique ainsi que les représentants du milieu; on souligne l'aide apportée par le CAMF [Carrefour action municipale et famille]. » (Ville de Longueuil)

« Puis, afin de mener à bien cette démarche, vint l'embauche d'une chargée de projet et la création du Comité famille pour l'épauler. » (Municipalité de Sainte-Claire)

« La Ville fait état de l'aide du Carrefour action municipale et famille et de la « personne-ressource au projet : consultante privée. » (Ville de Rouyn-Noranda)

« À la MRC de Nicolet-Yamaska, la coordonnatrice a comme principaux mandats de dresser un portrait des familles par municipalité ainsi que de former et d'assister les RQF [représentants des questions familiales] dans la mise à jour des plans d'action de leur municipalité. La tournée des municipalités a été faite avec la collaboration des RQF, des maires, des secrétaires et, dans certaines municipalités, avec l'aide d'autres conseillers et de citoyens. » (MRC de Nicolet-Yamaska)

« Le comité-conseil de la Ville de Québec est chargé de se concerter sur l'élaboration de la politique et d'assurer une cohérence avec une dizaine de politiques et de plans de développement qui peuvent avoir des incidences sur les familles.

« Outre le mandat d'élaborer la politique, le comité a celui d'assurer la priorité des questions familiales tant dans l'action municipale que dans le milieu local. Le suivi des actions revêt une grande importance. » (Ville de Québec)

« [...] dans le contexte de ses tâches au comité MRC-famille, elle a rencontré près de 80 % des conseils de ses municipalités constituantes et elle s'est concertée avec leur comité famille. Elle a aussi consulté la population sur leurs réalisations. » (MRC de Lotbinière)

« Les principales tâches confiées au comité sont de :

- Recueillir les opinions, les commentaires et les recommandations;
- Réfléchir sur la place que doit avoir une politique familiale municipale au sein de l'organisation territoriale;
- Rédiger la politique familiale de la Ville de Contrecoeur en tenant compte de toute l'information reçue et analysée; [...]. » (Ville de Contrecoeur)

### 9.3 LA DÉSIGNATION DES PARTENAIRES

Les partenaires sont définis comme des acteurs qui peuvent contribuer à l'élaboration et à l'instauration d'une politique familiale municipale. Celle-ci vise à créer une synergie efficace en associant les différents acteurs du milieu local dans la recherche d'un but commun : le bien-être des familles québécoises. Ces partenaires se retrouvent dans les services municipaux et parmi les organismes et les entreprises du milieu municipal.

### 9.3.1 Les partenaires à l'interne

Voici quelques exemples de termes que les municipalités et leurs partenaires utilisent pour désigner le comité de la politique familiale, instance organisationnelle, compte tenu de sa tâche, de sa composition ou en fonction d'autres critères :

- à la Ville de Québec, le nom que l'on attribue à cette instance est comité-conseil;
- à la Municipalité de Saint-Ubalde, on parle de comité de travail;
- à la Ville de Rouyn-Noranda, on a choisi de former une équipe de projet à l'intérieur de la structure de la Ville et on y associe des collaborateurs du milieu. L'équipe de projet a intégré la coordonnatrice de l'organisme Villes et villages en santé (VVS) de Rouyn-Noranda;
- à la Municipalité d'East Broughton, on désigne l'instance par le nom comité de coordination;
- à la Ville de Sainte-Marie, on la nomme comité d'action.

Tel que le montre le tableau 9.3.1 de l'annexe I, 46 des 66 municipalités, soit 42 des 61 municipalités locales et 4 des 5 MRC, mentionnent leurs partenaires à l'interne.

« La Municipalité reconnaît, par ses politiques actuelles, plus de deux cents organismes du milieu qui travaillent activement dans les secteurs sportif, culturel, récréatif, socioéducatif et communautaire. Plusieurs d'entre eux œuvrent auprès des familles. Cette reconnaissance peut se traduire par un soutien professionnel. D'autres organisations locales et régionales constituent également de précieuses collaboratrices ou partenaires pour la communauté. »  
(Ville de Baie-Comeau)

« Un remerciement spécial aux membres du comité de travail qui ont participé à l'élaboration de la politique, de la consultation populaire et à la rédaction de ce document. »  
(Municipalité du Bic)

### 9.3.2 Les partenaires du milieu local

Le comité formé pour élaborer la politique s'ouvre sur les partenaires du milieu local, comme le milieu des affaires, les réseaux, les organismes communautaires, les coopératives du milieu social et institutionnel.

Au tableau 9.3.2 de l'annexe I, il est indiqué que 43 des 66 municipalités, soit 39 des 61 municipalités locales et 4 des 5 MRC, mentionnent leurs partenaires à l'externe.

La Ville de Québec a constitué un comité-conseil composé de membres réguliers et de membres associés ainsi qu'un comité de coordination formé de trois membres. Le grand nombre et la diversité des intervenants consultés montrent l'importance accordée à une concertation afin d'élaborer une vision d'ensemble sur laquelle faire reposer la politique familiale.

#### Membres réguliers :

- le Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec;
- l'Institut national de la recherche scientifique – INRS Urbanisation, Culture et Société;
- le comité famille de l'arrondissement de Charlesbourg;
- la Commission consultative Femmes et Ville de la Ville de Québec;
- la Commission consultative Aînés et Ville de la Ville de Québec;
- le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, intervention communautaire et développement social, de l'arrondissement de Charlesbourg;
- la Direction régionale de santé publique, Agence de développement des réseaux locaux de services de la santé et de services sociaux;
- le Regroupement des organismes communautaires Famille de la région de la Capitale-Nationale;
- le Regroupement des maisons de la famille de la région de la Capitale-Nationale;
- le Carrefour action municipale et famille;
- membre du comité exécutif responsable de la famille de la Ville de Québec;
- la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir;
- le Service des activités et des équipements de loisir de l'arrondissement Laurentien;
- le Conseil de la famille et de l'enfance.

#### Membres associés :

- la direction régionale de la santé publique; Agence de développement des réseaux locaux de services de la santé et de services sociaux;
- l'arrondissement Laurentien;
- l'arrondissement de Charlesbourg;
- la Commission consultative Femmes et Ville;
- le Carrefour action municipale et famille;
- le Centre d'hébergement des femmes immigrantes;
- la Commission consultative Aînés et Ville.

#### Comité de coordination :

- l'agente de recherche consultante au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire;
- la conseillère en loisir communautaire et en développement social du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire;
- le directeur du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Le comité famille de la Ville de Rimouski est composé de deux élus, de deux fonctionnaires municipaux, d'une consultante, de quatre membres des réseaux de la santé, de l'éducation et de la famille (par exemple, les CPE) ainsi que d'un représentant des jeunes.

La composition du comité famille de la MRC du Haut-Saint-François est la suivante :

- sept représentants des questions familiales des municipalités de la MRC;
- un représentant du CLSC-CHSLD du Haut-Saint-François;
- un représentant de la Société d'aide au développement des collectivités;
- un représentant du Centre local de développement du Haut-Saint-François;
- un représentant du Carrefour jeunesse-emploi du Haut-Saint-François;
- un membre du comité des loisirs de la MRC;
- un représentant de la Corporation de développement communautaire;
- quatre représentants du réseau de l'emploi.

À la municipalité d'East Broughton de la MRC de l'Amiante<sup>62</sup>, le comité de coordination de la famille est formé d'un conseiller municipal, d'une travailleuse communautaire et consultante contractuelle, d'un représentant du CLSC Frontenac, d'un représentant de Place aux Jeunes Amiante ainsi que d'un représentant du conseil d'établissement de l'école Paul VI.

Pour la Ville de Gatineau, l'organisme Villes et Villages en santé (VVS) fait office de comité de concertation auprès du Module de la culture et des loisirs.

La Ville de Rouyn-Noranda a choisi de former une équipe de projet à l'intérieur de la structure de la Ville et d'y associer des collaborateurs du milieu. Le projet est coordonné par la représentante du réseau québécois de Villes et Villages en santé de Rouyn-Noranda. Le comité responsable de l'élaboration de la politique familiale est constitué des représentants de la Ville et de collaborateurs du milieu, comme une conseillère pédagogique de la commission scolaire, une directrice d'un CPE, un représentant du Centre de santé et de services sociaux de Rouyn-Noranda, et de deux citoyens ainsi que d'une personne-ressource au projet.

#### 9.4 LES MÉCANISMES DE COLLABORATION

La concertation est la prémisse de la politique familiale. Les premières actions entreprises visent la sensibilisation et l'information de la population, des familles, des partenaires, des employés et des élus municipaux. Un processus de consultation est établi en début de parcours et à des moments précis de l'élaboration de la politique.

Les communications externes s'effectuent par un bulletin électronique qui permet d'accueillir de nouveaux résidents, en mettant l'accent sur la rétention des résidents et des entreprises du territoire.

Les consultations publiques permettent, entre autres, de sonder les besoins des familles et des acteurs du milieu local, de recevoir et de valider les recommandations et d'engager un dialogue entre tous ces acteurs. À la Ville de Montmagny, comme dans la plupart des municipalités, les consultations permettent aussi une collecte d'information pour établir le profil des familles du territoire.

---

62. Depuis 2006, la MRC de l'Amiante se nomme MRC des Sources ([www.mrcdessources.com](http://www.mrcdessources.com)).

Un sondage a été effectué auprès des familles par l'entremise d'écoles primaires, de l'école secondaire, du Centre d'études collégiales et des services de garde à la petite enfance. Par la suite, des consultations publiques ont été menées auprès d'une soixantaine d'organismes issus des réseaux de la santé et de l'éducation, du milieu communautaire ainsi que des domaines de la sécurité publique et de l'habitation.

La MRC veut « s'assurer de la concertation de tous les acteurs dans l'élaboration, l'application et le suivi de la politique familiale. [...] un groupe de concertation (est) mis en place par la MRC, composé de représentants des municipalités, des représentants des organismes régionaux, des partenaires impliqués ainsi que de la personne chargée de projet assignée au dossier ». (MRC du Haut-Saint-François)

Si l'on se reporte au tableau 9.4 de l'annexe I, on constate que 27 des 66 municipalités définissent leurs mécanismes de collaboration. Notons cependant qu'aucune MRC ne le fait.

« Cette politique invite à consolider les acquis à ce niveau et à développer de nouvelles avenues de collaboration et de partenariat avec le milieu, dans un souci de complémentarité en fonction des compétences respectives et selon les capacités de chacun. Dans ce sens, la politique familiale entend nourrir ces relations, le mieux-être des familles étant un enjeu de société, en commençant par la société locale. » (Ville de Baie-Comeau)

« Un remerciement spécial aux membres du comité de travail qui ont participé à l'élaboration de la politique, de la consultation populaire à la rédaction de ce document.

« Il faut souligner la participation financière du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, qui a octroyé à la Municipalité une subvention pour les coûts d'élaboration de la politique. » (Municipalité du Bic)

## 9.5 LES MODES DE CONSULTATION

Les consultations se présentent sous la forme d'assemblées publiques s'adressant à toute la population et à tous les acteurs du milieu, de forums ou de réunions en petits groupes et, enfin, sous forme d'enquêtes, de sondages, etc. Dans les grandes villes, on peut aussi recevoir des mémoires, comme à la Ville de Québec, où 35 mémoires ont été déposés. Dans certaines municipalités, les consultations donnent parfois lieu à des débats majeurs.

Parmi les 66 municipalités, la Ville de Lévis a privilégié l'organisation et la coordination d'états généraux sur la famille sous la responsabilité de quatre conseillers municipaux. Ces états généraux ont rassemblé cinq organismes communautaires, les services municipaux et trois services d'arrondissement. Par la suite, deux groupes ont été constitués pour élaborer un questionnaire destiné aux familles.

À la Ville de Gatineau, un forum a réuni 200 personnes, dont plus de 60 représentants d'organismes du milieu. La présentation des résultats de la consultation a rassemblé 600 citoyens.

Au tableau 9.5 de l'annexe I, il est montré que 12 des 66 municipalités mentionnent les modes de consultation dans leur politique familiale, soit 11 des 61 municipalités locales ainsi que 1 des 5 MRC.

Les municipalités abordent donc cette étape de manière diversifiée, ce qui rend l'analyse plus complexe.

## 9.6 LE MÉCANISME D'ÉLABORATION OU DE MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Le fait pour les municipalités d'asseoir des partenaires autour d'une nouvelle approche de services à la personne qui s'ajoute aux services traditionnellement axés sur la propriété exige de leur part une démarche de médiation, de communication, de compréhension et de résolution de problèmes complexes. La politique est une ouverture à la concertation et à un type de gouvernance associant les citoyens qui vise à améliorer la qualité de vie des familles par une gestion intégrée des ressources.

La Ville de Québec a indiqué préalablement à l'élaboration de sa politique familiale que certaines actions, l'aménagement du territoire par exemple, ont des retombées importantes sur les familles, tout en profitant à l'ensemble de la collectivité. D'autres actions, l'application d'une tarification familiale notamment, visent exclusivement les familles.

Les définitions habituelles de la famille la présentent souvent comme une clientèle particulière; on découvre ici un concept de la famille qui intègre le développement de la personne, la socialisation du citoyen et la réponse aux attentes des membres de tous âges de la société.

Les municipalités où le processus constituait une mise à jour d'une politique familiale déjà bien amorcée et mise en œuvre par des plans triennaux n'ont pas énoncé les concepts à la base de leur politique. Les étapes antérieures ayant déjà été décrites par ces municipalités, elles poursuivent le processus et la mise en œuvre.

Ainsi en est-il, entre autres, pour les villes de Sherbrooke et de Victoriaville et pour la MRC de Nicolet-Yamaska, qui agissent pour les familles en vertu de leur politique familiale depuis plusieurs années déjà. Leurs concepts se renouvellent et influencent leurs initiatives. Ces municipalités locales et cette MRC bénéficient d'une concertation mieux établie entre les services municipaux ainsi qu'entre les municipalités et leurs partenaires.

« Le comité consultatif de la famille de la Ville de La Tuque rassemble plusieurs personnes qui sont impliquées dans la communauté et qui ont à cœur la défense et la promotion des intérêts familiaux quotidiens [...]. Leur objectif prioritaire est de soutenir la famille dans son rôle.

« La représentativité du milieu parmi les membres du comité permet d'obtenir un éclairage nouveau en ce qui a trait aux divers champs d'intervention ciblés, afin d'enrichir le contenu de la politique familiale, politique conçue par ce comité et pour laquelle il sert de consultant par ses recommandations. De plus, le comité consultatif de la famille assure un lien dans la communauté, favorisant ainsi ses actions avec celles du responsable municipal des questions familiales et du conseil municipal lui-même. » (Ville de La Tuque)

## 9.7 LES AUTRES POLITIQUES ET MÉCANISMES PERTINENTS

La mention des autres politiques et mécanismes utiles à l'élaboration de la politique familiale illustre leurs interrelations. Certaines municipalités forment des comités aptes à entreprendre des actions communes avec le comité famille. Enfin, des mécanismes de rencontre et de formation peuvent constituer des lieux privilégiés d'articulation et de prise en compte des préoccupations familiales dans les champs habituels du milieu local.

Seulement six municipalités mentionnent d'autres politiques et mécanismes utiles à l'élaboration de la politique familiale.

- Moins de 3 000 habitants

Dans la région de la Chaudière-Appalaches, la Municipalité de Saint-Magloire mentionne des comités d'embellissement, de publicité, de logements, de loisirs, etc.

- De 3 000 à 4 999 habitants

Dans la région du Bas-Saint-Laurent, la Ville de Trois-Pistoles mentionne la politique culturelle.

- De 5 000 à 24 999 habitants

Dans la région de la Mauricie, la Ville de La Tuque mentionne l'organisme Villes et villages en santé.

- De 25 000 à 49 999 habitants

Dans la région de Lanaudière, la Ville de Mascouche mentionne la politique culturelle, la politique familiale, la reconnaissance des organismes communautaires et la politique de gestion des pistes cyclables.

- 100 000 habitants ou plus

Dans la région de la Chaudière-Appalaches, la Ville de Lévis mentionne les états généraux sur la famille, la politique culturelle, etc.

Dans la région de la Montérégie, la Ville de Longueuil mentionne la Conférence nord-américaine sur la famille organisée par le Carrefour action municipale et famille en 2000.

Pour sa part, le comité chargé de l'élaboration de la politique familiale de la ville de Québec a reçu le mandat d'assurer sa cohérence avec les multiples orientations et actions suivantes de la ville :

- le Plan stratégique 2004-2008;
- le Plan directeur d'aménagement et de développement;
- la Politique en matière d'activités physiques, sportives et de plein air;
- la Politique culturelle;

- la Politique de sécurité urbaine;
- la Politique d'habitation;
- le Plan d'organisation du Service de police;
- le Plan d'action en matière d'immigration;
- les politiques et les plans annoncés;
- la Politique de développement social et communautaire;
- le Plan de développement socioéconomique.



## 10 LES INTENTIONS À L'ÉGARD DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION

Les municipalités cherchent à maximiser leurs initiatives par la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation. Les initiatives liées au plan d'action triennal ainsi que la mise en œuvre et l'instauration de mécanismes de suivi et d'évaluation sont décrits par les municipalités de manière formelle. Ces étapes obligatoires de reddition de comptes font partie de la gestion intégrée de la politique. Par exemple, un suivi tous les trois mois et une présentation par le comité de suivi d'un bilan annuel au conseil municipal constituent une norme habituelle d'efficacité.

L'analyse qualitative de toutes les politiques familiales municipales se dégagera de l'évaluation de leur évolution. Il sera utile de se doter d'indicateurs de qualité ou de moyens d'évaluation pour une phase subséquente à cette analyse.

Si on se réfère au tableau 10 de l'annexe I, on constate que, parmi les 66 municipalités étudiées, 48 mentionnent qu'il y aura un suivi et une évaluation de leur politique familiale, soit 46 des 61 municipalités locales ainsi que 2 des 5 MRC.

Entre autres initiatives, la Ville de Saint-Jérôme a créé un comité de suivi au sein de son comité famille. Il est composé de cinq membres : un élu, un représentant du Service des loisirs, un représentant de l'Office d'initiatives économiques et deux membres du comité famille. L'évaluation se fait par des actions en continu et par des actions ponctuelles.

Chaque année, à la Ville de Montmagny, la participation des services municipaux et des divers intervenants est évaluée, et une compilation des données nécessaires à la mise en œuvre de la politique est effectuée. Tous les trois mois, un bilan est produit afin d'effectuer un suivi de certaines actions du comité famille. Selon les besoins, des recommandations sont formulées, et le bilan est déposé devant le conseil municipal.

« Un comité famille est formé et s'assure du respect des grandes orientations entérinées par le conseil municipal. De plus, le comité famille voit à la mise en place d'un plan d'action en collaboration avec les employés municipaux et les différents acteurs communautaires. »  
(Municipalité du Bic)

« Nous sommes à cette étape majeure qui déterminera l'avenir que nous vouons à cette politique familiale par la mise en place et le suivi accordé au plan d'action 2003-2006. »  
(Ville de Saint-Pascal)

« Le comité famille de la Municipalité se réunira au minimum deux fois par année pour évaluer les progrès dans l'application de la politique familiale. Le rôle du comité consistera, d'une part, à vérifier si les actions de l'administration municipale sont conformes à la politique familiale et, d'autre part, à suggérer des pistes de solutions pour améliorer les actions de la Municipalité qui concernent les familles. Le comité tiendra également à jour une liste de mesures réalisées s'inscrivant dans le cadre de la politique familiale.

« Le conseiller ou la conseillère membre du comité famille servira d'agent de liaison pour transmettre les préoccupations du comité aux élus ainsi qu'aux responsables de l'administration municipale de façon à faire avancer les dossiers auxquels la politique familiale peut s'appliquer.

« Sur une base annuelle ou plus souvent si la situation l'exige, le comité famille communiquera avec le conseil municipal pour lui faire part de ses suggestions et/ou de ses préoccupations pour améliorer les actions de la Municipalité dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des familles rawdonnoises. » (Municipalité de Rawdon)

## BILAN DE L'ANALYSE

La réflexion sur le contexte municipal permet de situer la politique et de bien l'ancrer dans le milieu où elle sera mise en œuvre. D'entrée de jeu, on peut voir que l'action municipale se place dans une perspective sociale, ce qui, pour plusieurs municipalités, constitue une reconnaissance d'un rôle nouveau à l'égard des services à donner aux citoyens et aux familles.

Il s'agit d'une vision stratégique, puisque la politique invite les acteurs locaux à travailler pour les familles en prenant en considération simultanément les aspects sociaux, économiques ainsi que ceux de l'environnement physique et du territoire.

Ainsi, rappelons que dans le tiers des 66 politiques familiales, y compris celles de 4 des 5 MRC, les trois grands domaines de l'intervention municipale sont pris en compte dans le contexte général, en fonction des besoins et des attentes des familles et des partenaires associés. Ces domaines de l'intervention municipale sont l'amélioration de l'environnement physique, le développement du milieu social et le développement de l'économie.

Les politiques définissent le concept de famille de manière plurielle. Il ne s'agit pas ici de le mettre seulement en relation avec les définitions statistiques habituelles. La réflexion a provoqué un questionnement qui met en lumière une foule de réalités auxquelles font face les familles d'aujourd'hui.

En choisissant de ne pas se restreindre à une perception traditionnelle du couple avec enfants, les politiques répondent à une grande variété d'attentes de la part des citoyennes et des citoyens.

La famille peut ainsi mieux être reconnue dans ses relations multiples avec la municipalité et avec les partenaires locaux. Ainsi mieux comprise, elle est aussi plus apte à mobiliser le milieu dans lequel elle évolue.

La municipalité réussit ainsi à s'enrichir de la collaboration de partenaires avec lesquels elle fait l'exercice d'un dialogue d'une certaine continuité, sinon d'une permanence à consolider.

Le diagnostic permet d'approfondir la perception que l'on a de la famille et du milieu dans lequel elle est appelée à évoluer pour en faire ressortir les aspects tant positifs que négatifs. Compte tenu de la diversité des milieux et de la taille très variable des municipalités où les politiques s'élaborent, il ressort évidemment de multiples préoccupations, dont bon nombre ont trait aux services de première nécessité qui conditionnent la qualité de vie. Toutefois, en associant les partenaires locaux à la démarche d'élaboration de la politique, le questionnement dépasse les simples besoins de base de la famille.

Les problèmes comme l'exode des jeunes en milieu rural peuvent alors prendre une importance majeure et interpeller des partenaires qui se situent en apparence plus loin du champ d'action local, comme ceux des domaines de l'éducation, de la santé, des politiques d'emploi et du transport, qui ont une influence sur la vie des familles à un degré que l'on perçoit maintenant avec plus d'acuité.

Le diagnostic, même s'il est souvent incomplet dans les trois grands domaines de l'intervention municipale, permet de mobiliser les acteurs du milieu municipal en les incitant à une vigilance accrue à l'égard du bien-être des familles.

Dans les municipalités de plus grande taille, les préoccupations relatives au logement, à l'accès équitable aux services, au transport, à la sécurité, à la nécessité de lutter contre la délinquance font ressortir le besoin de services mieux adaptés à la vie complexe des familles.

La réflexion sur les valeurs donne un sens à la politique en voie d'élaboration. La reconnaissance et le partage par les partenaires de valeurs communes permettent d'établir les orientations, les objectifs et les actions à venir et apportent une certaine caution à une entreprise qui diffère des gestes administratifs récurrents des administrations publiques.

En élaborant une politique familiale, la municipalité s'engage dans une démarche qui nécessite une écoute, une ouverture, un respect mutuel et un style de gouvernance inaccoutumé avec la participation des familles et en relation avec les partenaires. C'est pourquoi il peut être utile de réfléchir sur des fondements éthiques auxquels il est vital d'adhérer quand il s'agit du sens à donner à des actions qui sont au cœur de la croissance, de l'évolution et de la survie des familles, qui constituent la première richesse d'une collectivité humaine.

La fierté et le sentiment d'appartenance reflètent bien l'importance que l'on accorde à l'identification à un lieu et à la solidarité avec la collectivité.

Les cinq principes, soit la participation, y compris le partenariat et la collaboration, l'accessibilité, le développement continu, la transparence et l'harmonie, constituent en quelque sorte des conditions essentielles à une gestion responsable d'une démarche publique, c'est-à-dire qui associe les administrateurs et les administrés, en l'occurrence la municipalité et les familles.

Il n'est donc pas étonnant que ces aspects aient reçu beaucoup de considération dans les politiques étudiées. La participation est jugée primordiale par la quasi-totalité des politiques, alors que l'accessibilité, qui est à la base de la prestation des services municipaux, ressort dans 90 % d'entre elles.

La prévention et le développement continu sont des principes étroitement associés au développement durable. Par l'importance égale qui leur est attribuée, on reconnaît qu'ils teintent maintenant les initiatives municipales.

Les axes d'intervention se rapportent aux trois grands domaines de l'intervention municipale. Le premier domaine, qui regroupe les champs d'action habituels relatifs à l'amélioration de l'environnement physique, est traité abondamment dans la plupart des politiques, même si l'importance relative qui est accordée à l'un ou l'autre des champs peut varier d'une municipalité à l'autre.

Le champ du développement du milieu social confirme l'implication des municipalités dans un domaine pour lequel elles avaient historiquement montré beaucoup de réticences, invoquant souvent l'absence de ressources financières à cet effet, qui les forçait à se confiner aux services de base tournés surtout vers la propriété, le territoire, plutôt que vers le citoyen et les familles.

L'organisation du champ des loisirs a longtemps relevé de l'initiative d'organismes bénévoles, comme l'Œuvre des terrains de jeux (OTJ) et les « patros », les municipalités ne fournissant que les installations physiques, le service d'entretien des terrains et les accessoires. En s'impliquant plus directement dans la gestion des loisirs, la municipalité indique qu'elle entend jouer un rôle social à l'égard des familles de son territoire.

Les politiques familiales municipales sont généralement peu loquaces quant aux liens qui existent entre les enjeux économiques et l'évolution des familles.

Cependant, les municipalités sont aujourd'hui conviées par le gouvernement à jouer un rôle important dans ce domaine, qui est souvent à la base de leur existence et qui en conditionne parfois même la survie. En effet, des municipalités locales et des MRC, ainsi que des conférences régionales des élus (CRE), entreprennent maintenant l'élaboration de plans de développement social, économique, culturel et environnemental, en incluant le développement durable<sup>63</sup>.

Quelques politiques en font état directement, mais plusieurs, surtout en milieu rural, y font référence indirectement quand, par exemple, elles mettent en relief les effets pervers de l'exode des jeunes.

La faible représentation du milieu économique au sein des comités chargés d'élaborer la politique familiale municipale explique peut-être cette omission fréquente des enjeux économiques dans les politiques familiales étudiées.

Parmi les municipalités qui abordent le domaine de l'emploi, près de 70 % mentionnent la conciliation travail-famille.

Il est significatif d'observer que la plupart des politiques s'appuient sur des objectifs assez clairs qui découlent des principales préoccupations mentionnées dans les axes d'intervention. C'est le propre d'une politique de dégager des orientations claires qui permettront de créer des plans d'action efficaces. Comme en font foi les quelques exemples cités, les municipalités réussissent à rattacher des actions concrètes dans des champs de compétence qui leur sont familiers et qui mettent à contribution les partenaires qu'elles ont associés à l'élaboration des politiques.

L'analyse des politiques a porté aussi sur le processus d'élaboration, les conditions de mise en œuvre et la mise en œuvre elle-même.

Le premier aspect a trait aux rôles qu'entend jouer la municipalité, notamment au leadership qu'elle veut assumer en se mobilisant elle-même d'abord, mais également en collaborant avec ses partenaires du milieu.

---

63. Pierre BLAIS et Alain CARON, Agenda 21 local, schéma d'aménagement et de développement, plan d'urbanisme : trois outils d'une même démarche ? Fiche de veille, avril 2007, 15 p. ([http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/obse\\_muni/agenda\\_21\\_local.pdf](http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/obse_muni/agenda_21_local.pdf)).

La politique vise à mettre les forces en présence en instaurant des mécanismes d'interaction continue pour assurer un suivi en accord avec les attentes des familles, tout en portant attention aux situations et aux conditions, qui évoluent constamment. C'est ainsi que les modes de consultation sont précisés dans les politiques étudiées.

Puisque la politique recoupe une multitude de facettes de la vie et des besoins des familles, on reconnaît l'importance de la relier aux autres instruments de la municipalité, soit les politiques culturelle, de loisir, d'habitation, etc.

L'élaboration de la politique sera souvent aussi l'occasion d'établir des liens plus affirmés avec des acteurs du milieu, ceux de la santé, de l'éducation, du développement économique, des loisirs, du transport, qui pourront mieux concevoir leur apport concret au mieux-être des familles.

La politique n'est pas une action ponctuelle qui vise à répondre à des attentes à court terme. La municipalité détermine dans sa politique les mécanismes de suivi et d'évaluation qui permettront de mesurer l'effet des plans d'action qui s'ensuivront et de mettre en place les mécanismes d'une veille permanente à l'égard de problématiques en évolution et plus particulièrement de tous les facteurs qui ont une influence sur la qualité de vie des familles. Des mesures de suivi et la promotion continue des sujets qui touchent les familles sont abordées dans 68 % des politiques familiales.

C'est à partir du contenu autant que du processus d'élaboration des politiques qu'une grille d'analyse a pu être établie. Cette grille met en lumière une cohérence, en référence au programme d'aide du Ministère et aux outils de formation du Carrefour action municipale et famille, observée dans les différentes politiques étudiées. Il est difficile de porter un jugement comparatif global sur la qualité des politiques, en raison de la grande diversité des milieux ainsi que des différences de taille et des ressources variables des municipalités concernées.

La démarche proposée dans le programme d'aide du Ministère comprend les étapes préalables à l'élaboration de la politique, l'élaboration elle-même ainsi que le suivi de la politique, étapes qui s'avèrent assez systématiques, ce qui témoigne d'un engagement sérieux de la municipalité et des partenaires qui ont apporté leur concours à l'exercice.

Il est permis de croire que cet effort se poursuivra, comme en font foi déjà les mises à jour des politiques familiales pionnières qui ont été adoptées, pour plusieurs révisées, et qui ont donné naissance à des plans d'action successifs.

## GRANDS CONSTATS TIRÉS DE L'ANALYSE

### 1 AU REGARD DE LA POLITIQUE FAMILIALE GOUVERNEMENTALE<sup>64</sup>

Les politiques familiales municipales sont aujourd'hui inspirées et soutenues par le programme d'aide ministériel. À l'instigation des partenaires du milieu, le gouvernement a voulu interpeller plus spécialement les municipalités pour qu'elles se mobilisent en tenant compte des orientations de sa politique. Il reconnaissait ainsi qu'elles constituent le palier le plus près du citoyen et qu'elles peuvent, de leur propre initiative, agir sur la qualité des milieux de vie des familles. Plus sensibles qu'auparavant aux besoins de la personne, celles-ci élargissent leur spectre d'action, autrefois orienté surtout vers les services à la propriété.

Une politique familiale municipale vient maintenant s'ajouter aux autres politiques locales, comme les politiques culturelle, d'habitation, de loisir et du transport en commun, pour assurer une meilleure cohérence et une plus grande synergie dans les actions locales.

Avant le début du programme, plusieurs municipalités avaient pris l'initiative d'élaborer une politique familiale et se sont dotées d'un réseau d'échange de connaissances et d'expertises qui a constitué un stimulant pour d'autres municipalités.

#### Une continuité et une consolidation des acquis

La politique familiale municipale constitue un exemple de gouvernance participative du milieu local. Quand, sur une base volontaire, une municipalité décide d'entreprendre la démarche d'élaboration d'une telle politique, elle s'interroge sur le sens véritable de son action et sa raison d'être.

Outre ses élus et son administration, la municipalité tend à mettre à contribution la plupart des partenaires du milieu. Elle évalue ses pratiques, sa clientèle et l'évolution de ses ressources humaines, physiques, sociales, culturelles et économiques. C'est une remise en question dynamique et durable qui s'échelonne sur plusieurs années, puisque l'on évalue la durée du cycle de vie d'une politique familiale municipale à une dizaine d'années. Cette démarche permet en outre de faire le lien avec les autres politiques et plans de développement. La municipalité reconnaît son rôle de partenaire actif de la politique familiale gouvernementale.

#### Des partenaires pour de nouveaux défis du gouvernement

Dans la recherche, la création et la mise en œuvre de ses actions prioritaires, le gouvernement doit pouvoir compter sur des partenaires actifs. Que ce soit pour des motifs d'équité sociale ou économique ou pour s'adapter à la tendance mondiale, il doit sans cesse trouver des réponses à de nouveaux défis, comme le développement durable, l'habitat social, la désinstitutionnalisation, les nouvelles formes de criminalité et la gestion des temps sociaux. La façon de le faire suppose la poursuite continue d'échanges de la part du gouvernement et de ses partenaires.

---

64. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *La politique familiale. L'énoncé des orientations et de la dynamique administrative du gouvernement du Québec*, Québec, Le Ministère, 1987, p. 15-16.

Un dialogue existe à la table de concertation du monde municipal et permet depuis des années la collaboration, les échanges et une perception commune des effets des mutations actuelles.

La démarche de réflexion inhérente à l'élaboration des politiques familiales municipales favorise la sensibilisation des élus à des questions qui peuvent stimuler l'action complémentaire des partenaires municipaux et du gouvernement.

## 2 UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

Les politiques familiales municipales des villes centres de régions métropolitaines, comme les villes de Québec, de Trois-Rivières, de Gatineau et de Sherbrooke, ainsi que celles d'autres grandes villes, comme les villes de Longueuil et de Lévis, constituent une nouvelle génération de politiques familiales. On y trouve un portrait précis des familles qui y habitent, du milieu local, du territoire et des temps sociaux au quotidien. De plus, la structure des politiques s'est enrichie d'axes d'intervention d'envergure et d'orientations suivies d'objectifs particuliers.

D'autres politiques familiales font office de précurseur dans le domaine. C'est le cas, notamment, de celle de la MRC de Nicolet-Yamaska, qui joue un rôle exemplaire de rassembleur. Depuis une vingtaine d'années, cette MRC s'active dans son milieu afin de créer une vision commune et participative qui s'applique aux initiatives de la Ville de Nicolet ainsi qu'à celles des plus petites municipalités.

## 3 L'HARMONISATION AVEC LES PLANS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL, COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

Les villes de grande taille élaborent en parallèle de leur politique familiale des politiques culturelles et des politiques d'activités physiques et de plein air, entre autres. En outre, certaines grandes villes héritent en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme<sup>65</sup> de l'obligation d'élaborer des plans de développement social, communautaire, culturel, économique et même environnemental. Un arrimage s'effectue entre les politiques et les plans de développement afin que les plans d'action en découlant soient de même inspiration. Dans ce domaine, les pouvoirs habilitants se trouvent à l'article 79.20 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et dans les chartes de certaines villes<sup>66</sup>.

La Ville de Québec est d'ailleurs un bel exemple de cas où la politique familiale est mise en relation avec les autres politiques et plans de développement qui sont susceptibles d'interagir avec elle.

---

65. [www.mamr.gouv.qc.ca/aménagement/outils/am\\_outil\\_plan\\_deve.asp](http://www.mamr.gouv.qc.ca/aménagement/outils/am_outil_plan_deve.asp).

66. *Ibid.*



#### 4 LA SYNERGIE ENTRE LES POLITIQUES MUNICIPALES

Le site Internet de la Ville de Trois-Rivières présente les trois politiques municipales suivantes : la politique familiale, la politique culturelle et la politique de développement social. Les municipalités peuvent, à l'instar de la Ville de Trois-Rivières, être intéressées par l'harmonisation et la promotion de leurs politiques publiques qui permettent de répondre à leurs préoccupations liées à la famille, de dynamiser leur développement économique et, enfin, de mettre en valeur leur environnement.

#### 5 UN PROCESSUS ÉVOLUTIF : UN CYCLE DE VIE DE 10 ANS

À partir du moment où le conseil municipal prend la décision d'élaborer une politique familiale municipale, le processus peut s'étendre sur une dizaine d'années. En effet, le cycle de vie comprend en moyenne trois plans d'action triennaux. À la fin de ce cycle, une mise à jour de la politique familiale est à prévoir.

Les villes de Québec et de Gatineau indiquent qu'une dizaine d'années sont nécessaires pour passer par tout le processus évolutif d'une politique familiale : une à deux années pour amorcer le processus et élaborer la politique familiale et trois plans d'action triennaux successifs afin de bien asseoir sa mise en œuvre. L'élaboration de la politique comprend un échéancier, la désignation des responsables ainsi que la prévision des coûts et du financement.

Mais l'évolution d'une politique familiale municipale n'est pas toujours aussi structurée. Plusieurs facteurs peuvent influencer la démarche, comme de faibles ressources ou des changements chez les élus, des annexions ou des regroupements.

#### 6 UNE POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE À LA SUITE D'UN REGROUPEMENT

À la suite des importants remaniements des dernières années, les villes issues de regroupements<sup>67</sup> maintiennent l'intérêt à l'égard des politiques publiques de leur ancien territoire ainsi que de celles des municipalités regroupées. Il en est ainsi dans les villes de Gatineau, de Trois-Rivières et de Rimouski. Elles élaborent une nouvelle politique bien ancrée dans leurs traditions et ouverte à de nouvelles manières d'aborder les initiatives au regard des familles.

Dans le cas de la Ville de Saint-Jérôme, qui englobe l'ancienne municipalité de Bellefeuille, la nouvelle politique familiale a intégré les préoccupations de cette dernière.

---

67. En janvier 2002, 42 nouvelles municipalités émergent de 213 anciennes municipalités et parties de municipalités. Le nombre de municipalités passe alors de 1 328 à 1 110. Notons que 14 de ces municipalités ont le double statut de ville et de MRC. La mise sur pied de deux communautés métropolitaines, celle de Montréal (janvier 2001) et celle de Québec (janvier 2002), s'effectue à ce moment. Toutefois, entre 2003 et 2005, 31 des 213 municipalités choisissent de retrouver une autonomie territoriale. Le nombre de municipalités passe de 1 110 à 1 141 au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Les municipalités qui ont été démembrées restent liées après la reconstitution de certaines d'entre elles et forment une agglomération. La loi prévoit que certaines compétences d'intérêt collectif sont gérées et financées à l'échelle de l'agglomération, pour des raisons d'équité et d'efficacité. Source : [www.mamr.gouv.qc.ca](http://www.mamr.gouv.qc.ca).

## La réorganisation municipale et ses prolongements

Les réformes récentes des institutions municipales ne se limitent pas aux regroupements des territoires municipaux. Le gouvernement a voulu doter les municipalités de pouvoirs plus précis qui leur permettent dorénavant d'exercer leurs compétences dans les domaines social, économique et culturel. L'élaboration des plans de développement s'inscrit comme une reconnaissance de l'action déjà entreprise par plusieurs municipalités. Ces nouveaux pouvoirs reconnaissent explicitement à la municipalité un rôle de pourvoyeur de services à la personne, à la famille et à la collectivité. De plus, le gouvernement a mieux défini les champs respectifs des attributions régionales et des attributions locales.

Quant aux MRC, leur rôle a été précisé, et elles se sont vu attribuer de nouveaux mandats, dont celui de coordonner la participation de leurs municipalités constituantes à la création de logements sociaux.

### 7 LES POLITIQUES FAMILIALES ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La politique familiale municipale vise à assurer la qualité des milieux de vie des familles, essentielle au développement équilibré de la municipalité, sur les plans social, culturel, économique et physique.

On peut déjà constater que les municipalités qui abordent les sujets relatifs à la famille deviennent aussi des promoteurs actifs du développement durable en intégrant, par exemple, l'approche des agendas 21 locaux à leur politique familiale.

Déjà, des guides et des outils de sensibilisation sont produits à l'échelle des communautés métropolitaines et régionales afin de cerner les tenants et les aboutissants de l'aménagement durable et viable du territoire et de l'action locale.

La politique familiale est devenue ce lieu intégrateur de vision et de mise en œuvre par des actions porteuses à la fois de tradition et d'innovation; la municipalité est aussi préoccupée par la création de lieux de qualité pour le mieux-être des familles.

La Ville de Victoriaville présente une pratique exemplaire, entre autres, par son processus évolutif commencé en 1992. À l'étape de son quatrième plan d'action, elle s'assigne un rôle de visionnaire relativement à l'aménagement du territoire, et ses différents champs d'intervention s'arriment à cette vision d'ensemble. On y trouve l'approche du développement durable dans les trois grands domaines de l'intervention municipale, soit l'amélioration de l'environnement physique, le développement du milieu social, le développement de l'économie, et même la culture.

Après avoir adopté une politique familiale globale, la Ville de Gatineau, issue du regroupement de cinq municipalités, a élaboré et diffusé un schéma d'aménagement et un plan d'urbanisme découlant des deux grandes orientations de sa politique familiale, soit « développer des communautés solidaires et durables et réduire les inégalités pour tendre vers une communauté participative et équitable ».

La MRC de Coaticook possède aussi une politique familiale depuis une vingtaine d'années, politique qu'elle réussit à harmoniser avec sa politique culturelle et celle des loisirs. Les familles y sont définies comme les premiers acteurs de leur milieu local. En prévision d'un développement durable, les trois politiques de la MRC font référence à la famille. La Ville et la MRC de Coaticook ont d'ailleurs fait la manchette dans *The New York Times*; on y mentionne les mesures et les dispositifs pour les parents des bébés de l'année.

La qualité de l'environnement est devenue au fil des ans, et davantage ces dernières années, une préoccupation non seulement des gouvernements, mais aussi des citoyens, qui lui accordent une haute priorité, comme en font foi les récents sondages.

Par sa Loi sur le développement durable sanctionnée en avril 2006, le gouvernement du Québec a bien marqué sa volonté d'aller de l'avant et d'impliquer tous ses partenaires dans une démarche concertée qui toucherait les gestes quotidiens des acteurs de tous les milieux. Ces préoccupations, autrefois confinées aux grands projets et à quelques cibles particulières, s'étendent maintenant à l'ensemble des activités humaines sur le territoire. Elles s'articulent en outre dans une perspective beaucoup plus vaste qui englobe les questions d'ordre physique, économique, social et culturel. Étant donné cette jonction d'intérêts et d'objectifs, la recherche du mieux-être des familles se trouve au cœur de préoccupations multiples et actuelles.

## 8 EN RELATION AVEC L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Depuis plus de 25 ans maintenant, l'aménagement du territoire est au centre des préoccupations du gouvernement et des municipalités. Or, les politiques familiales municipales sont en rapport direct avec ce domaine d'action; les préoccupations relatives à la qualité des milieux de vie des familles rejoignent l'évolution qui marque les pratiques urbanistiques. Longtemps appuyées sur des normes et sur des données quantitatives, la réglementation et les pratiques évoluent vers la recherche d'objectifs qualitatifs et vers l'inclusion des services essentiels aux usagers. En outre, un souci d'assurer le bien-être ainsi que le choix et la diversité des équipements et des activités aux résidents se manifeste de plus en plus.

L'aménagement du territoire devient davantage l'affaire des membres de la collectivité, qui peuvent exprimer leurs attentes et participer au processus décisionnel susceptible de modifier leur environnement.

La politique familiale gouvernementale avait très justement déterminé à cet égard des champs d'action précis qui ont une influence sur la qualité de vie des familles, comme l'habitation, les transports, les loisirs et la sécurité. Ces domaines habituels qui sont du ressort de la municipalité demeurent des constituantes fondamentales d'une bonne organisation territoriale et sont pris en compte dans toutes les politiques familiales municipales. C'est ainsi que la politique familiale du

gouvernement trouve son prolongement et son articulation dans des actions locales qu'il peut encourager par des appuis législatifs, ses orientations et la cohérence de ses propres interventions.

### La qualité des milieux de vie

Les municipalités voient mieux les rôles qu'elles peuvent jouer à l'égard de la qualité des milieux de vie, que ce soit relativement à la santé, à la sécurité, au sport, à l'exercice, à la salubrité et à l'élimination des nuisances et des dangers de toute nature, par exemple. En associant les citoyens à la recherche du mieux-être des familles, elles sont amenées à reconsidérer certaines de leurs pratiques et à redéfinir leurs priorités, comme le parcours des écoliers entre leur résidence et l'école, l'atténuation des conflits entre les véhicules et les piétons, les facilités du transport en commun et la localisation de nouveaux ensembles résidentiels à proximité des services et des équipements essentiels.

La politique familiale offre une occasion unique de concertation qui instaure un dialogue plus soutenu avec la municipalité et les autres partenaires locaux dans les champs de l'éducation, de la santé et de la sécurité des familles.

Pour les familles, le sentiment d'appartenance à une communauté constitue un facteur d'épanouissement. Quand chacun des membres de la famille peut trouver des occasions de travailler, de se récréer, de se cultiver et de participer à des activités locales, l'attachement au milieu s'accroît et stimule l'interaction dans la collectivité.

## 9 UN INSTRUMENT SOUPLE ET BIEN ADAPTÉ

### Pour les municipalités en déclin démographique

Les politiques familiales semblent répondre à des problèmes particuliers dans des municipalités aux prises avec l'exode de leurs jeunes et d'autres membres de leur population, qui les affaiblit et qui diminue leur capacité d'attraction et de survie. En évaluant leurs forces et leurs faiblesses et en s'appliquant davantage à analyser les attentes des familles de leur territoire et leur situation de vie, certaines municipalités ont su proposer des solutions originales et concrètes pour s'attaquer à ces problèmes. Leur politique familiale leur a permis également de se concerter avec des partenaires du milieu sur lesquels elles peuvent dorénavant s'appuyer.

## Pour les municipalités en croissance

Pour des raisons diverses, certaines municipalités ont subi une croissance extrêmement rapide, comme la Ville de Saint-Basile-le-Grand, en Montérégie, où la politique familiale a permis de concevoir des stratégies de prestation des services qui se sont avérées adéquates pour encadrer les nouveaux arrivants et pour procurer à leur famille les services et le milieu de vie de qualité voulus. La politique familiale municipale a démontré ici son efficacité.

### 10 LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

En matière de besoins et d'attentes en conciliation travail-famille, les considérations spatiotemporelles doivent être prises en compte. Les familles d'aujourd'hui font face à deux problèmes importants, qui sont, d'une part, la dispersion des activités sur des territoires toujours plus vastes et, d'autre part, une multiplication des activités de chacun des membres de la famille.

La majorité des ensembles résidentiels se construisent en périphérie des centres urbains, là où les services de transport en commun sont inexistants ou déficients. Qui plus est, beaucoup de jeunes familles convoitent une résidence en lointaine périphérie, attirées parfois par des mesures financières d'accès à la propriété qui leur semblent avantageuses. Déjà, les déplacements réguliers pour le travail et l'école imposent l'utilisation accrue de l'automobile et des trajets qui pèsent lourd sur le temps des membres de la famille. La carence de services dans ces lieux plus isolés et dispersés impose de surcroît le recours quasi exclusif à l'automobile. Une proportion de plus en plus grande d'enfants du primaire sont transportés à l'école par leurs parents.

La famille d'aujourd'hui fait face à un enrichissement et à une individualisation des activités de chacun de ses membres. Cet éclatement des activités de chacun constitue à la fois un enrichissement et un défi pour les parents, notamment pour les parents d'enfants non autonomes. Pour jouir du temps en famille, il faut savoir concilier toutes ces activités.

Comme ces activités sont souvent dispersées sur le territoire, on peut comprendre l'importance qu'il y a lieu d'accorder à la bonne localisation de tous les services auxquels la famille est susceptible de faire appel, comme les loisirs, les services scolaires, les soins de santé, et à leur desserte par le transport en commun.

## CONCLUSION

L'étude met en lumière l'originalité et la grande diversité des politiques familiales municipales quant à la perception des problèmes ainsi qu'à la façon de les énoncer. Le recours à des ressources souvent très différentes d'une municipalité à l'autre peut expliquer cette diversité. Ce champ de réflexion relativement nouveau pour la municipalité elle-même ainsi que pour plusieurs partenaires constitue un défi de taille.

On constate en effet qu'il se dégage généralement des politiques étudiées une vision plus intégrée des besoins des familles et des pistes d'action pour la municipalité grâce à une lecture enrichie de ses préoccupations habituelles.

C'est ainsi que le milieu des loisirs s'ouvre sur la vie communautaire. L'aménagement du territoire intègre maintenant des préoccupations relatives à la qualité de la vie des familles. De même, la santé et la sécurité sont envisagées dans une perspective de plus en plus ouverte à la recherche de l'épanouissement et du mieux-être des familles et de la communauté. On se réjouit enfin de voir que les préoccupations à l'égard de l'environnement intègrent maintenant la notion de développement durable.

Les municipalités qui ont adopté une politique familiale y trouvent une façon d'exprimer leur dynamisme et de faire montre de leadership. L'élaboration, qui s'étend généralement sur quelques années, suscite un nouveau rapprochement avec des partenaires locaux et crée une synergie à l'avantage des familles.

Il s'agit enfin d'un outil flexible dont les municipalités reconnaissent l'utilité, puisqu'elles y ont recours, qu'elles soient en croissance ou en déclin démographiques.

Les consultations inhérentes au processus d'élaboration et de suivi tendent à inciter à une gouvernance davantage tournée vers la participation de la population et des familles.

La politique s'élabore en tenant compte des autres politiques environnementales, sociales, économiques et culturelles. Elle constitue, par ses orientations, une passerelle vers les autres structures d'action locale, comme les conférences régionales des élus, les centres locaux de développement (CLD) et les MRC. En effet, grâce aux nouvelles compétences attribuées aux divers paliers de gouvernance, les mesures liées, par exemple, aux déplacements ou au logement des familles, dépassent les limites d'une municipalité, rejoignent des préoccupations des MRC et s'étendent au territoire des communautés métropolitaines et des régions administratives.

D'abord perçues comme le relais à l'échelle locale des attentes exprimées dans la politique familiale du gouvernement, les politiques familiales municipales dépassent aujourd'hui cette perspective. On peut dire qu'elles sont devenues un carrefour intégrateur de préoccupations qui permet d'accueillir des problématiques comme la conciliation travail-famille et les temps sociaux autant que le développement durable local.

## ANNEXES





## ANNEXE I

### LES TABLEAUX

Les tableaux suivent l'ordonnement des chapitres consacrés aux composantes des paramètres choisis pour les besoins de l'analyse. Les municipalités sont regroupées par taille selon le classement établi dans le programme d'aide du Ministère. Le nombre de mentions de chacune des variables est mis en relation avec chaque groupe de politiques étudiées. Des fréquences de mention en découlent; elles permettent de faire des comparaisons entre les 66 municipalités de l'analyse.

#### 1 L'APPRÉCIATION GÉNÉRALE DU DOCUMENT

Toutes les politiques familiales étudiées sont rédigées de façon cohérente et dans un langage clair et accessible.

<b>1.1 LANGAGE COHÉRENT, CLAIR ET ACCESSIBLE</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui ont cette caractéristique	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	14	14
3 000 à 4 999 habitants	7	7
5 000 à 24 999 habitants	29	29
25 000 à 49 999 habitants	9	9
50 000 à 99 999 habitants	1	1
100 000 habitants ou plus	6	6
TOTAL	66	66
MRC	Y compris les 5 MRC	

<b>1.2 PRÉSENCE D'UNE SECTION CONSACRÉE AUX VALEURS</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui ont une telle section	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	2	14
3 000 à 4 999 habitants	1	7
5 000 à 24 999 habitants	4	29
25 000 à 49 999 habitants	0	9
50 000 à 99 999 habitants	0	1
100 000 habitants ou plus	4	6
TOTAL	11	66
MRC	Y compris 1 des 5 MRC	

<b>1.3 PRÉSENCE D'UNE SECTION CONSACRÉE AUX PRINCIPES</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui ont une telle section	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	5	14
3 000 à 4 999 habitants	2	7
5 000 à 24 999 habitants	16	29
25 000 à 49 999 habitants	6	9
50 000 à 99 999 habitants	1	1
100 000 habitants ou plus	6	6
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris 1 des 5 MRC</b>	

<b>1.4 PRÉSENCE D'AXES LIÉS AUX BESOINS ET AUX ATTENTES DES FAMILLES</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui présentent de tels axes	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	2	14
3 000 à 4 999 habitants	0	7
5 000 à 24 999 habitants	8	29
25 000 à 49 999 habitants	1	9
50 000 à 99 999 habitants	0	1
100 000 habitants ou plus	3	6
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris 2 des 5 MRC</b>	

<b>1.5 PRÉSENCE D'UNE SECTION CONSACRÉE À LA STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui ont une telle section	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	1	14
3 000 à 4 999 habitants	1	7
5 000 à 24 999 habitants	2	29
25 000 à 49 999 habitants	0	9
50 000 à 99 999 habitants	0	1
100 000 habitants ou plus	5	6
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris 1 des 5 MRC</b>	

<b>1.6 PRÉSENCE D'UNE SECTION CONSACRÉE AU SUIVI ET À L'ÉVALUATION</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui ont une telle section	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	5	14
3 000 à 4 999 habitants	3	7
5 000 à 24 999 habitants	9	29
25 000 à 49 999 habitants	4	9
50 000 à 99 999 habitants	1	1
100 000 habitants ou plus	4	6
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>66</b>
MRC	Aucune des 5 MRC	

<b>1.7 PRÉSENCE D'UNE SECTION COMPORTANT DES AXES D'INTERVENTION ET DES OBJECTIFS</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui ont une telle section	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	12	14
3 000 à 4 999 habitants	4	7
5 000 à 24 999 habitants	25	29
25 000 à 49 999 habitants	9	9
50 000 à 99 999 habitants	1	1
100 000 habitants ou plus	5	6
<b>TOTAL</b>	<b>56</b>	<b>66</b>
MRC	Y compris les 5 MRC	

## 2 LE CONTEXTE MUNICIPAL

<b>2.1 LE DÉVELOPPEMENT DU MILIEU SOCIAL</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui abordent ce thème	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	10	14
3 000 à 4 999 habitants	4	7
5 000 à 24 999 habitants	19	29
25 000 à 49 999 habitants	5	9
50 000 à 99 999 habitants	1	1
100 000 habitants ou plus	3	6
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>66</b>
MRC	Y compris 4 des 5 MRC	

<b>2.1.3 LE DÉVELOPPEMENT DU MILIEU SOCIAL : LA DISTINCTION DES GENRES</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui abordent le thème du développement du milieu social en distinguant les genres	Total des politiques familiales qui abordent le thème du développement du milieu social
moins de 3 000 habitants	2	10
3 000 à 4 999 habitants	1	4
5 000 à 24 999 habitants	2	19
25 000 à 49 999 habitants	1	5
50 000 à 99 999 habitants	0	1
100 000 habitants ou plus	0	3
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>42</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris 1 des 5 MRC</b>	<b>Y compris 4 des 5 MRC</b>

<b>2.2 LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui abordent ce thème	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	7	14
3 000 à 4 999 habitants	2	7
5 000 à 24 999 habitants	13	29
25 000 à 49 999 habitants	4	9
50 000 à 99 999 habitants	0	1
100 000 habitants ou plus	0	6
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris 4 des 5 MRC</b>	

<b>2.3 L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui abordent ce thème	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	9	14
3 000 à 4 999 habitants	3	7
5 000 à 24 999 habitants	15	29
25 000 à 49 999 habitants	5	9
50 000 à 99 999 habitants	0	1
100 000 habitants ou plus	0	6
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris 4 des 5 MRC</b>	

<b>2.4 PRÉSENCE DES TROIS DOMAINES D'INTERVENTION DANS UNE MÊME POLITIQUE FAMILIALE</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui abordent les trois domaines d'intervention	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	6	14
3 000 à 4 999 habitants	1	7
5 000 à 24 999 habitants	11	29
25 000 à 49 999 habitants	4	9
50 000 à 99 999 habitants	0	1
100 000 habitants ou plus	0	6
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>66</b>
MRC	Y compris 4 des 5 MRC	

### 3 LA DÉFINITION DU CONCEPT DE FAMILLE

<b>3.1 RECONNAISSANCE DE LA DIVERSITÉ DES FAMILLES</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui reconnaissent cette diversité	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	14	14
3 000 à 4 999 habitants	7	7
5 000 à 24 999 habitants	29	29
25 000 à 49 999 habitants	9	9
50 000 à 99 999 habitants	1	1
100 000 habitants ou plus	6	6
<b>TOTAL</b>	<b>66</b>	<b>66</b>
MRC	Y compris les 5 MRC	

<b>3.2 LA DESCRIPTION DES FAMILLES : TYPE, TAILLE ET NOMBRE DE FAMILLES</b>				
Type, taille et nombre de familles	3.2.1 Type de famille	3.2.2 Taille des familles	3.2.3 Nombre de familles	Total des municipalités
moins de 3 000 habitants	11	8	11	14
3 000 à 4 999 habitants	6	3	7	7
5 000 à 24 999 habitants	25	25	25	29
25 000 à 49 999 habitants	8	7	7	9
50 000 à 99 999 habitants	1	1	1	1
100 000 habitants ou plus	2	1	2	6
<b>TOTAL</b>	<b>53</b>	<b>45</b>	<b>53</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris 4 des 5 MRC</b>	<b>Y compris 3 des 5 MRC</b>	<b>Y compris 3 des 5 MRC</b>	<b>Y compris les 5 MRC</b>

<b>3.2.4 SITUATION FINANCIÈRE</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui abordent ce thème	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	3	14
3 000 à 4 999 habitants	4	7
5 000 à 24 999 habitants	16	29
25 000 à 49 999 habitants	5	9
50 000 à 99 999 habitants	1	1
100 000 habitants ou plus	1	6
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris 3 des 5 MRC</b>	

<b>3.2.5 STABILITÉ RÉSIDENTIELLE</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui abordent ce thème	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	10	14
3 000 à 4 999 habitants	4	7
5 000 à 24 999 habitants	14	29
25 000 à 49 999 habitants	6	9
50 000 à 99 999 habitants	0	1
100 000 habitants ou plus	0	6
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris 3 des 5 MRC</b>	

#### 4 LE DIAGNOSTIC DES BESOINS ET DES ATTENTES DES FAMILLES

<b>4.1 LE DÉVELOPPEMENT DU MILIEU SOCIAL</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui abordent ce thème	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	9	14
3 000 à 4 999 habitants	7	7
5 000 à 24 999 habitants	19	29
25 000 à 49 999 habitants	7	9
50 000 à 99 999 habitants	0	1
100 000 habitants ou plus	2	6
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris 3 des 5 MRC</b>	

<b>4.2 LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui abordent ce thème	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	9	14
3 000 à 4 999 habitants	7	7
5 000 à 24 999 habitants	23	29
25 000 à 49 999 habitants	8	9
50 000 à 99 999 habitants	1	1
100 000 habitants ou plus	2	6
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris 4 des 5 MRC</b>	

<b>4.3 L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui abordent ce thème	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	3	14
3 000 à 4 999 habitants	4	7
5 000 à 24 999 habitants	16	29
25 000 à 49 999 habitants	5	9
50 000 à 99 999 habitants	1	1
100 000 habitants ou plus	2	6
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris 1 des 5 MRC</b>	

<b>4.4 LES TROIS DOMAINES DE L'INTERVENTION MUNICIPALE DANS UNE MÊME POLITIQUE FAMILIALE</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui abordent les trois domaines	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	2	14
3 000 à 4 999 habitants	4	7
5 000 à 24 999 habitants	14	29
25 000 à 49 999 habitants	5	9
50 000 à 99 999 habitants	0	1
100 000 habitants ou plus	2	6
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris 1 des 5 MRC</b>	

## 5 LES VALEURS

<b>5.1 LE RESPECT ASSOCIÉ AU CIVISME, À LA CIVILITÉ</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui abordent ce thème	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	10	14
3 000 à 4 999 habitants	5	7
5 000 à 24 999 habitants	17	29
25 000 à 49 999 habitants	7	9
50 000 à 99 999 habitants	1	1
100 000 habitants ou plus	5	6
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris les 5 MRC</b>	

<b>5.2 L'ÉQUITÉ SOCIALE</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui abordent ce thème	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	7	14
3 000 à 4 999 habitants	4	7
5 000 à 24 999 habitants	13	29
25 000 à 49 999 habitants	6	9
50 000 à 99 999 habitants	1	1
100 000 habitants ou plus	5	6
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris les 5 MRC</b>	



<b>5.3 LA FIERTÉ ASSOCIÉE AU SENTIMENT D'APPARTENANCE ET À LA SOLIDARITÉ</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui abordent ce thème	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	13	14
3 000 à 4 999 habitants	7	7
5 000 à 24 999 habitants	24	29
25 000 à 49 999 habitants	9	9
50 000 à 99 999 habitants	1	1
100 000 habitants ou plus	6	6
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>	<b>66</b>
MRC	Y compris les 5 MRC	

<b>5.4 L'HONNÊTÉTÉ</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui abordent ce thème	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	3	14
3 000 à 4 999 habitants	3	7
5 000 à 24 999 habitants	4	29
25 000 à 49 999 habitants	3	9
50 000 à 99 999 habitants	0	1
100 000 habitants ou plus	3	6
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>66</b>
MRC	Y compris 2 des 5 MRC	

<b>5.5 L'HARMONIE ASSOCIÉE À LA QUALITÉ</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui abordent ce thème	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	12	14
3 000 à 4 999 habitants	7	7
5 000 à 24 999 habitants	25	29
25 000 à 49 999 habitants	9	9
50 000 à 99 999 habitants	1	1
100 000 habitants ou plus	6	6
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>	<b>66</b>
MRC	Y compris les 5 MRC	

<b>5.6 LES CINQ VALEURS DANS UNE MÊME POLITIQUE FAMILIALE</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui abordent les cinq valeurs	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	3	14
3 000 à 4 999 habitants	2	7
5 000 à 24 999 habitants	2	29
25 000 à 49 999 habitants	3	9
50 000 à 99 999 habitants	0	1
100 000 habitants ou plus	2	6
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris 2 des 5 MRC</b>	

## 6 LES PRINCIPES

<b>6.1 LA PARTICIPATION</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui abordent ce thème	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	14	14
3 000 à 4 999 habitants	7	7
5 000 à 24 999 habitants	27	29
25 000 à 49 999 habitants	8	9
50 000 à 99 999 habitants	1	1
100 000 habitants ou plus	6	6
<b>TOTAL</b>	<b>63</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris les 5 MRC</b>	

<b>6.2 L'ACCESSIBILITÉ</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui abordent ce thème	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	10	14
3 000 à 4 999 habitants	6	7
5 000 à 24 999 habitants	26	29
25 000 à 49 999 habitants	8	9
50 000 à 99 999 habitants	1	1
100 000 habitants ou plus	6	6
<b>TOTAL</b>	<b>57</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris les 5 MRC</b>	

<b>6.3 LA DÉMARCHE ÉVOLUTIVE DURABLE ET VIABLE</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui abordent ce thème	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	8	14
3 000 à 4 999 habitants	6	7
5 000 à 24 999 habitants	24	29
25 000 à 49 999 habitants	8	9
50 000 à 99 999 habitants	1	1
100 000 habitants ou plus	2	6
<b>TOTAL</b>	<b>49</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris 4 des 5 MRC</b>	

<b>6.4 LA PRÉVENTION</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui abordent ce thème	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	12	14
3 000 à 4 999 habitants	5	7
5 000 à 24 999 habitants	23	29
25 000 à 49 999 habitants	7	9
50 000 à 99 999 habitants	1	1
100 000 habitants ou plus	5	6
<b>TOTAL</b>	<b>53</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris les 5 MRC</b>	

<b>6.5 LA TRANSPARENCE</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui abordent ce thème	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	8	14
3 000 à 4 999 habitants	3	7
5 000 à 24 999 habitants	14	29
25 000 à 49 999 habitants	4	9
50 000 à 99 999 habitants	0	1
100 000 habitants ou plus	3	6
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris 1 des 5 MRC</b>	

<b>6.6 LA PRÉSENCE DES CINQ PRINCIPES DANS UNE MÊME POLITIQUE FAMILIALE</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui abordent les cinq principes	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	3	14
3 000 à 4 999 habitants	1	7
5 000 à 24 999 habitants	9	29
25 000 à 49 999 habitants	3	9
50 000 à 99 999 habitants	0	1
100 000 habitants ou plus	1	6
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris 1 des 5 MRC</b>	

## 7 LES AXES D'INTERVENTION

<b>7.1.1 L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui ciblent cet axe d'intervention	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	11	14
3 000 à 4 999 habitants	7	7
5 000 à 24 999 habitants	26	29
25 000 à 49 999 habitants	8	9
50 000 à 99 999 habitants	1	1
100 000 habitants ou plus	6	6
<b>TOTAL</b>	<b>59</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris les 5 MRC</b>	

<b>7.1.1.1 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET VIABLE</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui ciblent cet axe d'intervention sous le thème de l'environnement physique	Politiques familiales qui ciblent l'environnement physique comme axe d'intervention (voir le tableau 7.1)
moins de 3 000 habitants	1	11
3 000 à 4 999 habitants	0	7
5 000 à 24 999 habitants	3	26
25 000 à 49 999 habitants	3	8
50 000 à 99 999 habitants	1	1
100 000 habitants ou plus	0	6
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>59</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris 1 des 5 MRC</b>	<b>Y compris les 5 MRC</b>

<b>7.1.2 LE TRANSPORT ET LES DÉPLACEMENTS</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui ciblent cet axe d'intervention	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	9	14
3 000 à 4 999 habitants	5	7
5 000 à 24 999 habitants	22	29
25 000 à 49 999 habitants	8	9
50 000 à 99 999 habitants	1	1
100 000 habitants ou plus	5	6
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris 4 des 5 MRC</b>	

<b>7.1.3 L'HABITATION</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui ciblent cet axe d'intervention	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	11	14
3 000 à 4 999 habitants	7	7
5 000 à 24 999 habitants	21	29
25 000 à 49 999 habitants	9	9
50 000 à 99 999 habitants	0	1
100 000 habitants ou plus	6	6
<b>TOTAL</b>	<b>54</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris 3 des 5 MRC</b>	

<b>7.2.1 LES LOISIRS</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui ciblent cet axe d'intervention	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	12	14
3 000 à 4 999 habitants	7	7
5 000 à 24 999 habitants	28	29
25 000 à 49 999 habitants	9	9
50 000 à 99 999 habitants	1	1
100 000 habitants ou plus	5	6
<b>TOTAL</b>	<b>62</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris les 5 MRC</b>	

<b>7.2.2 LES SPORTS</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui ciblent cet axe d'intervention	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	4	14
3 000 à 4 999 habitants	4	7
5 000 à 24 999 habitants	17	29
25 000 à 49 999 habitants	4	9
50 000 à 99 999 habitants	0	1
100 000 habitants ou plus	4	6
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris 1 des 5 MRC</b>	

<b>7.2.3 LA SANTÉ</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui ciblent cet axe d'intervention	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	4	14
3 000 à 4 999 habitants	4	7
5 000 à 24 999 habitants	13	29
25 000 à 49 999 habitants	3	9
50 000 à 99 999 habitants	0	1
100 000 habitants ou plus	3	6
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris 4 des 5 MRC</b>	

<b>7.2.4 LA CULTURE</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui ciblent cet axe d'intervention	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	9	14
3 000 à 4 999 habitants	7	7
5 000 à 24 999 habitants	23	29
25 000 à 49 999 habitants	9	9
50 000 à 99 999 habitants	1	1
100 000 habitants ou plus	5	6
<b>TOTAL</b>	<b>54</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris les 5 MRC</b>	

<b>7.2.5 L'ÉDUCATION</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui ciblent cet axe d'intervention	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	5	14
3 000 à 4 999 habitants	5	7
5 000 à 24 999 habitants	11	29
25 000 à 49 999 habitants	3	9
50 000 à 99 999 habitants	0	1
100 000 habitants ou plus	1	6
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris les 5 MRC</b>	

<b>7.2.5.1 LES SERVICES DE GARDE</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui ciblent cet axe d'intervention sous le thème de l'éducation	Politiques familiales qui ciblent l'éducation comme axe d'intervention
moins de 3 000 habitants	1	5
3 000 à 4 999 habitants	4	5
5 000 à 24 999 habitants	3	11
25 000 à 49 999 habitants	0	3
50 000 à 99 999 habitants	0	0
100 000 habitants ou plus	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>25</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris 1 des 5 MRC</b>	<b>Y compris les 5 MRC</b>

<b>7.2.6 LA SÉCURITÉ</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui ciblent cet axe d'intervention	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	13	14
3 000 à 4 999 habitants	7	7
5 000 à 24 999 habitants	27	29
25 000 à 49 999 habitants	9	9
50 000 à 99 999 habitants	1	1
100 000 habitants ou plus	6	6
<b>TOTAL</b>	<b>63</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris 4 des 5 MRC</b>	

<b>7.2.7 LA VIE COMMUNAUTAIRE</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui ciblent cet axe d'intervention	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	7	14
3 000 à 4 999 habitants	7	7
5 000 à 24 999 habitants	24	29
25 000 à 49 999 habitants	8	9
50 000 à 99 999 habitants	1	1
100 000 habitants ou plus	4	6
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris 2 des 5 MRC</b>	

<b>7.2.8 LA GOUVERNANCE</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui ciblent cet axe d'intervention	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	8	14
3 000 à 4 999 habitants	5	7
5 000 à 24 999 habitants	23	29
25 000 à 49 999 habitants	8	9
50 000 à 99 999 habitants	1	1
100 000 habitants ou plus	2	6
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris 4 des 5 MRC</b>	

<b>7.3.1 L'ÉCONOMIE</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui ciblent cet axe d'intervention	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	4	14
3 000 à 4 999 habitants	3	7
5 000 à 24 999 habitants	7	29
25 000 à 49 999 habitants	4	9
50 000 à 99 999 habitants	0	1
100 000 habitants ou plus	2	6
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris 2 des 5 MRC</b>	



<b>7.3.2 L'EMPLOI</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui ciblent cet axe d'intervention	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	3	14
3 000 à 4 999 habitants	2	7
5 000 à 24 999 habitants	13	29
25 000 à 49 999 habitants	4	9
50 000 à 99 999 habitants	0	1
100 000 habitants ou plus	3	6
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris 3 des 5 MRC</b>	

<b>7.3.2.1 LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui ciblent cet axe d'intervention sous le thème de l'emploi	Politiques familiales qui ciblent l'emploi comme axe d'intervention
moins de 3 000 habitants	1	3
3 000 à 4 999 habitants	0	2
5 000 à 24 999 habitants	11	13
25 000 à 49 999 habitants	4	4
50 000 à 99 999 habitants	0	0
100 000 habitants ou plus	1	3
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>25</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris 4 des 5 MRC</b>	<b>Y compris 3 des 5 MRC</b>

<b>7.4 D'AUTRES THÈMES</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui ciblent d'autres axes d'intervention	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	3	14
3 000 à 4 999 habitants	2	7
5 000 à 24 999 habitants	5	29
25 000 à 49 999 habitants	3	9
50 000 à 99 999 habitants	0	1
100 000 habitants ou plus	1	6
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris 3 des 5 MRC</b>	

## 9 LES CONDITIONS DE L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALES

<b>9.1.1 LE RÔLE D'ACTRICE</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui abordent ce thème	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	3	14
3 000 à 4 999 habitants	2	7
5 000 à 24 999 habitants	15	29
25 000 à 49 999 habitants	3	9
50 000 à 99 999 habitants	0	1
100 000 habitants ou plus	5	6
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris 3 des 5 MRC</b>	

<b>9.1.2 LE RÔLE D'ANIMATRICE</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui abordent ce thème	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	3	14
3 000 à 4 999 habitants	2	7
5 000 à 24 999 habitants	11	29
25 000 à 49 999 habitants	2	9
50 000 à 99 999 habitants	0	1
100 000 habitants ou plus	4	6
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris 1 des 5 MRC</b>	

<b>9.1.3 LE RÔLE DE COLLABORATRICE</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui abordent ce thème	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	3	14
3 000 à 4 999 habitants	3	7
5 000 à 24 999 habitants	11	29
25 000 à 49 999 habitants	4	9
50 000 à 99 999 habitants	0	1
100 000 habitants ou plus	5	6
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris 1 des 5 MRC</b>	

<b>9.1.4 LE RÔLE D'AMBASSADRICE</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui abordent ce thème	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	3	14
3 000 à 4 999 habitants	3	7
5 000 à 24 999 habitants	8	29
25 000 à 49 999 habitants	1	9
50 000 à 99 999 habitants	0	1
100 000 habitants ou plus	5	6
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris 2 des 5 MRC</b>	

<b>9.1.5 LES QUATRE RÔLES DANS UNE MÊME POLITIQUE FAMILIALE</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui abordent les quatre rôles	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	1	14
3 000 à 4 999 habitants	0	7
5 000 à 24 999 habitants	3	29
25 000 à 49 999 habitants	1	9
50 000 à 99 999 habitants	0	1
100 000 habitants ou plus	3	6
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Aucune des 5 MRC</b>	

<b>9.2 LA DÉFINITION DES RESPONSABILITÉS</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui abordent ce thème	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	5	14
3 000 à 4 999 habitants	5	7
5 000 à 24 999 habitants	17	29
25 000 à 49 999 habitants	5	9
50 000 à 99 999 habitants	0	1
100 000 habitants ou plus	4	6
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris les 5 MRC</b>	

<b>9.3.1 LES PARTENAIRES À L'INTERNE (9.3 LA DÉSIGNATION DES PARTENAIRES)</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui abordent ce thème	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	9	14
3 000 à 4 999 habitants	5	7
5 000 à 24 999 habitants	19	29
25 000 à 49 999 habitants	8	9
50 000 à 99 999 habitants	1	1
100 000 habitants ou plus	4	6
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris 4 des 5 MRC</b>	

<b>9.3.2 LES PARTENAIRES DU MILIEU</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui abordent ce thème	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	9	14
3 000 à 4 999 habitants	4	7
5 000 à 24 999 habitants	18	29
25 000 à 49 999 habitants	8	9
50 000 à 99 999 habitants	1	1
100 000 habitants ou plus	3	6
<b>TOTAL</b>	<b>43</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Y compris 4 des 5 MRC</b>	

<b>9.4 LES MÉCANISMES DE COLLABORATION</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui abordent ce thème	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	5	14
3 000 à 4 999 habitants	3	7
5 000 à 24 999 habitants	12	29
25 000 à 49 999 habitants	3	9
50 000 à 99 999 habitants	0	1
100 000 habitants ou plus	4	6
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>66</b>
<b>MRC</b>	<b>Aucune des 5 MRC</b>	

<b>9.5 LES MODES DE CONSULTATION</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui abordent ce thème	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	1	14
3 000 à 4 999 habitants	3	7
5 000 à 24 999 habitants	7	29
25 000 à 49 999 habitants	0	9
50 000 à 99 999 habitants	0	1
100 000 habitants ou plus	1	6
<b>TOTAL</b>	12	66
<b>MRC</b>	Y compris 1 des 5 MRC	

## 10 LES INTENTIONS À L'ÉGARD DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION

<b>10 LE MÉCANISME DE SUIVI OU D'ÉVALUATION</b>		
Taille des municipalités	Politiques familiales qui abordent ce thème	Total des politiques familiales
moins de 3 000 habitants	8	14
3 000 à 4 999 habitants	6	7
5 000 à 24 999 habitants	21	29
25 000 à 49 999 habitants	7	9
50 000 à 99 999 habitants	1	1
100 000 habitants ou plus	5	6
<b>TOTAL</b>	48	66
<b>MRC</b>	Y compris 2 des 5 MRC	



## ANNEXE II

Liste des 61 municipalités locales et des 5 MRC étudiées,  
selon la région administrative, la MRC et la population

RÉGION ADMINISTRATIVE	CODE MRC	NOM DE LA MRC	CODE GÉOGRAPHIQUE	NOM DE LA MUNICIPALITÉ LOCALE	DÉCRET DE POPULATION GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC 2005
01 Bas-Saint-Laurent	AR070	La Matapédia			19 677
01 Bas-Saint-Laurent	AR100	Rimouski-Neigette	10065	Municipalité du Bic	2 889
01 Bas-Saint-Laurent	AR100	Rimouski-Neigette	10043	Ville de Rimouski	42 482
01 Bas-Saint-Laurent	AR100	Rimouski-Neigette	10075	Paroisse de Saint-Eugène-de-Ladrière	497
01 Bas-Saint-Laurent	AR100	Rimouski-Neigette	10060	Paroisse de Saint-Valérien	887
01 Bas-Saint-Laurent	AR110	Les Basques	11040	Ville de Trois-Pistoles	3 616
01 Bas-Saint-Laurent	AR120	Rivière-du-Loup	12072	Ville de Rivière-du-Loup	18 555
01 Bas-Saint-Laurent	AR130	Témiscouata	13005	Ville de Dégelis	3 210
01 Bas-Saint-Laurent	AR130	Témiscouata	13025	Municipalité de Rivière-Bleue	1 457
01 Bas-Saint-Laurent	AR140	Kamouraska	14018	Ville de Saint-Pascal	3 644
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	AR920	Maria-Chapdelaine	92010	Municipalité de Péribonka	564
03 Capitale-Nationale	AR340	Portneuf	34090	Municipalité de Saint-Ubalde	1 452
03 Capitale-Nationale	CMQ	Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)	23027	Ville de Québec	492 937
04 Mauricie	AR999		90012	Ville de La Tuque	12 187
04 Mauricie	VMRC3		37067	Ville de Trois-Rivières	125 711
05 Estrie	AR300	Le Granit	30030	Ville de Lac-Mégantic	5 949
05 Estrie	AR400	Les Sources	40043	Ville d'Asbestos	6 698
05 Estrie	AR410	Haut-Saint-François			21 853
05 Estrie	AR450	Memphrémagog	45055	Municipalité du canton de Hatley	1 676
05 Estrie	VMRC4		43027	Ville de Sherbrooke	146 372
07 Outaouais	AR820	Les Collines-de-l'Outaouais	82015	Municipalité de Val-des-Monts	8 623
07 Outaouais	VMRC5		81017	Ville de Gatineau	243 998
08 Abitibi-Témiscamingue	AR850	Témiscamingue	85050	Municipalité de Laverlochère	750
08 Abitibi-Témiscamingue	AR880	Abitibi	88075	Municipalité du canton de Trécesson	1 173
08 Abitibi-Témiscamingue	AR890	La Vallée-de-l'Or	89008	Ville de Val-d'Or	31 905
08 Abitibi-Témiscamingue	VMRC6	Rouyn-Noranda	86042	Ville de Rouyn-Noranda	39 340
09 Côte-Nord	AR960	Manicouagan	96020	Ville de Baie-Comeau	22 793
09 Côte-Nord	AR960	Manicouagan	96040	Paroisse de Ragueneau	1 548
09 Côte-Nord	AR972	Caniapiscau			2 719
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	AR050	Bonaventure	05032	Ville de Paspébiac	3 301
12 Chaudière-Appalaches	AR180	Montmagny	18050	Ville de Montmagny	11 724
12 Chaudière-Appalaches	AR190	Bellechasse	19055	Municipalité de Sainte-Claire	3 174
12 Chaudière-Appalaches	AR260	La Nouvelle-Beauce	26030	Ville de Sainte-Marie	11 666
12 Chaudière-Appalaches	AR280	Les Etchemins	28053	Municipalité de Lac-Etchemin	3 999
12 Chaudière-Appalaches	AR280	Les Etchemins	28075	Municipalité de Saint-Magloire	722
12 Chaudière-Appalaches	AR310	L'Amiante	31122	Municipalité d'East Broughton	2 365
12 Chaudière-Appalaches	AR330	Lotbinière			27 435
12 Chaudière-Appalaches	VMRC7		25213	Ville de Lévis	127 352
14 Lanaudière	AR520	D'Autray	52017	Municipalité de Lanoraie	4 067

RÉGION ADMINISTRATIVE	CODE MRC	NOM DE LA MRC	CODE GÉOGRAPHIQUE	NOM DE LA MUNICIPALITÉ LOCALE	DÉCRET DE POPULATION GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC 2005
14 Lanaudière	AR520	D'Autray	52055	Paroisse de Saint-Barthélemy	1 973
14 Lanaudière	AR610	Joliette	61030	Ville de Notre-Dame-des-Prairies	7 860
14 Lanaudière	AR620	Matawinie	62037	Municipalité de Rawdon	9 423
14 Lanaudière	AR640	Les Moulins	64015	Ville de Mascouche	32 044
15 Laurentides	AR720	Deux-Montagnes	72010	Ville de Deux-Montagnes	17 705
15 Laurentides	AR720	Deux-Montagnes	72020	Municipalité de Pointe-Calumet	6 038
15 Laurentides	AR720	Deux-Montagnes	72005	Ville de Saint-Eustache	42 103
15 Laurentides	AR730	Thérèse-De Blainville	73015	Ville de Blainville	42 896
15 Laurentides	AR730	Thérèse-De Blainville	73025	Ville de Lorraine	9 943
15 Laurentides	AR730	Thérèse-De Blainville	73020	Ville de Rosemère	14 407
15 Laurentides	AR750	La Rivière-du-Nord	75040	Ville de Prévost	9 391
15 Laurentides	AR750	La Rivière-du-Nord	75017	Ville de Saint-Jérôme	63 892
15 Laurentides	AR780	Les Laurentides	78102	Ville de Mont-Tremblant	8 907
16 Montérégie	AR460	Brome-Missisquoi	46080	Ville de Cowansville	12 400
16 Montérégie	AR470	La Haute-Yamaska	47005	Ville de Bromont	5 528
16 Montérégie	AR530	Le Bas-Richelieu	53052	Ville de Sorel-Tracy	34 702
16 Montérégie	AR570	La Vallée-du-Richelieu	57035	Ville de Mont-Saint-Hilaire	15 338
16 Montérégie	AR570	La Vallée-du-Richelieu	57030	Ville d'Otterburn Park	8 468
16 Montérégie	AR570	La Vallée-du-Richelieu	57020	Ville de Saint-Basile-le-Grand	14 413
16 Montérégie	AR590	Lajemmerais	59035	Ville de Contrecoeur	5 504
16 Montérégie	AR590	Lajemmerais	59020	Ville de Varennes	20 573
16 Montérégie	AR670	Roussillon	67015	Ville de La Prairie	20 901
16 Montérégie	AR670	Roussillon	67035	Ville de Saint-Constant	24 433
16 Montérégie	AR710	Vaudreuil-Soulanges	71040	Municipalité de Coteau-du-Lac	6 281
16 Montérégie	CMM	Communauté métropolitaine de Montréal	58227	Ville de Longueuil	230 678
17 Centre-du-Québec	AR390	Arthabaska	39062	Ville de Victoriaville	40 562
17 Centre-du-Québec	AR500	Nicolet-Yamaska			22 915

Source : Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, à partir des bases de données du ministère des Affaires municipales et des Régions.

## LEXIQUE DU SYSTÈME DU CODE GÉOGRAPHIQUE DU QUÉBEC<sup>1</sup> (2006)

1. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, *Lexique du système du code géographique du Québec*, Québec, Le Ministère, 2006, 31 p. Accessible en ligne : [www.mamr.gouv.qc.ca](http://www.mamr.gouv.qc.ca) (site consulté le 12 novembre 2007).



## ANNEXE III

### LES SYNTHÈSES DE CINQ POLITIQUES FAMILIALES ET LEURS AXES D'INTERVENTION\*

MRC DE LA MATAPÉDIA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE  
VILLE DE QUÉBEC  
VILLE DE SHERBROOKE  
VILLE DE GATINEAU

---

\* À noter que les axes d'intervention sont des extraits intégraux des politiques familiales municipales.



## LA POLITIQUE FAMILIALE DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA SYNTHÈSE

RÉGION 01 BAS-SAINT-LAURENT  
MRC DE LA MATAPÉDIA : 19 677 HABITANTS<sup>1</sup>

La politique familiale découle d'une année de travail de concertation entre les municipalités constituantes de la MRC de La Matapédia. Une consultation publique représentative de ses résidents a contribué à bonifier le plan d'action préliminaire. La ville d'Amqui, la ville de Causapscal et la municipalité de Sayabec constituent les trois pôles économiques de cette MRC rurale. L'une de ses particularités est mise en lumière par la présence de 205 familles monoparentales où le parent gardien est de sexe masculin, alors que 550 familles monoparentales sont constituées d'un parent de sexe féminin. Ces familles sont légèrement sous-représentées, soit 3,4 % de moins par rapport à leur part dans l'ensemble des régions du Québec. Le portrait des familles<sup>2</sup> est offert selon divers champs d'intervention.

De plus, un questionnaire a été distribué dans les 18 municipalités de la MRC afin de recueillir des données permettant de cerner les préoccupations des familles. Le taux de réponses a atteint 37 %, soit 278 questionnaires retournés sur un total de 745 questionnaires distribués.

En 1997, dans le contexte du Forum sur l'économie et l'emploi, la vision de la MRC de La Matapédia était présentée ainsi : « construire un milieu solidaire afin d'atteindre un objectif de plein emploi de façon à :

- retenir une plus grande part de nos jeunes;
- lutter contre la pauvreté, contre l'exclusion et contre la dépendance;

afin de contribuer à la croissance démographique de la région »<sup>3</sup>.

Les valeurs<sup>4</sup> :

- le sens des responsabilités;
- la solidarité;
- la ténacité;
- l'ouverture d'esprit.

Le contexte et les enjeux<sup>5</sup> :

- le déclin démographique;
- la migration des jeunes, surtout des plus scolarisés;
- un taux de chômage élevé;
- un revenu moyen faible;
- un marché de l'emploi très saisonnier;
- une économie dépendante des ressources forestières et des activités du secteur tertiaire.

---

1. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, Décret de population 2005. Accessible en ligne : [www.mamr.gouv.qc.ca](http://www.mamr.gouv.qc.ca).

2. MRC DE LA MATAPÉDIA, Politique familiale municipale, La Matapédia, La Municipalité, 2005, p. 6-7.

3. *Ibid.* p. 12.

4. *Ibid.* p. 12-13.

5. *Ibid.* p. 13.

## La définition de la famille<sup>6</sup>

« La famille est la cellule de base de la société. Elle permet de tisser des liens significatifs en privilégiant le sentiment d'appartenance et le développement global de tout individu. L'individu dans la communauté est membre d'une famille. Puisqu'il évolue au sens large dans cette même communauté, celle-ci devient sa "famille" où il peut s'épanouir et créer des liens significatifs avec les autres membres de la société<sup>7</sup>. »

## Les buts<sup>8</sup> :

- « améliorer la qualité de vie et de travailler au mieux-être des citoyennes et citoyens qui vivent dans La Matapédia »;
- « permettre aux communautés locales de développer un « penser et agir famille » sur leur territoire »;
- « contribuer à raffermir le sentiment d'appartenance des Matapédiennes et des Matapédiens à leur milieu ».

## Les champs d'intervention :

- la famille et le développement socioéconomique;
- la famille et l'administration générale;
- la famille : loisirs et culture;
- la famille : la qualité de l'environnement et du milieu;
- la famille et la santé;
- la famille et l'éducation.

## Les objectifs généraux<sup>9</sup> :

- développer auprès des élus, des intervenants, des partenaires et des citoyennes et citoyens une préoccupation au regard du développement socioéconomique et communautaire du territoire;
- raffermir le sentiment d'appartenance des citoyennes citoyens et des familles à la communauté locale et régionale en favorisant la participation à la vie municipale et communautaire, en les incitant à s'engager activement dans le développement de leur collectivité et en développant chez eux le sens de la citoyenneté;
- s'assurer de la diffusion de l'information et reconnaître que la communication est un moyen privilégié pour favoriser la participation des individus et des familles à la vie communautaire;
- maintenir et améliorer la qualité du milieu de vie des résidents de La Matapédia en favorisant notamment la protection de l'environnement, la sécurité publique, la protection et la conservation des paysages, la consolidation des services collectifs, la pratique d'activités de loisir et de culture et le développement de l'économie et de l'emploi;
- développer l'accessibilité aux services collectifs et aux infrastructures publiques en facilitant la mobilité des citoyennes et citoyens sur le territoire;
- collaborer à la consolidation des services de santé et hospitalier de première ligne;
- partager les objectifs des partenaires du milieu en éducation afin de rehausser le niveau de diplomation et de valoriser la réussite scolaire.

---

6. *Ibid.*, p.13.

7. *Ibid.*, p. 13.

8. *Ibid.*, p. 13.

9. *Ibid.*, p. 13.

Le rôle de la MRC<sup>10</sup> :

- « catalyser la concertation »;
- « mettre à la disposition des municipalités une boîte à outils (un répertoire de moyen et d' action à entreprendre) »;
- « mettre en place les conditions qui favoriseront la mise en œuvre de la politique familiale municipale; un responsable des questions familiales à la MRC sera désigné à la MRC ».

LES MESURES ESSENTIELLES AU BON FONCTIONNEMENT DE LA DÉMARCHE ORGANISATIONNELLE D'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE ET DE SES PLANS D' ACTION

Les représentants des questions familiales des municipalités constituantes ainsi que celui de la MRC formeront une table de concertation, se réuniront tous les trois mois et réviseront annuellement le plan d' action. Un bilan en découlera et sera présenté à la population et au conseil municipal.

---

10 . *Ibid.*, p. 15.



<b>MRC DE LA MATAPÉDIA</b>						
<b>CHAMPS D'INTERVENTION</b>	<b>La famille et le développement socioéconomique</b>	<b>La famille et l'administration générale</b>	<b>Loisir et culture</b>	<b>Qualité de l'environnement et du milieu</b>	<b>Santé</b>	<b>Éducation</b>
<b>ORIENTATIONS</b>	S'assurer que les entreprises se développent sur le territoire et soient créatrices d'emplois pour les familles d'ici, mais aussi pour celles qui désirent venir s'y établir.	Favoriser la participation des citoyennes et citoyens à la vie municipale et communautaire en leur offrant la possibilité de participer activement au développement de la communauté locale et régionale.	Contribuer à l'épanouissement des familles, des citoyennes et citoyens en leur assurant des activités culturelles et de loisir diversifiées qui répondent à leurs besoins.	Offrir aux citoyennes et citoyens un environnement sain et de qualité, où la protection des paysages, la qualité de l'eau potable, la protection et la conservation des ressources dans une perspective de développement durable sont prioritaires.	L'Agence régionale de développement de réseaux locaux de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent œuvre dans les axes suivants (voir ci-dessous).	Favoriser la collaboration entre les milieux scolaire et municipal afin que les services éducatifs sur le territoire correspondent aux attentes des clientèles jeunes et adultes. La Matapédia compte sur un bon réseau d'écoles primaires et secondaires. De plus, les adultes sans diplôme peuvent compléter leur formation de base au Centre d'éducation des adultes de la Vallée. Les choix de cours offerts en matière de formation au Centre matapédien d'études collégiales et aux Centres de formation professionnelle sont diversifiés.
<b>AXES D'INTERVENTION</b>	Adopter une politique d'accueil adaptée aux entreprises et aux nouveaux arrivants.	Désigner dans chaque conseil municipal et à la MRC un représentant des questions familiales (RQF) et voir au suivi du plan d'action et à la mise en œuvre de la politique familiale municipale ainsi qu'à l'application de la politique d'accueil des nouveaux arrivants.	Aménager des parcs municipaux dans les municipalités de la MRC de La Matapédia.	Identifier un réseau de sites naturels attrayants et en faciliter l'accès aux familles.	Améliorer l'information relative aux services offerts en santé.	Sensibiliser les parents de jeunes enfants à la prévention du décrochage scolaire; valoriser la réussite et la valeur de diplomation aux yeux des jeunes.
<b>AXES D'INTERVENTION</b>	Soutenir les entrepreneurs par de l'aide technique et des rencontres d'échange et de motivation.	Développer le réflexe « penser et agir famille » au moment d'adopter des résolutions et de nouveaux règlements.	Installer des terrains de jeux dans les municipalités.	Sensibiliser les familles à adopter des pratiques responsables en matière de développement durable (responsabilisation collective pour de saines pratiques	Développer une approche préventive globale en santé, incluant la santé mentale.	Encourager les familles à soutenir les projets éducatifs des écoles locales.

<b>MRC DE LA MATAPÉDIA</b>						
<b>CHAMPS D'INTERVENTION</b>	<b>La famille et le développement socioéconomique</b>	<b>La famille et l'administration générale</b>	<b>Loisir et culture</b>	<b>Qualité de l'environnement et du milieu</b>	<b>Santé</b>	<b>Éducation</b>
		Le réflexe « penser et agir famille » devient primordial lors des décisions par les municipalités et la MRC pour le bien-être des citoyennes et citoyens.		environnementales auprès des familles, conservation de l'eau, recyclage, compostage, etc.).		
<b>AXES D'INTERVENTION</b>		Organiser l'accueil des nouvelles familles par les municipalités.	Aménager des pistes cyclables et des sentiers pédestres dans les municipalités locales et sur le territoire de la MRC (Route verte).		Développer des mesures permettant de favoriser la venue de jeunes diplômés en région pour qu'ils puissent pratiquer leur profession.	Développer les relations entre les établissements scolaires et les organismes du milieu afin de diversifier les services à la clientèle éprouvant des difficultés (réorientation de carrière, choix de cours, démarche pour le retour à l'école, etc.).
<b>AXES D'INTERVENTION</b>	Valoriser le développement d'une culture entrepreneuriale et l'entrepreneuriat, en particulier chez les jeunes.	Assurer la circulation de l'information (exemples : annexer à la politique d'accueil une liste des logements, des chambres à louer et des maisons à vendre; diffuser les délibérations des réunions de la MRC et des municipalités, des assemblées de consultation publique sur des sujets d'intérêt collectif, etc.).	Soutenir la mise en œuvre de la politique culturelle de la MRC de La Matapédia sur l'ensemble du territoire et voir à son adaptation aux besoins et aux réalités des familles.		Mettre en place diverses mesures incitatives locales et régionales visant à favoriser l'installation de jeunes diplômés en région.	Développer l'accessibilité des lieux publics existants pour faciliter la réalisation des travaux d'étudiants et l'organisation d'activités familiales (par exemple : les bibliothèques municipales).
<b>AXES D'INTERVENTION</b>	Développer un modèle de parrainage à offrir aux jeunes entrepreneurs.	En matière de sécurité publique, voir à une surveillance policière accrue dans les lieux publics pour assurer la sécurité des personnes	Diffuser l'information sur les activités culturelles et de loisir qui ont lieu sur le territoire et en faciliter l'accès par un service de transport collectif adéquat		Démontrer aux spécialistes les attraits de la région via une politique d'accueil.	Consolider la formation professionnelle et collégiale sur le territoire en publicisant davantage les services de formation offerts sur le territoire par le biais des autres institutions



<b>MRC DE LA MATAPÉDIA</b>						
<b>CHAMPS D'INTERVENTION</b>	<b>La famille et le développement socioéconomique</b>	<b>La famille et l'administration générale</b>	<b>Loisir et culture</b>	<b>Qualité de l'environnement et du milieu</b>	<b>Santé</b>	<b>Éducation</b>
		et des biens.	permettant à un plus grand nombre de citoyennes et citoyens de participer aux événements suggérés.			scolaires du Québec.
<b>AXES D'INTERVENTION</b>	Appuyer les initiatives de prospection visant à encourager les entreprises à venir s'installer dans La Matapédia.	Améliorer l'accès aux endroits publics pour les personnes vivant avec une limitation fonctionnelle.	Soutenir le développement d'activités de loisir et de culture et favoriser la participation des familles.		Favoriser la mobilité des citoyennes et citoyens, notamment pour l'accès aux services de santé et de services sociaux.	Faire connaître et accroître l'utilisation du service de transport collectif et du covoiturage.
<b>AXES D'INTERVENTION</b>	Se préoccuper de la conciliation travail-famille.	Améliorer les principaux axes routiers afin d'assurer la sécurité des usagers.	Appuyer le développement d'activités sociales et communautaires destinées spécifiquement aux familles.		Supporter les efforts de recrutement.	
<b>AXES D'INTERVENTION</b>					S'assurer d'un appui politique des élus locaux dans des situations particulières.	



## LA POLITIQUE FAMILIALE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE SYNTHÈSE

RÉGION 03      CAPITALE-NATIONALE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE : 1 452 HABITANTS<sup>1</sup>

En saison estivale, la municipalité double sa population en raison de la présence des résidents en villégiature. Par ailleurs, la municipalité est en déclin et affiche un indice de population négatif de - 1,26. Les données statistiques recueillies par la Municipalité proviennent de Statistique Canada.

La Municipalité de Saint-Ubalde<sup>2</sup> a défini la famille par l'entremise de son comité famille, le 4 juin 2003, comme étant<sup>3</sup>:

- le premier lieu d'apprentissage, de socialisation et de transmission du patrimoine;
- le lieu qui permet aux aînés, aux grands-parents et aux parents de transmettre leur expertise et leurs valeurs aux générations qui les suivent, et ce, dès la naissance;
- le lieu qui regroupe toutes les générations;
- le lieu qui prend différentes formes;
- le premier soutien pour chacun de ses membres;
- la cellule de base de la société.

La vision

La vision émane en partie de deux sources documentaires :

- le plan de travail du Pacte rural de la MRC de Portneuf, section Saint-Ubalde;
- le portrait de la collectivité de la Municipalité de Saint-Ubalde qui a été établi en 1995 par la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de Portneuf.

La Municipalité constate le dynamisme de ses jeunes entrepreneurs, premier facteur en faveur du développement de son territoire. Elle note l'importance accordée à la présence d'équipements et d'installations récréatifs ainsi qu'à la proximité de services de santé et d'urgence (CLSC, médecin, etc.). Ces variables ainsi que le taux de taxation et les frais d'installation d'une jeune famille dans la Municipalité de Saint-Ubalde soulèvent des discussions qui amènent la Municipalité et ses partenaires à se concerter à propos de la qualité du milieu de vie des familles :

- l'ensemble des services;
- l'attitude des gestionnaires du milieu local;
- les actions entreprises pour maximiser ces services.

Les objectifs principaux<sup>4</sup> :

- « instaurer un esprit de clocher positif;
- garder les familles dans la municipalité;
- inciter les jeunes de ces familles à s'établir;
- attirer de nouvelles familles. »

---

1. Source : Le ministère de la Famille et des Aînés, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, à partir des bases de données du ministère des Affaires municipales et des Régions et de la Gazette officielle du Québec, 2005. Accessible en ligne : [www.mamr.gouv.qc.ca](http://www.mamr.gouv.qc.ca) (site consulté le 7 février 2007).

2. MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE, Politique familiale, Saint-Ubalde, La Municipalité, 2003.

3. *Ibid.*, p. 13.

4. *Ibid.*, p. 16.

Le plan d'action dévoile des préoccupations majeures en santé publique, puisqu'il y est énoncé l'intention de faire des pressions pour obtenir la présence d'un deuxième médecin en permanence à Saint-Ubalde ou d'une autre aide médicale aux familles. On y indique aussi que des gestes en matière d'habitation seraient les bienvenus parmi les actions à entreprendre pour les familles.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE						
CHAMPS D'INTERVENTION	Aménagement du territoire, tourisme et lacs	Habitation	Loisirs	Environnement	Sécurité publique	Transport
OBJECTIFS	Aménager certaines berges de lacs ou de rivières pour les rendre accessibles à tous (lac Carillon).	Faciliter l'accès des familles à la propriété par des programmes d'incitation : exemption de taxes, subventions.	Maintenir l'intérêt de la Municipalité à offrir un service de loisirs.	Contrôler l'utilisation des produits chimiques.	Accroître la surveillance policière.	Étudier la possibilité de déneiger les trottoirs.
OBJECTIFS	Conserver un site de pêche accessible gratuitement à toute la famille (lac à la Hache).	Soutenir les organismes qui offrent des logements à des prix abordables.	Aménager de nouveaux équipements d'intérêt communautaire (parc, tennis).	Promouvoir et encourager la récupération et le recyclage.	Favoriser un meilleur éclairage des rues.	Faire un meilleur entretien des trottoirs déjà en place.
OBJECTIFS		Promouvoir de nouvelles formes d'accès à la propriété.	Améliorer la programmation d'activités familiales accessibles financièrement.	Promouvoir le contrôle de la pollution par le bruit.	Favoriser les systèmes de surveillance et la prise en charge par les citoyens.	Développer un réseau de pistes cyclables.
OBJECTIFS		Maintenir le paiement en trois versements pour les taxes.	Assurer l'appui aux organismes de bénévoles qui offrent des services supplémentaires et/ou complémentaires.	Maintenir une eau de qualité et promouvoir l'économie d'eau potable.	Renforcer les mesures préventives en matière d'incendie auprès des jeunes.	Encadrer la présence de véhicules hors route dans le village.
OBJECTIFS			Encourager la mise sur pied d'activités à caractère familial.	Maintenir le service de cueillette des objets lourds lors des corvées printanières.		
OBJECTIFS			Offrir des activités récréatives diversifiées à Saint-Ubalde.			
OBJECTIFS			Améliorer les installations municipales par l'addition d'équipements pour la famille (tables à langer, coins des jeux, etc.).			

Exemples du plan d'action	Les actions existantes : Établir un plan triennal d'amélioration de son réseau routier.	Les actions existantes : Travailler avec la MRC de Portneuf sur l'implantation d'un service régional de transport collectif.	Les actions à entreprendre : Organiser un transport qui permettrait à nos jeunes de participer à des activités en dehors des heures de passage des autobus scolaires (soit des activités à Saint-Ubalde ou à l'extérieur).
---------------------------	--	---	---



## LA POLITIQUE FAMILIALE DE LA VILLE DE QUÉBEC SYNTHÈSE

RÉGION 03 CAPITALE-NATIONALE  
VILLE DE QUÉBEC : 492 937 HABITANTS<sup>68</sup>

### La politique familiale

« Afin de mieux soutenir les familles, la Ville de Québec s'est dotée d'une politique familiale et d'un plan d'action triennal pour orienter ses interventions. » À la mesure de ses ressources, dans les domaines qui la concernent, la Ville entend fonctionner avec l'engagement et la participation de ses partenaires. Une collaboration entre ses diverses unités sera profitable pour parfaire la politique familiale d'ici « les dix prochaines années<sup>69</sup> ».

La Ville apporte un soutien à la contribution de la famille au développement de la ville; elle devient le partenaire de la famille.

L'arrimage de la politique familiale aux autres politiques municipales ainsi qu'aux plans de développement municipaux

La politique familiale doit être liée aux autres politiques et plans de développement de la Ville : le Plan stratégique 2004-2008, le Plan directeur d'aménagement et de développement, la Politique en matière d'activités physiques, sportives et de plein air, la Politique culturelle, la Politique de sécurité urbaine, la Politique d'habitation, le Plan d'organisation du Service de police (lié à l'approche de police communautaire de 1997) et le Plan d'action en matière d'immigration. Le Plan de développement social et communautaire et le Plan de développement économique sont déjà susceptibles d'être influencés par la politique familiale.

Deux types d'actions sont spécifiés dans le plan d'action de la Ville. Le plan d'action triennal 2005-2007 propose des actions découlant d'autres plans et politiques ainsi que des actions visant spécialement les familles. Nous constatons que ces actions concordent avec l'importance que la Ville accorde à une vision intégrée de la ville ainsi qu'à une ville à caractère durable et viable.

### Le déroulement du processus

Après avoir décrit l'objectif de la politique, la définition de la famille, les principes directeurs, les rôles de la Ville et des partenaires concernés, la Ville innove par ses préoccupations actuelles à l'échelle d'une capitale nationale. À ces préoccupations se greffent des orientations générales et des objectifs spécifiques. Le but ultime de la politique est d'offrir un milieu de vie qui soutient les familles et qui favorise l'harmonisation des temps de la famille ainsi que l'épanouissement de ses membres.

La modernité de la politique familiale de la Ville de Québec

Résolument moderne par sa définition même de la famille ainsi que par les réalités familiales qu'elle relève, la politique considère « la diversité des familles, la complexité de l'organisation familiale, la dispersion des espaces du quotidien et l'éclatement des temps sociaux ».

---

1. Source : Le ministère de la Famille et des Aînés, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, à partir des bases de données du ministère des Affaires municipales et des Régions et de la Gazette officielle du Québec, 2005.  
2. VILLE DE QUÉBEC, Politique familiale, Québec, La Ville, 2005, p. 9.

## La recherche d'équilibre entre le soutien aux familles du territoire et la tâche d'employeur exemplaire

La Ville travaille dans une double perspective. Elle agit dans un objectif de qualité du milieu de vie et d'organisation efficiente de ses services, d'une part, et comme employeur exemplaire par les conditions de vie qu'elle offre à son personnel<sup>3</sup> d'autre part.

## Le cycle de vie des familles

La diversité des familles prend une nouvelle dimension à la Ville de Québec et dans la plupart des villes. En plus de la composition des familles et de leur taille s'affirme le concept de cycle de vie des familles. S'ajoute enfin la complexité de l'organisation familiale : chacun des membres de la famille a en effet des activités de plus en plus dispersées sur le territoire.

Les principes directeurs<sup>4</sup>:

- « le respect de la diversité;
- l'accessibilité financière (prix d'entrée et frais d'inscription);
- l'accessibilité géographique et temporelle (planification du territoire et des services municipaux, diversité des modes de déplacement) ».

## Le rôle de la municipalité

Cette modernité implique un quadruple rôle : actrice, animatrice, facilitatrice et, enfin, ambassadrice. Ce dernier rôle permet à la Ville de représenter les familles auprès des autres paliers de gouvernement, des entreprises privées et de tout autre organisme.

En 1993, des rôles étaient définis dans le rapport *L'intervention culturelle des municipalités québécoises*<sup>5</sup>. À l'époque, les quatre rôles s'établissaient ainsi : municipalité facilitatrice (centre de services), mécène, architecte (élaboration des objectifs) et, enfin, maître d'œuvre (prise en charge de l'offre culturelle). Cette typologie renvoyait aux modes de gestion des municipalités.

## L'action visant spécialement les familles

Beaucoup d'actions qui sont bénéfiques aux familles le sont à tous les citoyens. L'aménagement du territoire améliore la qualité des milieux de vie des familles et touche l'ensemble des communautés. Par contre, la tarification familiale vise spécialement les familles.

---

3. *Ibid.*, p.13.

4. *Ibid.*, p.16-17.

5. CHAIRE DE GESTION DES ARTS DES HEC, *L'intervention culturelle des municipalités québécoises*, pour le Regroupement québécois du loisir municipal, Montréal, Les HEC, 1993, p. 94.



## Les enjeux et les orientations générales

La politique nomme sept enjeux<sup>6</sup> et semble s'inspirer du développement durable et viable :

- « un environnement économique favorable aux familles;
- des familles bien logées;
- une organisation familiale quotidienne facilitée;
- des familles en forme et en santé;
- des familles qui se savent en sécurité;
- des familles informées;
- des familles ouvertes sur leur milieu et sur le monde. »

### LES MESURES ESSENTIELLES AU BON FONCTIONNEMENT DE LA DÉMARCHE ORGANISATIONNELLE D'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE ET DE SES PLANS D'ACTION

- « Une personne élue est nommée responsable des questions familiales.
- Toutes les commissions consultatives auront le mandat donner au conseil municipal leur avis sur les conséquences pour les familles, des politiques, des programmes, et des projets municipaux qui touchent les familles.
- Les arrondissements peuvent nommer un élu responsable des questions familiales pour l'arrondissement, créer une instance consultative responsable de ces questions ou mandater toute instance qu'ils jugent en mesure d'assumer cette responsabilité, les conseils de quartier, le comité de la famille ou le comité Villes et villages en santé, par exemple.
- Des forums triennaux rassemblant tous les acteurs locaux et régionaux concernés par la famille seront organisés afin, notamment, de circonscrire les projets à réaliser en partenariat.
- Le Service des communications est chargé de mettre en place des mécanismes de communication continue entre la Ville, les arrondissements et les familles.
- Le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire a reçu de la Direction générale le mandat de superviser la mise en œuvre de la Politique familiale en assurant notamment :
  - l'intégration de la culture « famille » au sein de l'administration municipale;
  - la réalisation, le suivi et l'évaluation des plans d'action triennaux municipaux (2005-2007, 2008-2010, 2011-2013, 2014-2016) et l'accompagnement de la réalisation des plans d'action triennaux des arrondissements;
  - l'organisation des forums triennaux;
  - la cohérence entre les différentes politiques municipales qui ont une incidence sur les familles;
  - l'accompagnement des projets qui engagent la collaboration de plusieurs services et secteurs et qui sont nécessaires à la réalisation des plans d'action municipaux. »<sup>7</sup>

---

6. VILLE DE QUÉBEC, *Politique familiale*, Québec, La Ville, 2005, p. 22-29.

7. *Ibid.*, p. 31.



VILLE DE QUÉBEC							
ENJEUX	Un environnement économique favorable aux familles	Des familles bien logées	Une organisation familiale quotidienne facilitée	Des familles en forme et en santé	Des familles qui se sentent en sécurité	Des familles informées	Des familles ouvertes sur leur milieu et sur le monde
<b>ORIENTATIONS GÉNÉRALES</b>	Mobiliser les acteurs gouvernementaux et économiques pour faire du secteur de l'emploi un facteur d'attraction et de rétention des familles.	Contribuer, d'une part, à améliorer les conditions d'habitation des familles sur l'ensemble du territoire en misant sur une offre diversifiée de logements de qualité et à prix abordables - et, d'autre part, à développer une plus grande ouverture du marché du logement locatif à l'égard des familles.	Penser la planification et l'aménagement du territoire ainsi que la programmation des différents temps régissant l'organisation quotidienne des familles (temps de travail, temps scolaires, temps de loisirs et temps de services, par exemple) en fonction de la diversité des réalités familiales.	Offrir, en agissant sur l'environnement, des conditions qui renforcent le mieux-être physique et mental des familles, notamment en soutenant l'adoption et le maintien de saines habitudes de vie.	Offrir aux familles un environnement sécuritaire et renforcer chez elles le sentiment de sécurité, notamment pour soutenir l'autonomie de leurs membres.	Assurer aux familles l'accès à l'information sur les ressources qui s'offrent à elles et sur les mécanismes de participation à la vie locale et municipale.	Dans une perspective d'accès à la culture et aux cultures, augmenter les occasions de rencontres et de projets communs entre les générations et entre les familles des diverses communautés culturelles et linguistiques.
<b>OBJECTIFS</b>	Favoriser l'intégration professionnelle des travailleuses et travailleurs, notamment celle des jeunes adultes, des personnes immigrantes et des femmes.	Produire, à l'intention des familles et des personnes âgées, le plus grand nombre possible de logement social et abordable.	Concevoir la programmation des activités de la Ville et de ses organismes associés en tenant compte de la diversité des situations et des horaires familiaux.	Assurer la qualité du sol, de l'air et de l'eau dans les endroits publics fréquentés par les enfants.	Assurer la sécurité des lieux publics fréquentés par les enfants, les adolescentes et adolescents.	Informar les familles des services et des programmes municipaux en général, et en particulier de ceux qui visent spécifiquement les familles..	Favoriser l'accès de toutes les familles aux activités et à la vie culturelles
<b>OBJECTIFS</b>	Encourager les entreprises à offrir davantage de mesures permettant une meilleure conciliation des responsabilités familiales et de l'emploi.	Combattre, sur le marché du logement, la discrimination exercée envers les familles avec enfants en général, et plus particulièrement envers les familles monoparentales ou immigrantes et les très jeunes parents.	Favoriser, dans l'organisation du territoire et du transport, une plus grande accessibilité des services, en privilégiant notamment leur proximité des résidences.	Encourager la fréquentation des espaces verts et des plans d'eau locaux et régionaux par un accès plus facile et par l'aménagement d'espaces adaptés aux familles.	Faire en sorte que les déplacements soient sécuritaires dans les quartiers, notamment pour les jeunes enfants et les personnes âgées.	Informar les familles des lieux où elles peuvent faire valoir leurs point de vue et leurs préoccupations.	Augmenter les occasions de rencontres et de projets intergénérationnels.

<b>VILLE DE QUÉBEC</b>							
<b>ENJEUX</b>	<b>Un environnement économique favorable aux familles</b>	<b>Des familles bien logées</b>	<b>Une organisation familiale quotidienne facilitée</b>	<b>Des familles en forme et en santé</b>	<b>Des familles qui se sentent en sécurité</b>	<b>Des familles informées</b>	<b>Des familles ouvertes sur leur milieu et sur le monde</b>
<b>OBJECTIFS</b>	Offrir au personnel municipal des mesures permettant une meilleure conciliation des responsabilités familiales et de l'emploi.	Exercer un contrôle efficace de la qualité des logements locatifs.	Atteindre une meilleure synchronisation des horaires qui ont une incidence sur l'organisation de la vie quotidienne des familles – les horaires des commerces, de travail, de transport, du milieu scolaire, des services de santé et des services sociaux, des services de garde et des loisirs.	Aménager les quartiers et la ville pour encourager le transport actif – la marche et le vélo notamment – chez tous les membres de la famille.	Soutenir les initiatives et les projets qui ont pour objectif d'augmenter le sentiment de sécurité chez les parents et les personnes âgées.	Accorder une attention particulière aux familles plus démunies en matière d'accès à l'information.	Entreprendre des actions visant à contrer l'image négative souvent associée aux adolescentes et adolescents.
<b>OBJECTIFS</b>	Consolider l'offre de transport collectif afin de faciliter les déplacements entre la résidence et le travail.	Permettre la diversification et soutenir l'innovation dans l'offre de logements familiaux.		Encourager la pratique d'activités physiques, chez toutes les familles et chez tous les membres de la famille, au moyen d'actions prévues dans la Politique en matière d'activités physiques, sportives et de plein air.	Maintenir, dans le domaine des activités de sensibilisation et de prévention en matière de drogues, de taxage, de violence, de prostitution ou de suicide, par exemple, les partenariats existant entre les services municipaux, les organismes communautaires et les écoles, en y associant davantage les parents.	Faciliter, au moyen d'outils de promotion et de référence, l'accès des familles à l'information concernant l'ensemble des autres ressources, services et programmes qui s'offrent à elles sur le territoire de la ville de Québec.	Accroître les occasions de rencontres et de projets rassemblant des familles de communautés culturelles et linguistiques diverses.
<b>ORIENTATION GÉNÉRALE</b>	Contribuer à réduire certains coûts associés aux responsabilités familiales.						

<b>VILLE DE QUÉBEC</b>							
<b>ENJEUX</b>	<b>Un environnement économique favorable aux familles</b>	<b>Des familles bien logées</b>	<b>Une organisation familiale quotidienne facilitée</b>	<b>Des familles en forme et en santé</b>	<b>Des familles qui se sentent en sécurité</b>	<b>Des familles informées</b>	<b>Des familles ouvertes sur leur milieu et sur le monde</b>
<b>OBJECTIFS</b>	Diminuer certains frais d'utilisation du transport en commun pour les familles.	Faciliter l'accès à la propriété des familles à revenu modeste.		Accroître l'accès à des aliments sains dans les lieux publics fréquentés par les familles.	Continuer à collaborer avec les organismes qui interviennent dans les cas de violence conjugale et familiale.		
<b>OBJECTIFS</b>	Diminuer les frais associés aux loisirs pour les familles.			Soutenir l'offre de services de soutien et d'accompagnement aux familles sur le territoire.			
<b>OBJECTIFS</b>	Soutenir les organismes du secteur de l'économie sociale qui contribuent à réduire les coûts de certaines ressources nécessaires aux familles.						



## LA POLITIQUE FAMILIALE DE LA VILLE DE SHERBROOKE SYNTHÈSE

RÉGION 05 ESTRIE

VILLE DE SHERBROOKE : 146 372 HABITANTS<sup>1</sup>

La Ville de Sherbrooke poursuit son cheminement dans les multiples modifications organisationnelles de son territoire. L'ancienne municipalité de Sherbrooke, de 79 000 habitants, à la suite de sa dissolution, a assisté à la reconfiguration de son territoire en cinq arrondissements, qui forment l'actuelle ville de Sherbrooke. Depuis 1992, elle s'est consacrée à élaborer une première politique familiale et elle a poursuivi sa route jusqu'à son quatrième plan d'action en 2000. Une mise à jour de sa politique familiale a donné lieu au plan d'action 2005-2008.

Les anciennes villes de Bromptonville et de Fleurimont avaient adopté les leurs en 1996 et en 2000 respectivement. Le maintien de la population et de l'emploi demeure un défi majeur pour assurer le dynamisme de l'actuelle ville de Sherbrooke. Soutenir davantage les familles est devenu essentiel sur tout le territoire et dans les domaines habituels du milieu local.

### Définition de la famille

« La famille est la cellule de base de toute société et le lieu premier d'apprentissage et de socialisation de l'individu. En ce sens, le bien-être et l'épanouissement des familles relèvent des responsabilités individuelles mais aussi collectives.

Elle repose sur toute relation parent-enfant, et ce, quelle que soit la forme que prend l'union entre les parents ou la filiation entre l'enfant et ses parents. Également, cette définition inclut toute relation où un adulte voit au bien-être et au développement d'un enfant.

La famille comprend les parents biologiques, adoptifs et substituts et des enfants du sang, adoptés ou reçus en famille d'accueil sans oublier les grands-parents ou la famille élargie (frères, sœurs, oncles, tantes, etc.)<sup>2</sup>. »

### Buts de la Ville<sup>3</sup> :

- créer avec le milieu un cadre de vie favorable à l'épanouissement des familles déjà établies à Sherbrooke;
- favoriser l'établissement de nouvelles familles;
- fournir à l'administration municipale et suggérer à ses partenaires des orientations afin de penser et d'agir en fonction des familles.

---

1. Source : Ministère de la Famille et des Aînés, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, à partir des bases de données du ministère des Affaires municipales et des régions et de la Gazette officielle du Québec, 2005.

2. VILLE DE SHERBROOKE, La politique familiale municipale, Sherbrooke, La Ville, p. 9.

3. *Ibid.*, p. 9.

#### Principes directeurs de la politique<sup>4</sup>:

- reconnaître l'enfant comme étant au cœur de la famille;
- reconnaître la famille comme étant le lieu premier d'apprentissage et de socialisation des individus;
- reconnaître la diversité des structures familiales et leur évolution dans le temps;
- reconnaître que la condition de vie peut constituer un obstacle au développement des familles et à leur participation à leur milieu de vie;
- reconnaître le milieu comme intervenant privilégié auprès des familles.

#### Partage des responsabilités entre les différents acteurs présents sur le territoire :

- le parent ou l'adulte désigné;
- le milieu (communauté);
- les organismes ou les institutions du milieu;
- la Ville de Sherbrooke.

#### Champs d'intervention actuels<sup>5</sup> :

- l'aménagement du territoire;
- l'environnement;
- l'habitation;
- la sécurité;
- le loisir, le sport, la culture et la vie communautaire.

#### Orientations<sup>6</sup> :

- développer une préoccupation familiale dans l'offre de service des services municipaux et des organismes reconnus;
- optimiser la communication, la collaboration et la cohésion entre la Ville et ses partenaires;
- faciliter le développement d'un sentiment d'appartenance des familles envers leur milieu de vie;
- maintenir et améliorer la qualité du milieu de vie des familles;
- reconnaître la communication comme moyen privilégié de faire participer les familles à la vie municipale;
- faciliter l'accessibilité, pour les familles, aux services, aux activités et aux infrastructures disponibles sur le territoire de la Ville de Sherbrooke.

---

4. *Ibid.*, p. 9.

5. *Ibid.*, p. 11.

6. *Ibid.*, p. 13.



## PRATIQUE EXEMPLAIRE DÉCOULANT DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE : LA SÉCURITÉ AUX ABORDS DES ÉCOLES PRIMAIRES<sup>7</sup> ET SECONDAIRES DE LA RÉGION SHERBROOKE

Les multiples initiatives de la Ville de Sherbrooke ont profité de la synergie entre les services municipaux, que ce soit dans ses documents de sensibilisation ou dans ses initiatives de formation et d'éducation populaire. Une participation constante aux actions intra et interservices et un suivi régulier de celles-ci ont caractérisé le processus et permis la mise en œuvre d'actions promotionnelles qui volent maintenant de leurs propres ailes, c'est-à-dire sans référence à l'action de fond menée par la politique familiale. Parmi les actions les plus visibles portées par la politique familiale, l'initiative Les corridors scolaires actifs demeure un fleuron de la région de Sherbrooke et est encore présentée à ce titre dans divers colloques et congrès.

L'Association québécoise du transport et des routes (AQTR) a décerné un prix en 2002 à cette action bénéfique à la sécurité des enfants mise en œuvre par la Commission scolaire de Sherbrooke avec l'appui technique et financier de la Ville de Sherbrooke et des instances gouvernementales concernées. En 2003, le Carrefour action municipale et famille, à son tour, a décerné un prix saluant l'audace et la persévérance des partenaires. En 2005, à l'occasion du congrès des neuvièmes Journées annuelles de la santé publique, qui avait pour thème « La santé par le transport », le directeur de la Commission scolaire de Sherbrooke a présenté un bilan de cette pratique exemplaire.

### Résumé

#### La sécurité des abords scolaires et plus particulièrement dans les corridors scolaires

Les parcours des écoliers sont familiers aux citoyens de Sherbrooke : de grosses pastilles bleues y marquent les trottoirs, à intervalles réguliers. Les enfants du primaire, dans un rayon déterminé autour de chacune des écoles, peuvent suivre ce parcours à leur intention, planifié afin de faciliter leurs déplacements et de rassurer leurs parents. Ces dispositifs font partie d'une gamme de mesures formant un système intégré de sécurité aux abords des écoles primaires et secondaires. De plus, des aménagements physiques ordonnent les types de déplacements; soit à pied, à vélo, soit en voiture ou en autobus. Ainsi, les aires de service des autobus scolaires se distinguent désormais de celles des parents, usagers des lieux souvent reconnus comme des conducteurs peu disciplinés.

Par ailleurs, des dispositifs ralentissent les déplacements des adolescents quand ils traversent une route à quatre voies longeant leur école et marquée par un terre-plein central. Ainsi, chacun des modules de clôture métallique posés à la verticale et en oblique au centre de ce terre-plein central freine la course des adolescents, qui sont ainsi filtrés un à un grâce au passage obligé entre les modules.

---

7. VILLE DE SHERBROOKE, La sécurité aux abords des écoles primaires. Présentation sommaire et évaluation, Sherbrooke, collaboration du ministère des Transports, 57 pages.



<b>VILLE DE SHERBROOKE</b>						
<b>ORIENTATIONS</b>	<b>Développer une préoccupation familiale dans l'offre de service des services municipaux et des organismes reconnus</b>	<b>Optimiser la communication, la collaboration et la cohésion entre la Ville et ses partenaires</b>	<b>Faciliter le développement d'un sentiment d'appartenance des familles à leur milieu de vie</b>	<b>Maintenir et améliorer la qualité du milieu de vie dans lequel les familles évoluent</b>	<b>Reconnaître la communication comme moyen privilégié de faire participer les familles à la vie municipale</b>	<b>Faciliter l'accessibilité, pour les familles, aux services, aux activités et aux infrastructures disponibles sur le territoire de Sherbrooke</b>
<b>OBJECTIFS</b>	Évaluer ses services et ses infrastructures selon les réalités et les besoins exprimés par les familles et en tenir compte lors de la planification et de la mise en place de nouvelles infrastructures et de nouveaux services.	Maintenir et favoriser la reconnaissance des organismes familles répondant aux critères établis par sa politique de reconnaissance des organismes.	Stimuler l'implication et la participation des familles dans l'organisation et l'animation de leur voisinage, de leur quartier, leur secteur et leur arrondissement.	Tenir compte des caractéristiques socioéconomiques des familles dans le développement et dans l'aménagement du territoire.	Favoriser la création de lieux d'échange et de moments favorables à l'expression des besoins des familles.	Favoriser l'accessibilité à des services de transport en commun sur l'ensemble de son territoire .
<b>OBJECTIFS</b>	Tenir compte des renseignements disponibles au sein de son organisation et de ses organismes reconnus afin d'offrir des services adaptés au milieu.	Stimuler et soutenir la concertation et la cohésion avec ses partenaires et entre eux.	Motiver les familles à prendre des initiatives pour animer leur milieu.	Favoriser la sécurité des familles dans leurs déplacements et dans leurs activités.	Diffuser l'information de façon à la rendre la plus accessible possible pour les familles.	Contribuer à faciliter l'accès à des logements de qualité, à des coûts abordables et répondant aux besoins des familles.
<b>OBJECTIFS</b>	Assurer une cohérence entre ses différentes décisions et celles de ses organismes ayant un impact sur les familles.	Favoriser la communication et la transmission de renseignements entre ses services, ses arrondissements et ses partenaires.	Encourager les activités permettant aux familles de se rencontrer et de créer des liens.	Encourager l'implication des familles dans la mise en place de moyens favorisant la sécurité.	Faire connaître auprès des familles les services offerts par la Ville et par les partenaires.	Harmoniser ses politiques de tarification familiale et celles adoptées par ses organismes reconnus.

<b>VILLE DE SHERBROOKE</b>						
<b>ORIENTATIONS</b>	<b>Développer une préoccupation familiale dans l'offre de service des services municipaux et des organismes reconnus</b>	<b>Optimiser la communication, la collaboration et la cohésion entre la Ville et ses partenaires</b>	<b>Faciliter le développement d'un sentiment d'appartenance des familles à leur milieu de vie</b>	<b>Maintenir et améliorer la qualité du milieu de vie dans lequel les familles évoluent</b>	<b>Reconnaître la communication comme moyen privilégié de faire participer les familles à la vie municipale</b>	<b>Faciliter l'accessibilité, pour les familles, aux services, aux activités et aux infrastructures disponibles sur le territoire de Sherbrooke</b>
<b>OBJECTIFS</b>		Favoriser le partage des ressources et des expertises disponibles auprès de ses partenaires.	Encourager les activités facilitant les contacts entre les familles et les autres groupes démographiques, tels les aînés.	S'assurer que les infrastructures municipales utilisées par les familles sont sécuritaires.		Offrir une diversité de services de loisir équitables en qualité et en coût sur l'ensemble du territoire.
<b>OBJECTIFS</b>		Optimiser sa collaboration avec certains organismes afin de rejoindre des clientèles plus spécifiques.	Souligner de façon spéciale l'arrivée de nouvelles familles.	Sensibiliser les familles à l'importance d'adopter des pratiques responsables en matière de développement durable (environnement, gestion des matières résiduelles, etc.) et les soutenir à cet égard.		Faciliter l'accessibilité aux activités et infrastructures communautaires, culturelles, sportives et de loisir.
<b>OBJECTIFS</b>		Influencer ses partenaires et les autres paliers gouvernementaux dans certains champs d'intérêt municipaux.	Reconnaître les parcs et les autres lieux de loisirs, de culture et de sports comme endroits d'intégration des familles.			Évaluer la façon dont sont offerts certains services de loisir afin d'en faciliter l'accès pour les familles et de répondre à des besoins plus spécifiques.
<b>OBJECTIFS</b>		Respecter les particularités de chaque arrondissement quant aux moyens à utiliser pour entrer en relation avec les familles.	Reconnaître l'action bénévole et communautaire comme forces vives du milieu et soutenir son développement au sein des voisinages, des quartiers et des secteurs.			Collaborer avec ses partenaires pour assurer des services de proximité aux familles.

## LA POLITIQUE FAMILIALE DE LA VILLE DE GATINEAU SYNTHÈSE

RÉGION 07 OUTAOUAIS  
VILLE DE GATINEAU : 243 998 HABITANTS<sup>1</sup>

Lancée le 12 octobre 2005, la politique familiale reflète la volonté de la Ville de Gatineau d'adhérer à une définition de la famille. Elle établit les rôles de la Ville, les valeurs, les principes directeurs, les orientations et les axes de l'intervention municipale qui ont pour but d'améliorer le bien-être des familles.

Il est bon de rappeler son statut de ville regroupant, d'une part, des municipalités s'étant dotées, avant leur dissolution et leur regroupement, d'une politique familiale, comme les anciennes villes de Gatineau et de Hull ainsi que, d'autre part, trois autres municipalités sans politique familiale au moment du regroupement de leur territoire<sup>2</sup> en janvier 2002.

La politique familiale a été élaborée au cours d'un processus de plus de deux ans, en collaboration avec plusieurs partenaires, la population, les élus et les employés des services municipaux.

Deux grandes orientations :

- créer des communautés solidaires et durables;
- réduire les inégalités pour tendre vers une communauté participative et équitable.

Des axes d'intervention se greffent à ces orientations, et des objectifs en découlent à leur tour, objectifs que les plans d'action visent à atteindre.

Définition de la famille

« Toute association de deux personnes ou plus liées entre elles par les liens de consentement mutuel, par la naissance, par l'adoption, par la recomposition familiale ou par le placement et qui, ensemble, assument la responsabilité familiale de diverses fonctions tout au long de la vie. Cette définition inclut également les personnes vivant seules qui peuvent avoir des liens familiaux sans nécessairement vivre sous le même toit<sup>3</sup>. »

Selon les moments de la vie, la famille remplit diverses fonctions, comme la transmission des valeurs, des connaissances et de la culture ainsi que la contribution à l'amélioration du milieu de vie. Dans la vie quotidienne, le temps des familles se divise en deux : le temps des loisirs et le temps du travail.

---

1. Source : Le ministère de la Famille et des Aînés, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, à partir des bases de données du ministère des Affaires municipales et des Régions et de la Gazette officielle du Québec, 2005.  
2. Ville d'Aylmer, Ville de Buckingham et Ville de Masson-Angers.  
3. VILLE DE GATINEAU, Vers un idéal pour la famille – Politique familiale de la Ville de Gatineau, Gatineau, La Ville, 2005, p. 4.

## Défis

Deux défis majeurs sont désignés, soit ménager du temps pour les familles et créer une ville adaptée aux changements démographiques. Il faut spécifier que la population de la ville de Gatineau a connu une hausse de 2,4 % au cours des dernières années, alors que celle du Québec n'a augmenté que de 1,4 %.

## Les axes d'intervention :

- la sécurité;
- l'habitation;
- l'environnement et la santé;
- les loisirs, le sport et la culture;
- le transport.

## Les rôles de la Ville :

- rôle de collaboratrice;
- rôle d'initiatrice : mise sur pied d'initiatives diverses;
- rôle d'ambassadrice.

## Les valeurs :

- respect des familles;
- solidarité;
- équité.

## Les principes directeurs :

- reconnaissance des réalités des familles;
- familles actrices de leur milieu;
- concertation;
- accessibilité.

## LES MESURES ESSENTIELLES AU BON FONCTIONNEMENT DE LA DÉMARCHE ORGANISATIONNELLE D'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE ET DE SES PLANS D'ACTION

Pour les années à venir, des actions concrètes seront entreprises à l'égard des familles. Un plan triennal est prévu.

Déjà, un forum famille, en octobre 2004, a permis de rendre publics les résultats d'une consultation auprès de 600 citoyens. Les cinq axes d'intervention, dont celui d'encourager le déplacement des familles au moyen de modes de transport tels que le covoiturage, le partage d'automobile, le vélo, la marche ou le transport en commun, en sont le fruit.

VILLE DE GATINEAU							
DEUX GRANDES ORIENTATIONS			AXES D'INTERVENTION				
	DÉVELOPPER DES COMMUNAUTÉS SOLIDAIRES ET DURABLES	RÉDUIRE LES INÉGALITÉS POUR TENDRE VERS UNE COMMUNAUTÉ PARTICIPATIVE ET ÉQUITABLE	LA SÉCURITÉ	L'HABITATION	L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ	LES LOISIRS, LE SPORT ET LA CULTURE	LE TRANSPORT
OBJECTIFS GÉNÉRAUX	Favoriser la création d'un environnement urbain à l'échelle humaine, sûr, agréable et convivial afin que se développe un sentiment d'appartenance au sein de la communauté.	Favoriser l'intégration en accordant une attention particulière à ceux et celles qui sont généralement absents ou exclus pour des raisons hors de leur volonté.	Améliorer la sécurité des personnes et des lieux ainsi que le sentiment de sécurité afin d'offrir aux familles des milieux de vie agréables pour permettre l'épanouissement de tous leurs membres.	Permettre aux familles d'avoir accès à des habitations abordables et de qualité en collaborant avec les diverses organisations actives sur son territoire de même qu'avec les différents ordres de gouvernement.	Agir sur la qualité de l'environnement et contribuer au mieux-être physique et mental des familles.	Accroître la participation des familles aux activités de loisir, de sport et de culture, quelles que soient leurs conditions économique, sociale, physique et culturelle et leur répartition sur le territoire afin qu'elles acquièrent et conservent une bonne santé physique et mentale.	Encourager le déplacement des familles au moyen de modes de transport tels que le covoiturage, le partage d'automobile, le vélo, la marche ou le transport en commun.
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	Aménager des places publiques de proximité pour favoriser des rencontres entre les familles.	Identifier les absents ou exclus parmi les familles les plus vulnérables et trouver des moyens de mieux les intégrer à la communauté.	Aménager des lieux publics adaptés aux besoins des personnes en matière de sécurité.	Encourager l'aménagement de logements adaptés aux besoins et réalités des familles.	Préserver les boisés et espaces verts en milieu urbain et rural.	Adapter l'offre de service en loisir, en sport et en culture en tenant compte de la réalité, des besoins et des contraintes de temps de tous les membres de la famille.	Aménager le territoire de façon sécuritaire et développer les services de proximité dans les villages urbains pour encourager l'activité physique des familles et accroître leur autonomie.
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	Maintenir et développer des services de proximité (établissements d'enseignement, lieux de culte, équipements sociocommunautaires, services commerciaux, transport en commun, services de santé) dans les villages urbains.	Encourager la participation citoyenne en accordant une attention particulière aux groupes les plus vulnérables et en s'assurant d'inclure leur participation au processus de décision municipale.	Associer les femmes et les personnes âgées à l'aménagement de lieux publics adaptés aux besoins des personnes en matière de sécurité.	Encourager l'adaptation des habitations pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite en maintenant la concertation, entre autres, avec la Société d'habitation du Québec.	Minimiser la coupe d'arbres au moment de l'aménagement de nouveaux projets résidentiels et encourager la foresterie urbaine.	Faire mieux connaître les ressources et services aux familles ainsi qu'aux intervenants de tous les secteurs par des moyens de communication adaptés et diversifiés.	En collaboration avec la Société de transport de l'Outaouais (STO), adapter les circuits de transport en commun à proximité des services et des centres d'activité sportive, culturelle et communautaire.

VILLE DE GATINEAU							
DEUX GRANDES ORIENTATIONS			AXES D'INTERVENTION				
	DÉVELOPPER DES COMMUNAUTÉS SOLIDAIRES ET DURABLES	RÉDUIRE LES INÉGALITÉS POUR TENDRE VERS UNE COMMUNAUTÉ PARTICIPATIVE ET ÉQUITABLE	LA SÉCURITÉ	L'HABITATION	L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ	LES LOISIRS, LE SPORT ET LA CULTURE	LE TRANSPORT
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	Animer les milieux de vie en soutenant les initiatives qui renforcent l'appartenance à la communauté.	Poser un diagnostic des contraintes liées à l'accessibilité aux services et aux ressources dans chacun des villages urbains.	Mettre en commun l'expertise des familles, des acteurs municipaux, communautaires et publics concernant la question de la sécurité urbaine.	Améliorer l'accès universel aux bâtiments commerciaux et publics pour les personnes handicapées et à mobilité réduite.	Aménager équitablement des parcs et des espaces verts sur l'ensemble du territoire en tenant compte des besoins des générations présentes et futures.	Revoir l'offre de service et les coûts liés aux activités de loisir, de sport et de culture en fonction des réalités des familles.	En collaboration avec la Société de transport de l'Outaouais (STO), améliorer l'accessibilité financière au transport en commun en établissant une tarification familiale.
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	Favoriser les rapports d'entraide et le réseautage entre citoyennes et citoyens de tous âges et de toutes origines.	Élaborer une politique de développement social municipal qui visera, entre autres, l'intégration de toutes et de tous à la vie gatineoise.	Maintenir des liens de proximité entre le service de police et la population (comités de citoyens...).	Favoriser l'accès à un logement de qualité ou à une propriété privée pour les familles.	Contrôler les sources de pollution de l'air, de l'eau et du sol.  Favoriser l'accessibilité aux rivières et l'aménagement public des rives pour les familles.	Développer dès la petite enfance le goût pour la culture en général en favorisant l'accès aux loisirs culturels et aux différents lieux de diffusion et en accordant une attention particulière aux familles plus vulnérables.	Adapter la nouvelle flotte de transport en commun pour répondre aux besoins des familles et des personnes à mobilité réduite et ou en perte d'autonomie.
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	Maximiser les occasions pour les familles de s'engager dans leur milieu et de participer à la vie de quartier.		Encourager la population à s'approprier les lieux publics afin de les rendre plus sécuritaires.	Appliquer un contrôle de la qualité des logements en s'assurant que des mécanismes d'inspection sont mis en place pour favoriser la salubrité et respecter les normes établies.	Assurer un environnement de qualité de façon durable, en incitant la population à réutiliser, à récupérer et à recycler davantage.	Permettre l'autonomie de tous les membres de la famille dans leur participation aux activités sportives, culturelles et de loisir en offrant des services de proximité et en développant le partenariat avec la Société de transport de l'Outaouais (STO) pour favoriser un meilleur accès aux infrastructures et aux espaces verts.	Ajuster l'horaire et la fréquence du transport en commun en tenant compte des besoins de tous les membres de la famille et de l'ensemble du territoire.



VILLE DE GATINEAU							
DEUX GRANDES ORIENTATIONS			AXES D'INTERVENTION				
	DÉVELOPPER DES COMMUNAUTÉS SOLIDAIRES ET DURABLES	RÉDUIRE LES INÉGALITÉS POUR TENDRE VERS UNE COMMUNAUTÉ PARTICIPATIVE ET ÉQUITABLE	LA SÉCURITÉ	L'HABITATION	L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ	LES LOISIRS, LE SPORT ET LA CULTURE	LE TRANSPORT
<b>OBJECTIFS SPÉCIFIQUES</b>	Encourager l'engagement des familles en développant les pratiques de participation et de consultation adaptées à celles-ci.		Diminuer les incivilités physiques et sociales dans les espaces publics et privés.	Encourager la construction de différents types d'habitations dans les villages urbains afin d'éviter la concentration de secteurs pauvres d'un côté et riches de l'autre; favoriser la présence de plusieurs générations dans tous les quartiers.	Renforcer l'identité et la fierté de la communauté en soutenant les initiatives du milieu qui visent à améliorer la qualité de vie des familles (parcs, jardins, animations, activités culturelles, etc.).	Diminuer les barrières physiques aux infrastructures sportives et culturelles pour les personnes à mobilité réduite ou en perte d'autonomie.	
<b>OBJECTIFS SPÉCIFIQUES</b>	Soutenir les initiatives du milieu qui contribuent à créer des familles solidaires.		Informar la population des mesures favorisant la sécurité.		Inciter les décideurs de différents milieux (santé, éducation, affaires, etc.) à collaborer avec la Ville à la réalisation des projets favorables à la santé des familles.	Amorcer une réflexion pour évaluer la possibilité d'aménager des centres communautaires de loisir dans les villages urbains.	
<b>OBJECTIFS SPÉCIFIQUES</b>			Encourager la population à adopter des comportements sécuritaires par des programmes de prévention de la criminalité.		Favoriser l'accès à des aliments sains à l'intérieur des infrastructures municipales, sportives et communautaires fréquentées par les familles.	Soutenir les organismes du milieu pour qu'ils puissent offrir aux familles des services accessibles en matière de sport, de loisir et de culture.	
<b>OBJECTIFS SPÉCIFIQUES</b>					Encourager la pratique de l'activité physique par tous les membres de la famille pour lutter contre la sédentarité et favoriser l'acquisition de saines habitudes de vie.		

<b>VILLE DE GATINEAU</b>							
<b>DEUX GRANDES ORIENTATIONS</b>			<b>AXES D'INTERVENTION</b>				
	<b>DÉVELOPPER DES COMMUNAUTÉS SOLIDAIRES ET DURABLES</b>	<b>RÉDUIRE LES INÉGALITÉS POUR TENDRE VERS UNE COMMUNAUTÉ PARTICIPATIVE ET ÉQUITABLE</b>	<b>LA SÉCURITÉ</b>	<b>L'HABITATION</b>	<b>L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ</b>	<b>LES LOISIRS, LE SPORT ET LA CULTURE</b>	<b>LE TRANSPORT</b>
<b>OBJECTIFS SPÉCIFIQUES</b>					Soutenir les initiatives du milieu qui donnent accès à des aliments sains, tels que les jardins communautaires, les marchés publics, etc.		



